PN-ABT 819

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION
ET DE RECHERCHE APPLIQUEE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE- UN BUT-UNE FOI

LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DANS LE DISTRICT DE BAMAKO

PREMIER RAPPORT

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
Bamako, Mali
1992

BASIC EDUCATION EXPANSION PROJECT

UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

COMMUNITY SUPPORT DOCUMENTS (APPUI A LA COMMUNAUTE)

DATE	LANGUAGE	TITLE	SOURCE
1992	English	STATUTES AND REGULATIONS OF THE FAEF	BPE
1991	French/English	FAEF PROCEDURES-LETTRES D'EXECUTION - PROGRAMMES	BPE
1992	French	LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DANS LE DISTRICT DE BAMAKO 1ER RAPPORT	ISFRA
1992	French	LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DANS LE DISTRICT DE BAMAKO 2EME RAPPORT	ISFRA
1992	French	SEMINAIRE DE PLANIFICATION DE SELINGUE	MEN
1992	French	NOTE TECHNIQUE SUR LA SITUATION DES PROJETS DE REHABILITATION DES ECOLES DU CERCLE DE KOLOKANI	BPE
1993	French	SEMINAIRE NATIONAL MEDIAS COMMUNAUTAIRES EDUCATION DE BASE, RAPPORT DE SYNTHESE	•
Jun 1993	French	CREATION D'UNE ECOLE POUR LES ENFANTS SOURDS AU MALI	AMPSOM
•	French	LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DU MALI	ISFRA
•	French	ROLE DES ONG EN EDUCATION DE BASE AU MALI	GPEB
Sep 1992	French	APPUI AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES	WE
1993	French	GUIDE DE FORMATION DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES	WE
Aug 1993	French	RAPPORT DE MISSION SUR L'EVALUATION DU PROJET PILOTE 'APPUI AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES"	WE

LEGEND

AMPSOM-	Association Malienne pour la Promotion des Sourds et Sourds-Muets
BPE -	Bureau des Projets d'Education
GPEB-	Groupe Pivot Education de Base (Bamako)
ISFRA -	Institut Superieur de Formation et de Recherche Appliquée
WE-	World Education

USAID/MALI
EDUCATION/HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT OFFICE
BASIC EDUCATION EXPANSION PROJECT (BEEP)

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

OBJECTIF
Améliorer la qualité, l'efficacité, et l'équité du système éducatif.

REGIONS CIBLES
Koulikoro, Sikasso, Ségou, District de Bamako

FORMATION CONTINUE (BG)

* Initiation Directeurs d'écoles et maîtres aux méthodes d'enseignement par Objectifs (OPO).
* Formation Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques pour assurer formation en cascade.

SYSTEME D'INFORMATION EN GESTION (DG)

* Recensement Personnel du MEN et constitution base de données informatisée sur les Ressources Humaines.
* Mise en place système informatisé de saisie et d'exploitation des statistiques scolaires dans les DRE.

SCOLARISATION DES FILLES (KK/FND)

* Etudes sociologiques sur le phénomène de la sous-scolasation des filles.
* Campagnes de sensibilisation à travers les média/ONG locales.
* Compétition entre écoles et distribution de prix.

ASSISTANCE EN GESTION (JT)

* Etudes sur l'amélioration de la gestion au MEN.
* Stages de formation en gestion pour cadres au niveau national, régional, et local/Visites d'étude.
* Analyse des dépenses fonctionnelles.

APPUI AUX COMMUNAUTES (IS/JT)

* Financement à 75% Projets APE pour rénovation/équipement salles de classes.
* Lancement Projet pilote "d'Ecole Complète dans la Région de Koulikoro. Initiation APE en Gestion.

SUIVI ET EVALUATION (YMG)

* Suivi des interventions du Projet.
* Test dans les écoles au moyen de grilles d'évaluation des maîtres et élèves.
* Soumission à l'IPN rapports périodiques d'évaluation sur l'impact du Projet.

Le présent rapport a été réalisé à la demande du Bureau des Projets Education , Ministère de l'Education Nationale et Financé par l'USAID . Les idées qui y sont exprimées n'engagent cependant que la seule responsabilité du consultant . Elles ne sauraient être interprétées comme représentant un aspect quelconque de la politique du commanditaire ou du l'organisme ayant assuré le financement de l'étude .

TABLE DES MATIERE

	Page
I. INTRODUCTION	3
1.1. Le contexte de l'école de base au Mali	3
1.2. Objectifs poursuivis	4
1.3. La méthodologie de l'étude	4
II. PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE	5
2.1. Le secteur privé de l'éducation au Mali	5
2.2. Les écoles de base du District de Bamako	9
2.3. Eléments de comparaison entre école de base et école publique	13
2.4. Les partenaires d'éducation	17
III. FINANCEMENT DE L'ECOLE DE BASE	21
3.1. Contribution des promoteurs	21
3.2. Contribution des parents	23
3.3. Contribution de l'Etat	24
3.4. D'une possible implication des parents	25
CONCLUSION	26

SIGLES UTILISES

APE : Association des Parents d'Elèves
ASACOBA : Association de Santé Communautaire de Banconi
ASACOBANKA : Association de Santé Communautaire de Banankabougou
CFEPCEF : Certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental .
CAP : Certificat d'Aptitude Pédagogique
CEAP : Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
CP : cours préparatoire
DEF : Diplôme d'Etudes Fondamentales
DNEF : Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental
EHEP : Ecole des Hautes Etudes Pratiques
FAEF : Fonds d'Appui à l'Enseignement Fondamental
IPEG : Institut Pédagogique d'Enseignement Général
IPN : Institut Pédagogique National
ONP : Office National des Postes
TSF : Téléphone Sans Fil
UDPM : Union Démocratique du Peuple Malien

I. INTRODUCTION

L'étude sur l'éducation de base perçue comme une alternative éducative d'avenir pose de manière générale la problématique de l'école privée en tant qu'entreprise crédible et rentable. Les données sur ce secteur de l'éducation indiquent une croissance rapide eu égard à l'importance du développement des écoles de base qui passent de 2 classes en 1985 à 105 classes totalisant un effectif de 9718 élèves en 1992.

Le présent rapport se propose de rendre compte tout d'abord de cette problématique. A cette phase préliminaire, il s'agit de constats tant au niveau des perceptions qu'à celui de la réalité sur le terrain qui soulèvent des questions dont les réponses seront données dans deux rapports subséquents qui rendront compte de manière plus complète de la situation observée et analysée.

L'objectif visé dans cette section est de présenter succinctement le contexte de l'école de base, de préciser les objectifs de l'étude et de décrire brièvement la méthodologie de travail.

1.1. Le contexte de l'école de base au Mali

Trente ans d'expérience de développement de l'école malienne laissent les partenaires d'éducation interrogeurs quant aux objectifs d'éducation de masse et de qualité poursuivis par la réforme de 1962. Le taux de scolarisation, moins de 20%, préoccupe les autorités maliennes aussi bien que leurs partenaires. La Conférence Nationale, la table ronde sur l'éducation et le débat national sur l'éducation ont contribué à démystifier le faible taux de scolarisation et préconisé d'encourager toutes les initiatives qui contribuent au développement de l'éducation de base.

La décennie 1980-1990 a vu naître une nouvelle génération de structures scolaires : les médersas et l'école de base, considérées comme des alternatives de relèvement du taux de scolarisation. L'année 1992 marque un tournant important avec la présentation de la deuxière cohorte de l'école de base au certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental CFEPCEF. Ces résultats constituent un important progrès par rapport à la performance enregistrée en 1990-1991, une année perturbée. Est-ce une tendance générale dans le District de Bamako ou la particularité d'une école donnée ?

La population des médersas croît également grâce à l'effort fourni par des promoteurs privés. L'importance de la population touchée ne permet plus d'ignorer cette réalité.

Des écoles privées d'un type nouveau sont ainsi entrain d'entrer dans les moeurs des maliens. Quelles sont les particularités, les problèmes et les incidences de ces structures ?

Les difficultés qui lui sont liées sont de différentes sortes : les structures, le statut juridique, le fonctionnement et le financement. Quel statut faut-il privilégier pour que le maximum d'enfants prennent le chemin de l'école ?

Comment lier le statut légal à la motivation des promoteurs ?

Le parcours de ce type d'école soulève des interrogations : l'école de base offre-t-elle une solution immédiate sans lendemain ? Constitue-t-elle une alternative circonstancielle ou une structure d'avenir ? Les difficultés auxquelles ces écoles sont confrontées leur permettent-elles de survivre et de reposer sur la créativité et l'imagination de leurs promoteurs ?

Des réponses à ces interrogations seront recherchées en cueillant et en analysant des données permettant de faire des recommandations pertinentes au développement de ces structures dussent-elles s'avérer efficaces.

1.2. Objectifs poursuivis

Les termes de référence de l'étude ont fixé des objectifs à atteindre, cf annexe n° 1. Ils sont résumés ainsi que suit.

1) Inventorier et analyser succinctement les actes administratifs organisant l'enseignement privé au Mali ;

2)Analyser les conditions dans lesquelles les écoles privées évoluent ;

3) Identifier le mode de financement des écoles privées ;

4) Suggérer un plan d'action visant à développer des structures viables.

1.3. La méthodologie de l'étude

L'observation, le contact humain et l'analyse de contenu et de contingence ont été la base de la démarche qui a suivi les différentes phases de l'approche systémique.

Les promoteurs des écoles de base, les parents d'élèves et les enseignants ont été rencontrés en vue de mettre en évidence la perception des uns et des autres sur les écoles de base et les problèmes auxquels elles sont confrontées. Le rapport préliminaire se fonde sur cette phase pour mettre en évidence les problèmes courants des écoles. Le rapport final intègrera toute la démarche et rendra compte du rationnel et de la synthèse des problèmes. La restitution, dernière phase, servira à soumettre les résultats analysés aux partenaires d'éducation. Ce sera l'occasion de justifier les choix opérés et proposés aux autorités de l'éducation de base.

a) La collecte des données

L'observation des structures physiques, les entretiens de groupes avec les promoteurs d'écoles de base, des responsables d'associations de parents d'élèves et les enseignants ont permis de construire un questionnaire promoteur, un guide d'entretien parents et un guide d'entretien enseignants. Ces instruments ont servi à cueillir des données qualitatives et des données quantitatives.

b) L'échantillonnage

Un échantillon stratifié a été tiré à partir des critères suivants :

- Environ 105 écoles de base ont été inventoriées par la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental . 30% de cet effectif ont été retenus pour les fins de l'étude .

- Chaque Inspection d'Enseignement Fondamental abritant une ou pluieurs écoles de base a été considérée comme une strate . La représentation géographique a été considérée comme un critère . L'existence d'une école a été considérée comme un critère suffisant pour justifier le choix d'une école en dépit des 30% .

- La comparaison de la performance entre l'école publique et l'école de base à partir de la deuxième année , les écoles à classe unique , ouvertes en 1991-92 ont été seulement concernées par l'observation . Une batterie de tests de l'Institut Pédagogique National , IPN , est utilisée dans cette comparaison . Le test concernera les classes de deuxième et cinquième année . Pour des raisons de crédibilité , nous avons préféré recourir aux tests disponibles à l'IPN .

c) L'analyse des données

Les entretiens feront l'objet d'une analyse de contenu . Le questionnaire est traité sur logiciel StatView incorporant différents tests statistiques qui seront interprétés . Les normes du Ministère de l'Education Nationale servent de référence .

II . PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

L'ojectif visé dans ce chapitre est de faire le point des textes règlementant l'école de base en tant que structure d'enseignement privé et de poser des questions sur l'opportunité de textes appropriés en cas d'absence ou d'insuffisance .

2 . 1 . Le secteur privé de l'éducation au Mali

L'enseignement privé catholique et l'enseignement privé laïc ont constitué jusqu'à une date récente les deux pôles de l'enseignement privé du secteur privé de l'éducation . Le texte de base qui les régit est l'Odonnance n° 20 / CMLN du 20 avril 1970 réorganisant l'enseignement en République du Mali , cf annexe n° 2 .

Le décret n° 57 / PG-RM du 20 avril 1970 réorganisant l'enseignement fondamental , cf annexe n° 3 , à l'exception des articles 4 , 5 , 8 et 28 , est applicable à l'enseignement privé .

Le secteur privé de l'éducation est régi par le Décret n° 118 / PG-RM du 20 septembre 1971 , cf annexe n° 4 , qui règlemente l'enseignement privé au Mali . Toute entreprise d'apprentissage et de formation déclarée , organisée en dehors de l'Etat , qui respecte la législation en vigueur et qui concerne plus de 20 enfants, entre dans le cadre du secteur privé de l'éducation . Ainsi , ce secteur comprend des écoles conventionnelles et des écoles non conventionnelles .

a) L'école privée conventionnelle

L'enseignement privé catholique et l'enseignement privé laïc liés à l'Etat par une convention conformément à l'article 10 du Décret n° 118 ci-dessus visé sont dits conventionnels .

i) L'enseignement privé catholique

La convention entre le Gouvernement de la République du Mali et la Conférence des Evêques du Mali dans le cadre de l'enseignement lie l'enseignement privé catholique et l'Etat , cf annexe n°5 . Cette convention porte sur :

-La reconnaissance d'utilité publique de l'enseignement privé catholique ;

- La contribution de l'Etat au salaire des enseignants ;

- La contribution extraordinaire de l'Etat au fonctionnement de certains établissements de l'enseignement privé catholique ;

- L'engagement des autorités écclésiastiques à respecter les dispositions des décrets et arrêtés en vigueur .

La convention fixe les obligations et les droits de chaque partie . Elle est dite particulière , c'est-à-dire qu'elle ne concerne que les deux parties signataires . Ainsi , la convention conclue avec l'enseignement privé catholique peut être différente de celle signée avec les écoles privées laïques .

ii) L'enseignement privé laïc du premier cycle fondamental

A l'heure actuelle , il existe peu sinon pas d'établissements privés laïcs du premier cycle ayant signé une convention avec l'Etat . Quelles sont les raisons qui empêchent ces établissements de jouir des avantages de ces conventions comme les écoles privées catholiques ? Quelles sont les conditions permettant à ces écoles d'y accéder ? Les promoteurs des dites écoles aideront à formuler les réponses à ces questions .

Deux écoles privées laïques déclarées recrutent au premier cycle de l'enseignement fondamental :

- l'école St Joseph à Niaréla avec extention à Niamakoro ;

- le cours Mabilé à Sogoniko .

Plusieurs établissements privés exercent dans le District de Bamako sans décision officielle de création du premier cycle :

- le Lycée Sankoré qui recrutait des élèves sans le certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental , CFEPCEF , en 7 ème année fondamentale et leur faisait passer l'entrée en 7 ème à postériori comme candidats libres ;

- l'école de Sékou Sacko à Lafiabougou ;

- l'école Guilavogui à Djicoroni Para ;

- l'école expérimentale de l'Hippodrome créée par un ancien ministre de l'éducation ;

- l'école technique commerciale de Boulkassoumbougou .

L'école de Sékou Sacko et celle de Guilavogui présentent des candidats libres à l'examen du CFEPCEF et s'arrangent pour transférer leurs élèves au public . *Qu'est-ce qui empêche ces deux écoles d'être reconnues officiellement ?*

b) **Les médersas**

Le Décret n°112/PG-RM du 30 avril 1985 , cf annexe n° 6 , porte organisation des médersas . Ce décret rappelle les textes précédents qui font de la médersa une école fondamentale avec l'arabe comme medium d'enseignement . Environ 39 médersas figurent sur la liste des médersas reconnues dans le District de Bamako . Plusieurs listes présentent des données différentes sur les écoles de base dont le nombre va de 188 à 326 . La liste retenue est celle qui identifie les médersas à partir de la décision de création , cf annexe n° 7 , confectionnée par la Division de l'Enseignement en Arabe de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental .

L'enseignement privé non conventionnel , du premier cycle de l'enseignement fondamental , à part les médersas , est très peu développé . Cependant , il comporte de nombreux avantages prévus dans les dispositions du Décret n° 118 , notamment , la reconnaissance d'utilité publique aux écoles privées qui se conforment à la législation en vigueur et qui en réclament la jouissance . Ce décret précise les contraintes liées à cette procédure .

c) **L'école de base**

Il n'existe pas à l'heure actuelle un texte ayant force de loi organisant l'école de base . La note sans numéro DNEF du 26 septembre 1985 sur l'école du village , cf annexe n° 8 , décrit le contexte historique et justifie la création de l'école du village en campagne et l'école de base en ville . Ce document est sans destinataire . Il décrit le cadre institutionnel et signale les localités où ce modèle a réussi grâce à la solidarité communautaire.

La charte de conduite de la vie publique et de moralisation de l'ancien parti unique , l'Union Démocratique du Peuple Malien , UDPM , mentionne pour la première fois l'école coopérative comme l'équivalent de l'école du "village ou de base" . La note sans titre et sans destinataire du 14 mars 1989 , cf annexe n° 9 , la circulaire n° 0449 du 5 novembre 1990 , cf annexe n°10 et la note sans numéro du 26 Septembre 1991 , cf annexe n° 11 , du Directeur National de l'Enseignement Fondamental constituent un rappel de la note précédemment mentionnée .

Un projet de décret organisant l'école de base a été analysé pendant les journées de concertation sur les écoles de base privées , cf annexe n° 12 . Un autre projet de décret relatif aux écoles privées , cf annexe n° 13 règlementant les écoles privées a été a été soumis au Ministère de l'Education Nationale .

Deux facteurs importants doivent être pris en considération à ce propos:

- Le statut de l'école de base en tant qu'établissement d'enseignement fondamental ;
- Le caractère d'utilité publique qui tient au fait que les enfants encadrés à l'école de base recoivent des services incombant à l'Etat dans le même cadre

de contrainte juridique que l'école publique .

Notons qu'un consensus relatif à la terminologie appropriée est intervenu entre les partenaires de l'école de base pendant les journée de concertation sur l'école de base .

i) L'école est publique ou privée par rapport à l'Etat . En dehors de celui-ci , toute entreprise éducative peut être considérée comme privée .

ii) L'école de base privée est créée dans le cadre de la récente politique d'expansion de l'enseignement fondamental sur l'initiative d'une communauté ou d'une collectivité quelconque , d'un jeune diplômé enseignant ou d'un travailleur déflaté du secteur de l'enseignement .

Ainsi l'école de base privée , l'école coopérative et l'école communautaire sont des écoles privées .

Toute communauté organisée , rurale , urbaine ou associative , désireuse de faire dispenser un minimum d'enseignement au plus grand nombre de ses enfants , peut créer une école appelée école communautaire . Elle est privée .

L'école de base privée , création de jeunes diplômés ou de travailleurs déflatés du secteur de l'éducation , entre dans une phase transitoire . Ses promoteurs doivent , au terme de la réunion de concertation sur les écoles de base , se préparer à gérer une entreprise d'enseignement et se conformer aux règles de leur profession .

Ainsi , l'école malienne comprend : l'école publique et l'école privée . L'école privée comprend l'école privée confessionnelle : l'école privée catholique et la médersa , l'école privée individuelle et l'école communautaire .

Toute école non prise en charge par un village , un quartier , une association ou une action solidaire collective , est une école privée laïque . Les écoles de base initiées par des jeunes diplômés du secteur de l'éducation sont des écoles laïques privées . Les promoteurs des écoles de base actuelles sont ainsi appelés à choisir entre le statut d'école privée et celui d'école de base . On notera ainsi , qu'en arrière plan du terme "école de base", il existe une volonté de servir les intérêts d'une collectivité . Cette approche solidaire fera l'objet d'une attention particulière au cours de l'analyse .

L'école de base se situe ainsi à mi-chemin , entre l'école publique et l'école privée , cf figure ci-dessous . Elle peut jouir d'un patrimoine foncier , obtenir avec facilité des autorités publiques un espace à usage public , acquérir par l'achat , le bail ou la location , un terrain destiné à l'école en comptant sur l'effort commun .

L'école de base par raport à l'école publique

ECOLE PUBLIQUE		ECOLE DE BASE		ECOLE PRIVEE	
Organisation Fonction .	E T A T	Organisatiçon Fonction .	Commun. Asso.Coop	Organisation Fonction .	Individu Individu
Contrôle		Contrôle	ETAT	Contrôle	ETAT

Les avantages de chaque type d'école seront développés dans un document ultérieur . Un projet de décret sera également proposé pour règlementer l'école privée comprenant l'école de base .

2.2. **Les écoles de base du District de Bamako**

Un inventaire des écoles de base sur l'étendue du territoire national a été effectué par la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental pour l'année 1991-1992 ; cf annexe n°14 . Le tableau suivant met en évidence la situation de Bamako . Les quartiers du centre n'ont presque pas d'écoles de base tandis que ceux de la zone périphérique tels que Doumazana et Sikoroni en Commune I , Baco Djikoroni , Sabalibougou et Daoudabougou en Comme V , Banankabougou et Niamakoro en Commune VI , en comptent quelques unes .

I . E . F	Nbre écoles	Nbre Classes	Nbre élèves	Nbre Enseig.	Observations
Bamako I	20	37	1428	37	Une école non ident.
Bamako II	5	12	382	12	Une école privée exp
Bamako V	4	12	545	14	Une école priv. clan.
Bamako VI	20	55	2151	56	
Bamako VII	22	48	2138	56	
Total	71	164	6644	175	soit 41/classe ; 38/maître

Situation des écoles de base dans le District de Bamako

Ces chiffres seront confrontés à ceux des écoles publiques du District de Bamako en vue justifier des actions concrètes .

L'évolution des écoles de base montre une croissance rapide dans le District de Bamako tout comme dans le reste du pays . Les parents d'élèves expliquent cette croissance par :

- le nombre d'enfants laissés par l'enseignement public et privé conventionnel sur leurs bras à la rentrée ;
- les distances parcourues par les enfants pour se rendre à l'école publique la plus proche ;
- l'opportunité offerte aux jeunes diplômés du secteur de l'éducation de créer des emplois .

Doit-on encourager cette croissance ? Dans quel sens l'encourager pour que les enfants qui en sont l'enjeu puissent profiter sur le plan instruction , développement physique , mental et social ? Quelles seront les contraintes de l'Etat , des parents d'élèves , des enseignants demandeurs d'emploi et des communautés ? Un bailleur de fonds , préoccupé par l'équité et la démocratie en éducation peut-il justifier des actions concrètes étudiées dans cette perspective ?

a) Les problèmes liés à l'école de base dans le District de Bamako

En l'absence de textes juridiques régissant les écoles de base , les promoteurs de ces structures sont confrontés à de nombreuses difficultés qui sont de différentes natures .

i) Le manque d'espace vital

Par espace vital nous entendons un cadre de vie permettant aux enfants d'évoluer au grand air et de mener les activités conformes à leur âge : jeux divers , gymnastique et toute forme de récréation sportive .

Seules deux écoles bénéficient de ce type d'espace : l'école de Sabalibougou (Commune V) et celle de la TSF en Commune II . Le premier est une propriété privée cédée à 1000 F symboliques . Le second appartient à l'O P T . Dans l'un comme dans l'autre cas , le promoteur n'est pas propriétaire .

Dans la majorité des cas , le domaine scolaire est très réduit , sinon insignifiant par rapport au nombre d'enfants . En Commune V, l'Ecole du Ravin de Sabalibougou , en zone non lotie , constitue un vrai danger pour les enfants . L'école donne dos à un précipice . Sa cour est au bord de ce gouffre .

Deux écoles : Sicoroni (Sourakabougou) et Niamakoro B sont situées à proximité de marchés . Le brouhaha et les passants sont de nature à distraire les élèves . De même , les écoles en abri provisoire constituent un danger à plusieurs titres :

- les abris en secko : Doumazana Village , Banconi et Bozola courent un risque permanent d'incendie ;
- le mauvais temps : la pluie et le froid plus singulièrement , constitue une menace qui peut grever le nombre de jours de travail assez substanciellement .

ii) La qualité des structures d'accueil

Les facteurs susceptibles d'influencer le travail des enfants sont : la qualité des salles de classes , l'équipement, le matériel didactique , les commodités et la qualification des enseignants . Ce dernier facteur sera pris en compte dans l'analyse de la performance des élèves .

- Les salles de classe

La qualité d'une salle de classe se mesure par rapport aux dimensions , au toit , aux ouvertures et au sol .

. Les dimensions courantes des classes

La quasi totalité des écoles , exception faite de l'Ecole Mamadou Traoré , Baco Djicoroni , sont abritées dans des maisons d'habitation . Les plus grandes salles sont de 16 m2 . Souvent , deux chambres mitoyennes sont reconverties pour recevoir cinquante enfants . Il arrive ainsi que les pans de murs gênent

de nombreux enfants quand la transformation ne tient pas compte de la visibilité . Tel est le cas à l'Ecole St Pierre de Niamakoro et de St. Jean à Niaréla; les enfants sur les côtés voient mal l'écriture sur le tableau et doivent se déplacer pour pouvoir lire et recopier .

. Le toit

Le toit des maisons à usage d'habitation est bas , qu'il soit en tôles ondulées ou en béton armé .. Il dépasse rarement 3m de haut . Ceci a pour conséquence l'air confiné . Il fait généralement très chaud dans ce type de salle , surtout pendant la saison sèche . Plus le toit est haut , moins il fait chaud si l'air est renouvelé .

. Les ouvertures

De larges ouvertures assurent une bonne ventilation et permettent le renouvellement de l'air . Il faut cependant une bonne disposition et un nombre suffisant d'ouvertures pour obtenir cet effet . Les maisons occupées par les écoles de base n'étant pas d'un grand standing , les ouvertures , portes et fenêtres , sont souvent du même côté et généralement insuffisantes en nombre et en dimensions . Les classes visitées ont en général deux ouvertures : une fenêtre et une porte, rarement opposées . Les dimensions de la porte sont en moyenne de 2,20m x 0,80m et les fenêtres de 1m x 0,80m , dans le meilleur des cas . L'air confiné et le toit bas provoquent de la chaleur avec un effet d'étouffement , de chaleur et de forte odeur de sueur .

. Le plancher

Quelques classes visitées ont un sol en ciment uniforme . Dans la majorité des cas , le sol a un aspect présentable . Le plancher de nombreuses classes est cependant crevassé et criblé de nids de poules . Les salles de classes des quartiers périphériques peuvent servir d'exemple : Sabalibougou (Place Sotrama et Ravin) et Daoudabougou en Commune V; Sicoroni (Sourakabougou et Plateau) en Commune I ; Niamakoro et Banankabougou en Commune VI .

Les dimensions officielles prescrites sont rappelées dans la circulaire n° 239/DNEF du 13 septembre 1979 , cf annexe n° 15 . Cette circulaire est une rappel de l'arrêté n° 23132 / MEN-DNEF du 10octobre 1978 , cf annexe n° 16 . Cet texte applique le Décret n° 195 / PG-RM du 10 juillet 1978 , cf annexe n° 17 , portant modalités de création , extension , transfert , ou suppression d'école publiques d'enseignement fondamental et s'apliquant aux école privées au terme des Décrets n°118 et n°112 . La circulaire précise les dimensions suivantes:

- les classes : 10m x 6m x4m (hauteur sous le plafond) ou 8m x 8m x 4m ;
- les portes : 1,20m x 2,40m ;
- les fenêtres : 1,20m x 1,50m (elles doivent être à 0,80m au-dessus du sol et non à 1m ou 1,20m) ;
- une véranda de 2,50m à 3m est recommandée .

iii . Le mobilier

Le mobilier scolaire peut être classé en trois catégories selon la fabrication.
- le type industriel (modèle FAEF) ;
- le type artisanal (de la bonne menuiserie) ;
- le type familial que l'enfant transporte à l'école le jour de la rentrée et à la maison les veilles de congés .

Le premier type n'a pas été observé dans les écoles visitées .

Miriya à Niamakoro bénéficie du second type : des tables-bancs en bon bois de menuiserie permettant aux élèves de s'asseoir et de travailler le buste droit . Notons que cette école a hérité de bancs d'un jardin d'enfants . Elle a également reçu un don de tables-bancs de quatre et six places . Les autres écoles visitées connaissent le troisième type : le modèle familial , très fragile et qui doit être réparé ou remplacé en cours d'année .

Ce dernier est le plus courant . A-t-il des conséquences sur le développement futur de l'enfant qui passe en moyenne cinq heures par jour pendant six jours de la semaine assis sur ce type de tables-bancs ? L'absence de toute étude pertinente empêche de donner des réponses objectives sur l'impact d'un tel mobilier sur le développement futur des élèves maliens . Cependant , le problème mérite d'être posé .

iv . Le matériel didactique

La pénurie de matériel didactique dans l'enseignement au Mali est un mal bien connu . Sont concernés : le matériel collectif et le matériel individuel .

- Le matériel collectif

L'Institut Pédagogique National (IPN) dispose de matériel pour les classes d'initiation . Ce matériel ne semble pas être utilisé soit par manque de formation de la part des enseignants ou simplement parce qu'il n'est ni complet ni disponible . Ainsi , le livret de lecture et le support visuel du langage manquent et contraignent les enseignants des écoles de base à se contenter de ce qui leur tombe sous la main . Ils travaillent en majorité avec le syllabaire qui, selon des parents d'élèves est plus facile à comprendre . De nombreux parents ont fait cas de cette situation au cours des entretiens de groupes .

Le Gouverneur du District de Bamako met à la disposition des associations de parents d'élèves une dotation de craie et d'ardoisine en début d'année scolaire pour le démarrage des activités . Les écoles de base ne profitent pas de cette faveur . Les raisons de cette discrimination n'apparaissent pas clairement . Les responsables des écoles de base ont-ils exprimé le besoin ? Ignorent-ils l'existence de tels avantages ? Les autorités concernées ainsi que les promoteurs d'écoles de base ont été interrogés à ce sujet . Leurs réponses seront prises en compte dans un document subséquent .

- Le matériel individuel

Les manuels scolaires et les petites fournitures constituent l'essentiel du matériel indviduel . Certains promoteurs déclarent avoir reçu des manuels de lecture qu'ils prêtent aux élèves qui n'en possèdent pas . En général , le manuel de lecture est en nombre insuffisant et les élèves se regroupent par deux et souvent trois pendant les séances de lecture . Quant au manuel de calcul , il n'est pas à la portée des élèves . Les enseignants l'utilisent pendant la préparation de la classe .

v . Les conditions d'hygiène et de santé

Les facilités d'accès à l'eau potable et à des sanitaires propres offertes par l'école sont des facteurs qui influent sur la santé des élèves .

- L'eau potable

La plupart des écoles s'approvisionnent en eau en dehors de l'enceinte de l'école . Toutes les écoles , à l'exception de deux , s'approvisionnent à des puits . Deux écoles : St. Jean à Niaréla et Faladié Village ont accès à l'eau de robinet dans la cour . Faladié jouit en plus de toilettes modernes propres .

- Les sanitaires

Peu d'écoles disposent de sanitaires , même sous la forme la plus rudimentaire . Là où il en existe , l'état est repoussant . Les remarques suivantes s'appliquent à la plupart des écoles :

- les structures sont insuffisantes pour la population scolaire ;
- les latrines sont vite surchargées et les utilisateurs préfèrent se "débrouiller";
- les maisons voisines des écoles sans latrines sont sous une pression constante .

Cependant , plusieurs cas de latrines bien tenues : à Baco Djicoroni et au Quartier-Mali , méritent d'être soulignés . L'école Mamadou Traoré (Baco Djicoroni) , entretient des latrines pour filles et garçons séparées .

D'un point de vue social et religieux , la question sur l'absence totale d'hygiène dans les établissements fréquentés par des enfants de parents musulmans sera posée à quelques notables et responsables religieux .

Dans l'ensemble des écoles de base les conditions de travail et d'hygyène soulèvent des interrogations . Du côté des écoles publiques , les mêmes interrogations sont d'actualité . Quelques éléments pertinents serviront à illustrer cette comparaison qui portera sur le travail quotidien , la performance des élèves et la qualité de l'enseignement .

2.3 . Eléments de comparaison entre l'école de base et l'école publique

La question posée est de savoir si les conditions de travail des élèves des écoles de base sont différentes de celles de leurs pairs de l'enseignement public. La perception des parents sur les activités scolaires , la performance jugée par l'examen d'Etat sanctionnant les études de la fin du premier cycle et un test permettent de dégager notre point de vue .

a) **Les activités scolaires**

Les parents jugent le travail de leurs enfants à travers les activités consignées dans les cahiers tenus à l'école .

i . **Le travail quotidien**

De nombreux parents d'élèves attachent du prix aux cahiers des enfants . Leur jugement porte sur deux critères : la fréquence des devoirs et les notes obtenues par les enfants .

Le cahier de devoirs indique les dates de devoirs . Le nombre de devoirs de la semaine ou du mois indique la régularité du travail de l'enseignant . Cependant , des devoirs non corrigés indiquent l'insuffisance d'attention . Celle-ci peut être due au nombre d'élèves . Le ratio élèves-maître constitue une différence importante . En moyenne , celui-ci est de 40/1 environ dans le District de Bamako pour les écoles de base . Les parents se servent de cet argument pour soutenir leur préférence pour l'école de base . L'enseignant a moins de cahiers à corriger ; il est conscient que les parents s'y intéressent et tiennent à la régularité . Son collègue du public est le plus souvent surchargé . Un contrôle moins sévère de la part des parents d'élèves s'exerce sur lui .

Il n'est pas inutile de signaler le phénomène des " répétiteurs " devenu courant dans le District de bamako . Un répétiteur est un enseignant qui dispense des cours particuliers à domicile ou chez les parents des élèves encadrés . Il est rémunéré à l'heure . Sa rémunération varie entre 500 et 1000 F CFA l'heure pour les élèves du premier cycle fondamental (1) .

De nombreux parents déclarent être plus exigents avec les enseignants des écoles de base parce qu'ils n'entendent pas payer de l'argent pour rien . Les frais de scolarité d'un enfant s'élèvent en moyenne à 1500F par mois . Le transport , les fournitures et les menus frais viennent s'ajouter à ce montant . Un parent d'élève déclare au cours d'une assemblée générale faire un travail de vrai policier qui consiste à fouiller les cahiers de devoirs de l'élève avant de se rendre à l'école payer sa mensualité . Par contre , de nombreux parents font une confiance aveugle à l'enseignant de l'école de base , se disant qu'il travaille mieux que son collègue du public .

Le salaire de l'enseignant dépendant des cotisations payées par les parents d'élèves , on peut croire que les enseignants des écoles de base doivent être plus incités au travail à cause de cette relation . Les efforts fournis pour laisser une trace dans les cahiers de manière régulière procèdent du fait que celui qui paie a droit aux comptes .

ii) **La déperdition**

En supposant qu'il est possible de neutraliser les effets de certaines variables, on pourrait avancer que le rendement interne de l'école se prête à la comparaison entre l'école de base et l'école publique . Les parents d'élèves de l'école de base accordent une attention particulière au travail scolaire des enfants en les surveillant à la maison et en allant vérifier leur assiduité à

l'école . Des assemblées générales de parents d'élèves des écoles de base il se dégage l'impression générale que les parents on tendance à suivre les enfants . Il en résulte une plus grande assiduité et un taux de redoublements , d'abandons et de renvois plus bas qu'à l'école publique . Cette perception est soutenue par l'Inspecteur de l'enseignement fondamental de Ségou I qui a tenté d'analyser le rendement des écoles de base du secteur de Mandiakuy (2) .

Notons cependant le degré de liberté dont disposent les écoles de base par rapport aux écoles publiques . La règlementation autorise une école privée (non gouvernementale) à retenir jusqu'à 30% d'élèves en situation irrégulière . Le redoublement et le renvoi s'appréhendent différemment . La décision de l'Inspecteur de l'enseignement peut , dans ce cas , n'être appliquée qu'à 70% des effectifs des écoles de base .

Les enfants des écoles de base sont plus menacés que ceux des écoles publiques du risque d'interruption d'une bonne scolarité . La régularité de l'année d'un élève d'une école de base est liée à la régularité du paiement de la scolarité . De nombreux parents sont mauvais payeurs . Leurs enfants apportent la facture arriérée qui joue en même temps le rôle d'avertissement . En général , un délai d'un mois est accordé pour s'acquitter du paiement .

Un seul promoteur a indiqué sa préoccupation pour le cas des élèves "travailleurs " dont les parents sont irréguliers dans le paiement . Les redoublements , les abandons et les renvois ont pour principale cause l'insolvabilité des parents . Cette situation soulève plusieurs questions : Comment garantir la continuation des études des enfants dont les parents seraient incapables en cours d'année scolaire de faire face à leurs obligations vis-à-vis de l'école de base ? Comment assurer aux promoteurs la continuation de leur entreprise par le recouvrement continu des cotisations des élèves ?

La question a été soulevée au cours d'une assemblée générale de parents à Boulkassoumbougou . Le promoteur était gêné par l'attitude des parents qui avaient cessé de payer les cotisations et dont les enfants étaient partis sans adresse . La double responsabilité de l'école et des parents fut soulignée . Le problème demeure sans solution tant qu'un code de conduite clair n'est pas adopté . L'opinion dégagée est que l'école doit se préoccuper du sort de l'enfant tout en utilisant les moyens disponibles pour réclamer son dû . Cette opinion semble partagée dans la plupart des écoles . Les parents d'élèves sont mauvais payeurs et cependant insistent sur le préjudice subi par les élèves , victimes d'une situation indépendante d'eux .

A Banankabougou , par exemple , où les cotisations arriérées atteignent 200.000 F, les parents envisagent de faire signer des engagements et d'étudier des mesures légales capables de contraindre les parents . Que faire pour sécuriser l'élève , victime innocente dont le parcours scolaire peut-être hypothéqué ? Quels types de dipositions légales peut-on prendre ? A quel niveau ? Ces questions doivent être prises en compte dans les contrats liant l'Etat aux promoteurs d'écoles privées d'une part et les promoteurs d'écoles privées et les parents d'élèves d'autre part .

---

(1) Données tirées d'une étude de faisabilité d'un école privée nons publiée

(2) Cf communication de l'IEF de Ségou II , Concertation sur les école de base , rapport final .

Un aspect capital de l'école de base semble ainsi soulevé . Qui fréquentent les écoles de base ? Les clients des écoles de base sont-ils suffisamment solvables pour permettre à l'Etat de développer une politique de privatisation de l'école? Quel type de contrat faut-il pour protéger les intérêts des enfants de parents démunis fréquentant les écoles de base ?

iii . **La performance des élèves**

Les résultats scolaires constituent une base de comparaison des écoles , publiques entre elles , entre publiques et privées . La première école de base (Ecole de base du Quartier-Mali) a enregistré 100% de réussite à l'examen d'entrée en 7me année fondamentale : le certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental : CFEPCEF. L'école publique voisine a obtenu 80%. Ces résultats correspondent à la perception des parents d'élèves rencontrés . Cependant , il importe de les vérifier et de donner des explications. Le test de performance prévu dans la présente étude aidera à mieux comprendre certains aspects de cette situation . Les résultats de ce test seront utilisés avec prudence en raison du manque de données sur de nombreuses variables et de la taille de notre échantillon . Notons que le test concernera l'échantillon et un groupe témoin choisi dans le voisinage immédiat de chaque école de base concernée . Il couvrira toutes les circonscriptions abritant des écoles de base . Seuls le calcul et le français seront concernés .

b . **La qualification des enseignants**

Deux types d'enseignants encadrent les élèves des écoles de base : les enseignants non qualifiés et les enseignants qualifiés . L'essor que connaît l'école de base dans le District de Bamako ne laisse pas de place aux enseignants non qualifiés . Le personnel en service à Bamako comprend toutes les catégories d'enseignants formés dans les écoles professionnelles .

i) **Formation initiale des enseignants**

Le personnel provient des Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général , de l'Ecole Normale Secondaire et de l'Ecole Normale Supérieure .

La formation des IPEG était assurée pendant deux ans puis quatre ans après le Diplôme d'Etudes Fondamentales , DEF et deux ans après le baccalauréat .

Ceux qui ont reçu une formation de deux ans sont des maîtres du premier cycle , MPC . Ils ont été formés pour l'enseignement primaire .

Les seconds , formés pendant quatre ans , sont des maîtres du second cycle , généralistes, MSC . Ils enseignent dans toutes les classes du premier cycle .

Les bacheliers qui reçoivent une formation de deux ans sont appelés "instituteurs" . Ils ont la même grille indiciaire que les maîtres du second cycle.

Les sortants des écoles normales secondaires sont des enseignants formés pendant quatre ans après le DEF pour enseigner une discipine donnée : la mathématique , le français , l'anglais etc ...Ils sont également classés comme des maître du second cycle .

Les Professeurs d'Enseignement Secondaire Général sont des sortants de

l'Ecole Normale Supérieure . Ils sont qualifiés pour l'enseignement secondaire général technique et profesionnel comme leur nom l'indique .

A la sortie de l'école , tout enseignant est stagiaire , c'est-à-dire , "engagé à titre précaire et révocable" selon le statut général de la fonction publique . De ce point de vue , la majorité des enseignants rencontrés sont stagiaires . Les seuls titulaires sont des enseignants ayant quitté la fonction publique pour travailler à leur propre compte .

S'agissant du personnel en service , seuls les sortants des IPEG sont qualifiés au départ pour enseigner au premier cycle des écoles de base . Pour être autorisés à y enseigner, ils devraient subir une formation professionnelle .

Pour être titularisés , c'est-à-dire avoir un contrat à durée indéterminée avec l'Etat , les enseignants passent des examens professionnels supervisés par les inspecteurs de l'enseignement fondamental : Certificat Elémentaire d'Aptititude Professionnel , CEAP pour les maîtres du premier cycle , Certificat d'Aptitude Professionnelle , CAP , pour les maîtres du second cycle . Les professeurs d'enseignement secondaire général sont titularisés sur rapport d'un inspecteur général et de leur supérieur hiérarchique .

Une comparaison sur le plan professionnel : titularisation et expérience professionnelle , le constat indique une très grande disproportion entre les enseignants des écoles de base et ceux de l'école publique .

ii) **Formation continue**

Le programme de formation continue de l'IPN , soutenu par l'US AID , s'étend aux promoteurs et certains enseignants des écoles de base du District de Bamako . La formation reçue était de 12 jours .

Une formation plus étendue est le souhait des promoteurs et des enseignants des écoles de base du District . Ce voeu est partagé par plusieurs associations de parents qui lient la réussite de leurs enfants à une bonne formation des maîtres .

Le nombre de femmes pourrait être un facteur dynamique dans la différenciation des écoles de base de celles de l'enseignement public . Tandis que de nombreuses plaintes sont formulées à propos des femmes dans les écoles , celles qui ont été rencontrées semblent très engagées . La question qui est posée est de savoir si les femmes promotrices et les enseignantes d'écoles de base peuvent soutenir la politique de l'Etat en matière de scolarisation des filles.

On peut se demander aussi si la présence de nombreux enseignants spécialistes est un facteur d'amélioration qualitative de l'enseignement . Le questionnaire envisagé permet une réponse partielle à cette question .

2.4. **Les partenaires d'éducation**

Ce volet concerne toutes les parties engagées dans le processus de développement des écoles de base , de manière consciente ou inconsciente . Ce sont : les promoteurs , les parents , l'administration scolaire et les bailleurs de fonds .

a) Les promoteurs

Est dit promoteur toute personne qui fonde une école dans le cadre de la politique d'expansion de l'éducation de base . Selon les instructions , cf Ciculaire n° 0449 / DNEF l'école de base "peut être créée par un village , un groupe de villages , par un quartier , ou un ensemble de quartiers ; par un groupe de parents ou un éducateur de bonne moralité ".

Les promoteurs d'écoles de base forment deux catégories dans le District de Bamako : les enseignants dans la majorité des cas et les non enseignants . Le seul non enseignant identifié est un sortant de l'Ecole des Hautes Etudes Pratiques : EHEP . Des enseignants , partants volontaires à la retraite sont également promoteurs .

Les promoteurs peuvent être classés en trois catégories :

- Le type entrepreneur représenté par le promoteur de l'école de Boulkassoumbougou village . Sorti de l'EHEP , ce dernier peut être qualifié d'homme d'affaires . Il s'appuie sur un directeur "technique" responsable de l'organisation pédagogique de l'établissement .

L'effort d'investissement est moindre . Dans ce type d'école , les abris sont provisoires : des seckos , mieux des maisons non couvertes avec secko comme toit . Autant l'investissement est minime , autant les risques sont grands pour les élèves . Nous avons assisté à la dispersion des enfants à Boulkassoumbougou lors d'une menace d'orage . Toute formation orageuse , vent ou tornade donne l'occasion d'une ruée des enfants dans les ruelles .

Le promoteur de Miriya à Niamakoro est un autre type d'entrepreneur . Son école est construite sur les cendres d'un jardin d'enfants dont le mobilier a été récupéré . Le promoteur est soutenu par des amis qui lui font des facilités permettant à l'école de garder un cadre agréable : des salles de classe de dimensions de 6m x 7m , une assez bonne ventilation , de l'eau potable et des toilettes propres .

- Le pédagogue traditionnel . Le type de promoteur le plus courant qui recherche un toit et des enfants pour dispenser des cours . L'effort de recherche est très limité sinon inexistant . Ici , les salles de classes sont uniquement des chambres , avec les mêmes ouvertures . La cohabitation avec d'autres locataires est un cas fréquent . Le promoteur semble satisfait d'avoir créé un emploi pour lui-même et d'autres .

- Le pédagogue-entrepreneur . Les deux types se retrouvent chez un même promoteur . Le souci de gagner de l'argent est secondé par l'envie de bien faire et de se créer quelque chose de durable , plus présentable que l'ordinaire . La promotrice de l'Ecole Mamadou Traoré répond à ce type d'entrepreneur qui prend des risques financiers . Elle estime son investissment à 1.900.000 F, ce qui correspond à plus de 50% de sa prime de départ à la retraite . Les locaux , n'eût été l'exiguité de la parcelle sur laquelle l'école est bâtie , sont assez aérés et bien entretenus . L'école a une partie des latrines réservée aux filles . Quelques arbres luttent désespérément contre l'adversité du terrain .

Une autre promotrice proche de la première du genre pédagogue-entrepreneur gère son école en étroite liaison avec les parents d'élèves dans un quartier dont elle est originaire . Elle utilise des locaux acquis par le biais des notables du quartier . La parcelle appartient à l'OPT.

La question posée est quel type de promoteur faut-il pour l'école de base ? Notons que quelques groupes de parents tentent actuellement de mettre en place des écoles dans le District de Bamako . L'école de Faladié est l'oeuvre d'un Groupement d'Intérêt Economique , GIE . Une école coopérative est en préparation à Torokorobougou . Peut-on motiver les parents d'élèves au point d'en faire des partenaires conscients ?

Les enseignants des écoles de base constituent des partenaires de premier rang dans l'entreprise scolaire . Nous nous sommes intéressé à leur perception et à leurs projets d'avenir au cours d'entretiens par école . Nous avons cherché à savoir si l'école de base est un tremplein ou un lieu de carrière .

Le salaire convenu entre les promoteurs regroupés en association est 22.500F. De nombreux enseignants reçoivent entre 15.000 et 17.500 F . D'autres touchent 30.000 F . Ce qui compte , c'est la motivation et la sincérité entre promoteurs et enseignants .

Pour beaucoup , il faut s'assurer un revenu en attendant des jours meilleurs. Ceux-là considèrent l'école de base comme un moyen tout comme un autre . Ainsi , ceux qui sont reçus au concours d'entrée à la fonction publique font leurs adieux aux promoteurs . Ceux qui restent s'interrogent et demandent que leur situation soit améliorée , notamment au niveau du salaire des vacances qui n'est pas payé .

Certains promoteurs sont conscients des conditions de travail des enseignants . Ils font des efforts pour les motiver . Cependant , la transparence est un facteur qui oppose les deux parties . Les promoteurs associés semblent faire bon ménage , tandis que ceux qu'ils emploient ne se sentent pas mieux que leurs collègues des écoles à promoteur unique .

La démotivation des enseignants et la facilité de créer les écoles de base pourraient être des facteurs qui expliquent leur multiplication . Peut-on parvenir à concilier les attentes des enseignants et le désir des promoteurs de créer des écoles encadrées par un personnel stable ?

b) **Les parents d'élèves**

Nous avons rencontré 13 associations de parents d'élèves et participé à 4 assemblées générales de fin d'année . A l'issue de ces rencontres , les observations suivantes peuvent être faites .

- Les parents d'élèves des écoles de base ont souvent des enfants dans les écoles publiques . Ils n'ont pas eu recours à l'école de base pour la première fois par choix délibéré . Ils y ont été contraints .
- Les APE des quartiers dont les parents sont membres fixent le nombre d'élèves à recruter en première année . Après le recrutement , les retardataires ou les personnes non informées doivent trouver des places pour leurs enfants dans les écoles privées .
- L'école privée , second choix des parents tend à devenir un premier choix pour les parents qui en ont fait l'expérience et qui en ont les moyens .

Cette attitude fut illustrée par un parent qui estime que l'école publique est elle aussi une forme d'école de base . La grande différence avec l'école de base est que l'Etat a les enseignants en charge et le paiement des cotisations est annuel .

- De nombreuses écoles de base recrutent des enfants en bas âge et ouvrent des classes enfantines : les cours préparatoires , CP . L'âge d'entrée à l'école est de 6 ans révolus . Cette mesure est contournée par le CP qui permet à l'élève d'être muni d'un certificat de scolarité . Faut-il rendre officielle cette pratique qui peut avoir des conséquences sur l'équité et la démocratie en éducation ? La pratique actuelle constatée dans plus de 25% des écoles visitées indique le type de rapports qui peuvent exister entre parents et école .

Les rapports entre parents d'élèves et école sont variables . Leur analyse ne fait pas l'objet de la présente étude . Cependant , l'observation sur le terrain oblige de faire deux remarques :

- Les promoteurs d'écoles de base n'associent pas les parents au point de les motiver et d'obtenir d'eux une contribution au-delà de la cotisation . En effet , beaucoup de promoteurs n'avaient pas d'association de parents d'élèves jusqu'à la drenière réunion de concertation sur les écoles de base . L'importance de l'association des parents d'élèves comme couverture a été soulignée comme un moyen d'accès à l'espace au cours de ce forum .

- Les parents d'élèves semblent supporter l'école de base fréquentée par leurs enfants . Ils concrétisent ce fait en contribuant à la solution de ses prolèmes. Lorsque le directeur d'une école de base de Boulkassoumbougou a déclaré ne pas avoir de fonds pour construire les latrines de son école , un parent d'élève s'est engagé séance tenante à financer la totalité du coût . Les membres d'une association de parents d'élèves de l'école de Banakabougou ont souscrit environ un montant de 50.000 F au cours de leur assemblée générale de fin d'année pour le salaire des enseignants qui ne perçoivent rien durant la période des vacances scolaires .

c) L'administration scolaire

L'inspecteur et les conseillers pédagogiques sont les partenaires privilégiés des promoteurs d'écoles de base . Chaque circonscription abritant des écoles de base a un conseiller pédagogique qui s'occupe de ces problèmes . Ce dernier travaille avec le(s) directeur(s) d'école qui appuie la formation des enseignants des écoles de base de la circonscription . Nous avons constaté que les visites ne sont pas fréquentes . Lorsqu'elle a lieu , la visite est une visite de routine et non une visite de formation .

Plusieurs questions se posent à ce sujet . L'inspecteur peut-il encadrer les enseignants des écoles de base et ceux de sa propre circonscrition ? Quel rôle le conseiller pédagogique chargé des écoles de base peut-il jouer pour soutenir l'action des écoles de base ?

Les questions posées aux enseignants montrent qu'ils ne sont pas suffisamment informés des problèmes liés aux examens professionnels des enseignants exerçant dans les écoles de base . Cependant , ceux des écoles conventionnelles passent leurs examens . Quels types de rapports peut-on développer entre l'inspection et les écoles de base ?

d) L'administration locale

Nous n'avons pas constaté de rapports entre les écoles de base et l'administration municipale . Cependant , plusieurs questions soulevées pourraient trouver leur solution à ce niveau lorsqu'on sait que le rôle des municipalités s'étend sur l'action sociale , la santé et l'hgyène et que l'école ne peut pas être considérée comme une appendice d'une telle action .

En tant que personne ressource , nous avons assisté à l'analyse socio-sanitaire de plusieurs communes de Bamako . Toutes les analyses comportent un volet éducation et on s'attendrait à ce que la municipalité ait sa commission d'éducation tout comme elle a sa commission santé et sa commission domaniale. On peut se demander si certains problèmes liés au non recouvrement des cotisations des élèves des écoles de base ne seraient pas mieux appréhendés avec les autorités municipales qu'à travers une procédure judiciaire comme a semblé indiquer une assemblée générale de parent d'élèves dans un quartier du District . Quel sera les sort des enfants momentanément empêchés de fréquenter l'école suite à une insolvabilité de leurs parents ? Comment s'y prendre pour faire renforcer le principe de la scolarisation obligatoire ?

e) Les organisations internationales

Les écoles de base du District de Bamako n'ont pas bénéficié de l'aide des organisations internationales en raison de leur caractère improvisé et de leur caractère privé . Les APE ont servi de couverture pour les créer . En réalité , le caractère communautaire est absent dans la plupart des cas , ce qui n'a pas permis de convaincre les bailleurs de fonds étrangers , y compris les ONG .

Ce chapitre a permis d'aborder de nombreux problèmes liés à l'école de base dans le District de Bamako . Ces problèmes mettent en évidence une situation qui nécessite des actions auxquelles les promoteurs d'écoles de base s'essayent . Selon les parents , leur principal problème est financier . La section qui suit tentera de décrire cette situation .

III . FINANCEMENT DE L'ECOLE DE BASE .

Dans une section précédente , nous avons classé l'école de base comme une école privée . C'est dans ce sens que nous aborderons ce chapitre dans lequel nous nous appuierons sur la perception des parents d'élèves à partir des impressions recueillies au cours des rencontres et de l'observation sur le terrain . La contribution des promoteurs , des parents et de l'Etat sera abordée et nous poserons la question sur l'éventualité de l'implication des parents d'élèves dans le développement des écoles de base .

3 . 1 . Contribution des promoteurs au financement

Cette rubrique considèrera l'apport personnel des promoteurs dans la mise en oeuvre d'un projet d'école de base . Elle passera en revue les éléments relatifs

au terrain ,au crédit , à la location , à l'équipement et au fonctionnement .

L'acquisition de locaux constitue la première préoccupation d'un futur promoteur d'école de base . Il doit acheter un terrain et le construire ou louer des locaux .

a) L'acquisition de parcelles

La plupart des promoteurs d'écoles de base ont tenté d'acquérir des parcelles pour abriter leurs écoles . Seuls quelques cas ont été satisfaits dans le District de Bamako . Deux possibilités leur sont offertes : l'achat , le bail amphithéotique .

L'achat est le moyen le plus rapide , mais le moins à la portée des promoteurs qui sont débutants dans l'ensemble et sans ressources financières . L'acquisition par achat à moindre coût est possible dans les quartiers périphériques tels que Niamakoro , Boulkassoumbougou , Sicoroni , Sébénikoro etc ... . Une précaution élémentaire veut que le promoteur s'assure que l'espace concerné ne sera pas touché , qu'il a été délimité et borné . Tel est le cas là où des écoles publiques sont implantées dans le District . En cas de lotissement ou de remembrement , les espaces à usage public seront épargnés . Comment parvenir à une telle solution pour les promoteurs d'écoles de base ?

Le bail amphithéotique qui est un contrat entre l'Etat , propriétaire domanial et un citoyen utilisateur est une autorisation d'utiliser une parcelle à des fins personnelles . En cas d'utilité publique , l'utilisateur reçoit une compensation des investissements effectués . Le cas des écoles privées est typique . L'espace prévu fait l'objet d'une décision qui précise son statut . En génral , un article précise qu'il ne saurait faire l'objet d'une transaction commerciale quelconque , cf décision d'attibution d'une parcelle dans le District de Bamako en annexe n° 18 .

b) L'accès au crédit

L'acquisition de fonds pose le même problème que celle de l'espace . Cependant , un propriétaire d'espace peut accéder au crédit commercial , à la subvention étatique ou à l'appui d'un organisme .

Le crédit commercial est très onéreux ; il est remboursé à court terme s'il s'agit d'une banque commerciale qui ne gère pas une ligne de crédit prévue aux fins du financement de l'éducation , celle de l'IDA par exemple . Celle-ci a servi à financer quelques écoles privées dont au moins une école de base en Commune VI.

c) La subvention

La subvention de l'Etat peut être attribuée dans le cadre du Fonds d'Appui à l'Enseignement Fondamental , FAEF . Cette subvention est acquise dans le cadre d'un programme d'aide internationale . Elle privilégie les structures communautaires . Les conditions d'accès des écoles de base non communautaires à ce fonds restent encore à préciser. L'intervention des organismes internationaux et des ONG semble également privilégier les structures communautaires . Ainsi , la plupart des écoles de base "privées" du

District n'ont reçu d'assistance financière ni de l'Etat , ni des parents d'élèves au delà des cotisations perçues à titre de services rendus .

d) **La location**

Un promoteur jouit gratuitement de locaux occupés grâce à son appartenance à la communauté du quartier hôte . Un groupe de promoteurs à Sabalibougou A , constitant une association , payent une location symbolique de 1000 F par mois . Les autres promoteurs louent leurs locaux , à un tarif qui peut être considéré comme élevé . A Doumazana , une école loue une cour d'environ 1/8 d'hectare pour 15.000 F . L'école est constituée de seckos achetés par le promoteur , sans eau et sans latrines . L'investissement du promoteur est très faible par rapport au loyer perçu .

Un promoteur paye une location mensuelle de 100.000 F pour trois classes . Un autre paye 50.000 F pour quatre classes . Ces deux promoteurs connaissent des difficultés de trésorerie. Ils accusent un retard de paiement de frais de location de plusieurs mois .

Peu de promoteurs ont des moyens propres . Pour mettre en oeuvre leur projet , ils ont eu besoin d'un prêt très modeste , souvent moins de 50.000 F pour l'achat du matériel collectif : bureau , tableau , règle , manuels pour l'enseignant et craie . Les parents d'élèves contribuent au démarrage en payant une cotisation mensuelle par élève et des frais d'inscription des nouveaux élèves .

3.2. **La contribution des parents d'élèves**

L'école de base repose entièrement sur les cotisations mensuelles souscrites par les parents d'élèves . Toute autre contribution n'est qu'un complément .

a) **Les cotisations**

En tant que source principale du financement de l'école de base , la cotisation relève de la prérogative du promoteur qui fixe son taux . Celui-ci varie d'une école à l'autre . A St. Jean , Niaréla , les parents payent une cotisation de 2000 F . Le taux courant des quartiers centraux : Badalabougou , Quartier-Mali , Bakaribougou , Hippodrome , s'élève à 1500F. Le taux courant de la zone périphérique est de 1000 à 1250 F . La plupart des associations de parents d'élèves considèrent ces montants comme un plafond : leurs moyens sont limités , estiment-ils . En général , les parents s'arrangent pour n'inscrire qu'un ou deux élèves à l'école de base .

b) **Les souscriptions**

Certains parents contribuent volontiers aux souscriptions volontaires demandées par les responsables du comité APE de l'école . D'autres , par contre, se contentent d'être à jour de leurs cotisations . La plupart d'entre eux privilégient la cotisation , mais n'excluent pas d'autres types de participation . En général , la contribution en nature (matériaux de construction par exemple) fut mal utilisée par le passé et les comptes des associations de parents d'élèves n'ont

pas été très transparents , ce qui a créé une certaine méfiance vis à vis de ce type de contribution . De nombreux parents sont hostiles à l'investissement humain comme forme de participation . Nous avons voulu savoir si les parents s'associeraient éventuellement pour créer leur propre école de base et trouver des moyens leur permettant de la gérer. Cette situation sera examinée ultérieurement .

c) **Les contributions diverses**

La contribution des parents d'élèves ne se limite pas au paiement des cotisations et du droit d'inscription . Ils doivent fournir les tables-bancs , payer les manuels et supporter les frais de fournitures diverses .

Peu de parents comptabilisent ces frais qui , cumulés , peuvent constituer une somme importante surtout si de nombreux enfants de la même famille fréquentent des écoles de bases . La tendance générale est de minorer ces coûts en ayant recours au matériel peu coûteux qui dure rarement toute l'année . Peut-on aider les parents à évaluer cette situation et à les orienter vers des choix meilleurs ?

3 . 3 . Contribution de l'Etat

a) **Contribution financière**

Les promoteurs des écoles de base affirment , de prime abord , qu'ils ne reçoivent pas d'aide de l'Etat . Cependant , ils reconnaissent qu'au moins un enseignant par école de base a participé aux stages organisés par l'IPN durant l'année scolaire . Dans bien des cas , le promoteur et un enseignant de première année ont participé à cette formation qui a duré 12 jours par session . Les enseignants ont reçu un pécule de 1500 F par jour , ce qui résulte en 18.000 F au moins par école de base .

b) **Encadrement pédagogique**

L'une des contraintes que l'Etat s'impose vis-à-vis des écoles privées consiste à assurer le contrôle pédagogique . Celui-ci couvre les examens , les inspections et les visites de routine .

Les inspecteurs de l'enseignement fondamental rendent des visites de routine aux écoles de base . Leurs conseillers se rendent également au moins une fois par an dans la plupart des écoles . Il est difficile d'évaluer financièrement le coût de ces visites tout comme il s'avère difficile d'évaluer le coût du service secrétariat en regard des écoles de base .

c) **La formation**

A part le coût de la formation initiale et la prise en charge ci-dessus mentionnée , l'Etat intervient peu dans la formation des enseignants des écoles de base en cours d'emploi .

d) **Le fonctionnement**

Le fonctionnement de l'école de base incombait aux parents d'élèves dans sa conception initiale . Les promoteurs d'écoles de base ont failli ou n'ont pas essayé de convaincre les parents d'élèves à prendre en charge les coûts du fonctionnement des écoles . Ils ont fixé des cotisations qui leur permettent de couvrir les différents frais liés à leurs entreprises . Comment assumment-ils cette responsabilité ? Comment pourraient-ils être aidés efficacement par des apports qualitatifs de la part des différents partenaires d'éducation ?

Plusieurs observations peuvent être faites suite à l'identification du niveau de contribution financière des différents partenaires en éducation .

- Les promoteurs des écoles de bases sont démunis au moment où ils se proposent de créer une école . A défaut de pouvoir consentir un investissement de qualité , ils mettent en place une structure "provisoire" . On peut considérer que tous les promoteurs d'écoles de base du District de Bamako utilisent des structures provisoires . Quand auront-ils accès à des structures définitives ? La première école de base est encore dans un abri povisoire alors que son promoteur paraît très solvable ; qu'est-ce qui l'empêche de développer une structure de qualité ? Pourquoi se contente-t-il du statut d'école de base au lieu d'entrer directement dans le privé ? Peut-on espérer motiver certains promoteurs du District qui semblent réussir ? Comment les encourager à entreprendre des actions qualitatives de développement de leurs structures et satisfaire en même temps les exigences d'équité et de démocratie dans le District?

Si les parents d'élèves pouvaient ne rien payer pour l'éducation de leurs enfants , ils choisiraient cette alternative . Cette attitude prévaut dans la plupart des associations de parents d'élèves . L'école publique constitue leur premier choix au moment de l'inscription des élèves . Nombreux sont ceux qui sont partagés entre leur désir d'offrir une bonne éducation à leurs enfants dans l'école de leur choix et leur souci d'épargner le plus d'argent possible .

La notion de rentabilité ne paraît pas encore évidente pour la plupart des maliens . Peut-on se servir des écoles de base pour sensibiliser sur la nécessité d'investir dans l'éducation tout comme on investit dans une entreprise pour en obtenir des bénéfices ?

3 . 4 . D'une possible implication des parents d'élèves dans la gestion des écoles de base dans le District de Bamako

Des promoteurs d'écoles de base ont exprimé des appréhensions et même leur opposition à l'approche communautaire . Certains , par contre , conseillent de la prudence et demandent d'étudier avec intérêt la possibité de créer des structures scolaires à l'image des centres de santé communautaire dans les quartiers périphériques du District de Bamako . Les soins reçus sont peu élevés et à la portée des habitants , quand bien même ils seraient très pauvres .

a) **Les craintes**

La gestion catastrophique des associations de parents d'élèves du District de

Bamako a découragé de nombreux parents . Ils ont perdu confiance en leurs responsables . L'absence de civisme et la primoté de l'intérêt privé sont mis en évidence pour justifier la crainte de créer une école privée de parents . Les responsables des coopératives de consommation sur l'étendue du District ne se sont pas montrés à la hauteur de la confiance de leurs élus .

Ces exemples , qui peuvent être multipliés , servent d'arguments à certains promoteurs d'écoles de base pour douter de l'opportunité des écoles de quartiers à l'image des écoles de villages comme entreprises communautaires rentables . Ils tentent de convaincre les parents de l'inopportunité de l'école communautaire en ville .

b) Les espoirs

D'autres parents d'élèves du District , quoique ignorant les expériences en milieu rural , considèrent avec beaucoup d'intérêt l'expérience des écoles de base comme la continuation de l'entreprise communautaire en ville . Le Centre de Santé Communautaire de Banconi , ASACOBA , est l'une des meilleures institutions sanitaires du pays . Il a été développé à partir de l'approche communautaire . Ses avantages , pour une communauté à revenus modestes , sont évidents . A Banankabougou , où une telle expérience se déroule , un parent d'élève a assimilé cette expérience à celle des écoles de base .

Le promoteur de l'école de base de ce quartier souhaite s'associer à la population pour développer et gérer son école . De nombreux parents d'élèves de cette école pensent qu'il est possible et même avantageux de créer une école à l'image du centre de santé communautaire du quartier , ASACOBANKA. La question qui est posée est de savoir sur qui compter pour créer l'école et l'équiper . Le salaire des enseignants ne posera pas de problèmes si une structure physique existe . Banakabougou est un quartier loti qui dispose de places publiques pouvant servir de domaines scolaires .

Ces craintes et espoirs soulèvent de nombreuses questions qui peuvent être résumées ainsi que suit .

Peut-on aider la réflexion des parents d'élèves du District de Bamako en leur illustrant les avantages d'une bonne orgnisation communautaire et son impact sur le développement de la communauté ? Peut-on associer les autorités muncipales à un niveau de responsabilité élevé à une telle réflexion ? Peut-on aider les parents d'élèves , par des exemples concrets , à évaluer les avantages de l'école de base dans quelques quartiers du District de Bamako en les associant à des expériences pilotes ?

Notons que certains parents d'élèves voient déjà dans l'école publique une école privée soutenue par l'apport financier communautaire dans le cadre de la politique de décentralisation du Mali . Les arguments avancés s'appuient sur le fait que l'Etat ne prend en charge que les salaires des enseignants et le fonctionnement des structures de contrôle . Les parents supportent de plus en plus de charges .

CONCLUSION PARTIELLE

Le présent rapport peut être considéré comme une interrogation sur la problématique de l'école de base en tant que structure nouvelle.

Nous avons délibérément choisi de mettre en évidence des données brutes cueillies par le moyen de l'observation et d'entretien pour étaler la réalité et même les préjugés sur l'école de base.

Prévue comme une structure communautaire, l'école de base a été prise d'assaut par des enseignants demandeurs d'emplois qui se sont substiués aux parents et ont organisé l'enseignement dans des conditions difficiles aux enfants qui n'avaient pas de chance d'être inscrits à temps, peut-être point du tout à l'école.

Les promoteurs d'écoles de base, ces nouveaux entrepreneurs sans argent ont trouvé des moyens pour faire fonctionner leurs écoles avec un effectif d'élèves qui ne saurait laisser indifférents les autorités de l'éducation nationale et les organisations qui sont préoccupées par le développement de l'éducation de base.

La principale caractéristique de l'école de base dans le District de Bamako s'avère être son aspect individualiste. L'observation montre que la majorité des promoteurs d'écoles de base privilégie une approche individualiste : l'école privée sous sa forme classique.

Les rencontres organisées avec les parents d'élèves mettent en évidence une attitude d'impuissance face à l'organisation de l'école au niveau du quartier comme une alternative. Le manque de moyens et d'hommes capables d'assurer la gestion de la structure communautaire de manière transparente oblige à recourir à l'école de base gérée par des promoteurs enseignants.

Les parents d'élèves des écoles de base ne cachent pas leur préférence pour l'école de base en tant que structure privée, qualitativement meilleure à l'école publique qui perd de plus en plus de crédit.

Nous nous trouvons devant une situation complexe qui nécessite une analyse portant sur l'école de base et son environnement, sur les promoteurs en tant qu'entrepreneurs d'éducation, les parents d'élèves et leur capital social, les élèves en tant que public concerné et l'Etat en tant que contrôleur des activités éducatives..

Cette réalité sera analysée pour en découvrir le rationnel et en faire la synthèse pour dégager des propositions portant sur une nouvelle dynamique de l'école de base porteuse de promesses et structure d'avenir.

Le prochain rapport rendra compte de cette réalité.

ANNEXES

1 . Termes de référence de l'étude
2 . Ordonnance n° 20 / CMLN du 20 Avril 1970
3 . Décret n° 57 / PG-RM du 20 Avril 1970
4 . Décret n° 118 / PG-RM du 20 Septembre 1971
5 . Convention Gouvernement de la République du Mali et la Conférence des Evêques du Mali
6 . Décret n° 112:PG-RM du 30 Avril 1985
7 . Liste officielles des médersas
8 . Note DNEF sans numéro DNEF du 26 Septembre 1985
9 . Note DNEF sans titre du 14 mars 1989
10 . Circulaire n° 00449 DNEF du 5 Novembre 1990
11 . Circulaire DNEF sans nuéro du 26 Septembre 1991
12 . Projet de Décret sur les écoles de base
13 . Projet de Décret règlementant les écoles privées
14 . Distribution des écoles de base dans le District de Bamako
15 . Circulaire DNEF n° 239 du 13 septembre 1979
16 . Arrêté n° 3132:MEN-DNEF du 10 Octobre 1978
17. Décret n° 195/ PG-RM du 10 Juillet 1978

Les contraintes économiques actuelles obligent de passer par des solutions qui arrangent les plus pauvres . La chose la plus essentielle et la plus difficile à obtenir est bien l'espace en ville . Ce qui manque le plus aux promoteurs d'écoles de base est précisément ce que les parents d'élèves peuvent obtenir avec un minimum d'entente et d'efforts personnels : un espace à usage public . Et peut-être un bâtiment de trois ou six classes à titre expérimental pour sensibiliser et motiver les habitants d'un quartier .

d) Les relations publiques

Le promoteur d'école de base a affaire aux parents d'élèves , à l'administration scolaire et publique et aux structures de financement .

Structure privée , l'école de base a avantage à s'ouvrir et à s'épanouir . L'APE devient un partenaire privilégié . Les rencontres entre promoteurs et parents d'élèves ont révélé un manque d'intérêt des parents pour leur école et un manque d'ouverture de celle-ci vers eux .

Les parents reconnaissent que les enseignants de leurs enfants cherchent à connaître les causes de leurs absences . Ils apprécient les rapports tissés entre eux et l'école . Cependant , d'action concrète entreprise et réussie en faveur de l'école en dehors des dons et souscription on n'en compte pas . Aussi , l'école de base est-elle devenue parent pauvre par rapport à l'école publique qui retient toute l'attention des pouvoirs plublics et de l'APE , organisation centralisée .

Cette organisation réunit toutes les personnes imposables en vertu du fait qu'elles payent la taxe sur la scolarisation . Comme partenaire , l'école de base nécessite une APE "école de base" responsable , interlocutrice des enseignants et des bailleurs de fonds . La fuite de responsabilité mentionnée dans une section antérieure est incompatible avec la recherche d'un espace d'expression de l'école de base en tant que réalité nouvelle . Les communautés rurales ayant compris cette vérité savent que leur sort est lié à une bonne organisation de l'école . Ils sont leurs propres représentants et les enseignants leurs interlocuteurs .

Les réponses des parents d'élèves , les affirmations ou les négations avec des sous-entendus doivent être interprétées comme des réactions positives en faveur d'une école de base ouverte , peu chère mais efficace . Une formation en dynanique de groupe au bénéfice de quelques leaders d'opinion créera un circuit de communication capable de porter le message de l'investissement dans le capital social . Les ONG , les organisations internationales et les pays amis pourraient intervenir à ce niveau . La contrepartie voudra que l'école de base soit une organisation efficace et rentable , peu chère et crédible .

Lorsque l'école de base deviendra une option claire , elle trouvera des interlocuteurs attentifs à ses problèmes . Vision Mondiale investit dans plusieurs localités , plus particulièrement dans les villages du Cercle de Tominian dans les écoles de base . D'autres ONG pourraient intervenir en ville pour permettre aux communautés urbaines de prendre en charge les écoles de bases .

La réalité demeure que les écoles de Bamako ne sont pas assez connues des pouvoirs publics . La raison pourrait en être le manque de statut officiel . Cependant , les promoteurs des écoles de base sont associés de plus en plus aux activités du secteur de l'éducation du District . L'administration municiale donne l'exemple . Si les autorités publiques assistent à la cérémonie de pose de la première pierre d'une école de base , peut-être , l'appel sera-t-il entendu !

e) L'action solidaire

L'efficacité et la rentabilité mentionnées à plusieurs reprises exigent des bases rationnelles et crédibles . Nous avons retenu de préférence l'action coopérative dont le choix a été justifié précédemment .

En ne prenant que quatre enfants par ménage à Bamako , les éduquer tous les 6 en ne comptant que sur ses propres forces est une gageure difficile à lever avec des moyens modestes . Le risque à prendre est de créer des structures à caractère communautaire qui minimisent le coût de la scolarisation et permette au plus grand nombre d'enfants d'aller à l'école . Notre choix est l'école de base type dont les statuts et règlement intérieur sont reproduits en annexe . Il s'agit d'une école coopérative dont le financement est recherché . Elle réunira les parents d'élèves d'un quartier du District de Bamako et des enseignants .

3 . 2 . Actions urgentes à entreprendre

De ce qui précède , des actions s'avèrent nécessaires . Elles porteront sur les éléments considérés comme prioritaires en raison des problèmes auxquels l'école de base se trouve confrontée : renforcer la performance , améliorer les structures et créer de nouvelles conditions d'accueil .

a) **Actions immédiates** (courant année scolaire 1992)

i) Formation des promoteurs et des enseignants des écoles de base

. Objectifs :

- formation professionnelle pour les enseignants
- animation de groupe et entrepreneurship pour les promoteurs

Responsable technique : consultant
Source de financement : USAID

ii) Dotation en matériel didactique

. Dotation en manuels de lecture et de calcul
. Dotation en matériel pédagogique

Responsable technique : BPE , IPN , USAID
Financement : BPE / USAID

iii) **Amélioration des structures physiques**

Objectif :

. Inventaire des écoles de base du District , aménagement et relogement

- aménagement du groupe n°1
- relogement du groupe n°2

Responsable technique : technicien du BPE
Source de financement : propriétaires , promoteurs

b) **Action à court terme** (1 an)

i) **Améliorer les conditions de vie des élèves**

Objectifs :

. Inventaire des sources d'eau
. Inventaire des latrines
. Etablissement d'un programme de construction de latrines
. Adduction d'eau , creusement de puits , approvisionnement en eau

Responsable technique : hygiéniste municipal
Source de financement : propriétaires , promoteurs , APE , ONG , BPE , USAID

ii) **Améliorer les conditions de travail des élèves**

Objectifs

. Inventorier le mobilier
. Remplacer le mobilier défectueux

Responsable technique : BPE / USAID
Source de financement : BPE/ USAID

iii) **Campagne de sensibilisation**

Objectifs

. Sensibiliser les communautés de quartiers abritant des écoles de base
. Sélection de quartiers cibles

Responsable technique : consultant
Source de financement : BPE / USAID

iv) Rechercher des espaces à usage scolaire

Objectifs

Obtenir des autorités du District des parcelles pour écoles de base
Sélectionner des écoles de base pilotes (modèle communautaire)

. Rencontres avec les APE intéressées
. Constitution de commités d'intiative
. Election d'un conseil d'administration par future école
. Rencontre des autorités municipales
. Rencontre des autorités du District
. Conférence sur les écoles de base , option communautaire

Responsable technique : consultant
Source de financement : USAID

c) Actions à moyen terme (2 ans)

i) Action Ecole de Base

Objectifs

Réaliser concrètement des écoles de base dans les quartiers de Bamako

. Recherche d'entente entre promoteurs et quartiers en Commune I , V et VI
. Pose de premières pierres d' écoles de base
. Démarrage de construction de quelques écoles de base
. Ouverture des premières écoles de base de quartiers

Responsable technique : consultant , BPE , USAID
Source de financement : BPE , USAID

ii) Suivi des écoles pilotes

Objectifs

- assurer la formation permanente des promoteurs
- assurer l'animation des conseils d'administration
- évaluer continuellement les résultats des écoles .

Responsable technique : consultant ou Bureau Formation USAID
Source de financement : BPE , USAID (pendant les 2 prochaines années) .

ANNEXES

N° 1

INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNEES

QUESTIONNAIRE ECOLE

Les réponses au présent questionnaire doivent permettre à un bailleur de fonds de contribuer au développement de l'éducation de base au Mali. En répondant honnêtement à toutes les questions, vous contribuerez au développement de vos écoles.

1. IDENTITE DE L'ECOLE

1.1. Ecole de _____ Nomb. clas. [ ] Ouverte en [19]

Base privée [ ]

Village privée [ ]

Medersa [ ]

1.2. Région (préciser) _____ Commune, Cercle _____

2. PROMOTEUR (DIRECTEUR)

2.1. Formation (cocher)

MPC	(stag.)	[ ]	(titu.)	[ ]
MSC	(stag.)	[ ]	(titu.)	[ ]
PESG	(stag)	[ ]	(titul)	[ ]

2.2. Etes-vous chargé de classe ? (cocher) OUI [ ] NON [ ]

2.3. Etes-vous propriétaire des locaux ? OUI [ ] NON [ ]

Si non, payez-vous un loyer ? OUI [ ] NON [ ]

Combien payez-vous par mois ? _____ CFA

Un contrat écrit vous lie-t-il ? OUI [ ] NON [ ]

Si oui, est-il légalisé ? OUI [ ] non [ ]

Quelle est la durée du contrat ? [ ] ans

3. LE DOMAINE SCOLAIRE

3.1. Le domaine scolaire est (préciser):

Très grand (1 ha et plus) [ ]

Grand (entre 1/2 ha et 1ha) [ ]

Assez grand (1/4ha à 1/2ha) [ ]

Petit (de 1/8 ha à 1/4 ha) [ ]

Très petit (moins de 1/8 ha) [ ]

BEST AVAILABLE COPY

QUESTIONNAIRE ECOLE

Faites tout commentaire utile _____

3.2. L'école dispose-t-elle d'un puits ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, l'eau est-elle potalbe ? OUI ☐ NON ☐

Dispose-t-elle de latrines ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, sont-elles bien entretenues ? OUI ☐ NON ☐

Faites tout commentaire utile _____

4. LES LOCAUX SCOLAIRES

4.2. Etat des locaux (cocher)

Nature des bâtiments

En dur ☐

En semi-dur ☐

En banco ☐

Autres matériaux (préciser) _____

4.3. Emplacement des classes (préciser)

Sont-elles dans la même cour? OUI ☐ NON ☐

Si non en combien d'endroits sont-elles ? ☐ endroits

Préciser la distance qui les sépare . _____

4.4. Etat des locaux

Le toit est (cocher)

Haut (3m et plus) ☐

Bas (moins de 3m) ☐

Les sol est : (cocher)

En ciment uniforme ☐

En ciment crevassé ☐

En terre battue uniforme ☐

En terre battue crevassée ☐

QUESTIONNAIRE ECOLE

Les ouvertures sont :

En nombre suffisant: (4 et plus) OUI ☐ NON ☐

Si non combien ? ☐

La surface des ouvertures est:

Suffisante : plus de 3 m2 OUI ☐ NON ☐

Si non , indiquer la dimension : ☐ m2

Faites tout commentaire utile _____

5 . LE MOBILIER SCOLAIRE

5 . 1 . Les tables-bancs sont (cocher):

Propriété du promoteur ☐

Propriété de l'APE ☐

Propriété individuelle des élèves ☐

Donner toute information utile _____

5 . 2 . Le mobilier est (cocher)

De fabication industrielle ☐

De fabrication artisanale ☐

De type familial ☐

Donner toute information utile _____

6 . OUVRAGES SCOLAIRES

6 . 1 . Existe-t-il des manuels de calcul ? OUI ☐ NON ☐

Si oui , à qui appartiennent-ils ? (cocher)

A l'APE ? ☐

Au promoteur ? ☐

Aux élèves ? ☐

Si l'école n'a pas de manuels , comment procède-t-on ? _____

BEST AVAILABLE COPY

QUESTIONNAIRE ECOLE

6 . 2. Existe-t-il des manuels de lecture ? OUI ☐

Si oui , à qui appartiennent-ils ? (préciser)

A l'APE ☐

Au promoteur ? ☐

Aux élèves ? ☐

Si l'école n'a pas de manuels , comment procédez-vous ? _____

7 . POPULATION SCOLAIRE

7 . 1 Effectif de l'école

1ère An.	☐	clas.	☐	él.	☐	fil.	☐	ensgts.	☐ ensgtes
2èmeAn.	☐	clas.	☐	él.	☐	fil.	☐	ensgts.	☐ ensgtes
3èmeAn.	☐	clas.	☐	él.	☐	fil.	☐	ensgts.	☐ ensgtes
4èmeAn.	☐	clas.	☐	él.	☐	fil.	☐	ensgts.	☐ ensgtes
5èmeAn.	☐	clas.	☐	él.	☐	fil.	☐	ensgts.	☐ ensgtes.
6èmeAn.	☐	clas.	☐	él.	☐	fil.	☐	ensgts.	☐ ensgtes.

7 . 2 . Redoublements Année 1990-91

1ère 1 A.	☐	él.	☐	pas.	☐	fil.	☐	red.	☐ fil.
2èmeAn.	☐	él.	☐	pas.	☐	fil.	☐	red.	☐ fil.
3èmeAn	☐	él.	☐	pas.	☐	fil.	☐	red.	☐ fil.
4èmeAn.	☐	él.	☐	pas.	☐	fil.	☐	red.	☐ fil fil.
5èmeAn.	☐	él.	☐	pas.	☐	fil.	☐	red.	☐ fil.
5èmeAn.	☐	él.	☐	pas.	☐	fil.	☐	red.	☐ fil.
6èmeAn.	☐	él.	☐	pas.	☐	fil.	☐	red	☐ fil.

7 . 3 . Renvois Année 1990-91

1èreAn.	☐	él.	☐	pas	☐	fil.	☐	red.	☐ fil.

QUESTIONNAIRE ECOLE

2èmeAn.	[ ]	él.	[ ]	pas	[ ]	fil.	[ ]	red.	[ ] fil.
3èmeAn.	[ ]	él.	[ ]	pas.	[ ]	fil.	[ ]	red.	[ ] fil.
4èmeAn.	[ ]	él.	[ ]	pas.	[ ]	fil.	[ ]	red.	[ ] fil.
5èmeAn.	[ ]	él.	[ ]	pas.	[ ]	fil.	[ ]	red.	[ ] fil.
6èmeAn.	[ ]	él.	[ ]	pas.	[ ]	fil.	[ ]	red.	[ ] fil.

7 . 4 . Situation socio-professionnelle des parents

Enfants de cultivateurs	[ ]	[ ] fil.
Enfants d'ouvriers/artisans	[ ]	[ ] fil.
Enfants de person. secteur informel	[ ]	[ ] fil.
Enfants de commerçants boutiquiers	[ ]	[ ] fil.
Enfants de comercants ét étalagistes	[ ]	[ ] fil.
Enfants de fonction. cadres sup.	[ ]	[ ] Fil.
Enfants de fonction. cadres moyens	[ ]	[ ] fil.
Enfants de person. de service	[ ]	[ ] fil.
Enfants de parents sans emploi	[ ]	[ ] fil.
Autres	[ ]	[ ] fil.

7 . 5 Ajouter tout commentaire jugé utile _____

_____

_____

8 . LES ENSEIGNANTS

8 . 1 . M P C stag.	[ ]	;	[ ] F	M P C titul.	[ ]	;	[ ] F ; Total	[ ]
8 . 2 . M S C stag.	[ ]	;	[ ] F	M S C titul.	[ ]	;	[ ] F ; Total	[ ]
8 . P E S G sta(stag.	[ ]	;	[ ] F	P E S G titul.	[ ]	;	[ ] F ; Total	[ ]
TOTAL	[ ]	;	[ ] F		[ ]	;	[ ] F ;	[ ]

9 . ADMINISTRATION

9 . 1 Le promoteur est-il directeur de son école ? OUI [ ] NON [ ]

Si oui, gère-t-il seul lesfonds ? OUI [ ] NON [ ]

Si non , qui les gère-t-il ? _____

QUESTIONNAIRE ECOLE

9.2. Recevez-vous une aide de l'Etat ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, quel type d'aide avez-vous reçu? (cocher) : argent : ☐

matériel didactique ☐ mobilier : ☐ personnel: ☐

formation : ☐

Indiquer et chiffrer toute aide de l'Etat. _____

9.3. Recevez-vous la visite de l'Inspecteur ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, combien de fois ? par an? ☐ fois

Recevez-vous la visites des conseillers ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, combien de fois par an ? ☐ fois

9.4. Désirez-vous vous associer à une communauté pour accéder à l'espace et au crédit ? OUI ☐ NON ☐

Si non, désirez-vous transformer votre établissement en école privée ? OUI ☐ NON ☐

Avez-vous des propositions ? OUI ☐ NON ☐

Lesquelles ? _____

10. SUGGESTIONS

Faites toute suggestion jugée utile _____

Merci de votre collaboration !

ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE AU MALI
PLAN DE TRAVAIL

Guide d'entretien (Parents d'élèves)

Entretiens de groupe (semi directif)

1 . Les problèmes liés à l'admission des enfants à l'école .

2 . La différence entre l'école publique , l'école privée laïque et l'école de base : privée et communautaire .

3 . Les anvantages de l'école publique :

4. Les avantages de l'école privée catholique :

5 . Les avantages de l'école privée laïque ;

6 . Les avantages de l'école de base privée:

7. Les avantages de l'école privée communautaire

8 . Si les parents ont le choix d'inscrire les enfants à l'école , quelle est leur préférence ?

- Quelles sont les raisons ?

10 . Les parents sont-il prêts à organiser leur propre école privée communautaire ?

11 . Une école privée communautaire suppose la construction et l'entretien de locaux , le salaire des enseignants ; sur quoi les parents comptent-ils pour financer leur école ?
Cotisation maximum supportable ? (contribution en nature) ?

12 . La forme de financement préférée : les frais scolaires par élève ? La prise en charge par la communauté ?

Les suggestions et recommandations .

GUIDE D'ENTRETIEN ENSEIGNANTS

ECOLE DE _____

Commune / Cercle _____

Nombre d'enseignants_____

Dernière classe fréquentée :

Diplômes obtenus : DEF _____BAC_____DIP/ ENSec. _____Autres___

Situation professionnelle : MPC stag.
MPC titul.

MSC stag.
MSC titu.

PESG stag.
PESG stag.

Les problèmes liés au salaires

Les problèmes liés à la formation

Quels sont les projets d'avenir

Les rapports avec le promoteur / directeur

Les rapports avec les collègues

Autres problèmes

NOTES ET REFERENCES

1 . Le manuel de normes du FAEF donne le dimensionnement utilisés dans les constructions des classes du Quatrième Projet Education .

2 . GRAEB : Groupe de Recherche Action sur l'Education de Base . Ce groupe était composé de chercheurs appartenant aux différents services centraux du Ministère . Plusieurs recherches ont été ciblées sur les stratégies régionales d'éducation . Les études sur les pays dogon et minyanka ont donné lieu à des thèses universitaires soutenues à l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Apliquée , ISFRA .

3 . UNESCO (1949) Fundamental Education , UNESCO , Hambourg . Dans cet ouvrage , le concept de l'éducation de base est posé : un minimum éducatif pour tout citoyen .

4 . Dembélé , N . U . (1989) Le modèle d'éducation engogène intégré , communication au Congrès du Centre de Recherche pour le Développement Endogène , CRDE , Bamako . La problématique des modèles d'éducation générés par les communautés à la base est posé dans cette communication .

5 . Goran Hyden (1992) From dispensing political patronage to generating social capital : African Development in transition . Communication à la Conférence ATLAS "Gouvernance en Afrique ", Dakar , du 21 au 26 Avril 1992 . Les avantages , les difficultés et la stratégie du capital social sont développés dans cette importante communication.

6 . Rapport de rentrée 1992-1993 de la Direction Régionale de l'Education du District de Bamako .

7 . Pour Albert Antonioli , coopérant français , il suffit que les promoteurs utilisent les communautés de quartiers comme paravant pour obtenir les avantages liés à l'école en tant qu'entreprise d'utilité publique .

8 . La pédagogie spéciale concerne l'enseignement des disciplines enseignées à l'école : français , calcul , science d'observation ...

ANNEXES

1 . TABLEAUX

N° 1 . Résumé des textes règlementaires
N° 2 . N° 2 (a) Rendement interne des écoles
N° 3 . Redoublements par année et par sexe
N° 4 . Caractéristiques de qualité
N° 5 . Disponibilité des manuels
N° 6 . Conditions de vie des enfants
N° 7 . Catégorisation des promoteurs
N° 8 . Choix des parents

2 . FIGURES

N° 1 . Organisation de l'enseignement privé
N° 2 . Redoublement par année et par sexe
N° 3 . Qualité de l'eau dans les écoles
N° 4 . Propriété du matériel didactique
N° 5 . Origine socio-professionnelle des parents d'élèves
N° 6 . Mode de gestion des fonds des écoles de base
N° 7 . Option des promoteurs vis-à-vis de l'école communautaire

Réf.	Objet	Contenu
Ord. n° 20/CMLN du 20 avril 1970	Organisation de l'enseignement en Rép. du Mali	Dispositions générales Contrôle confié au MEN
Décr. n°57/PG-RM du 20 avril 1970	Règlementant l'enseignement fond en Rép. du Mali	Dispositions générales
Décr. n°118/PG RM du 20 sept. 1971	Règlementant l'enseig. privé en Rép. du Mali	Avantages, contraintes/util. publ. contr. mesure disc.
Décr. n° 112/PG RM du 30 avril 1985	Organisant les médersas	Contrôle de l'Etat; Arabe = langue d'enseig. avant. contraintes . Rep. AMUPI
Décr.n°195/PG RM du 10 juil. 1978	Fixant modalités de créat. extent. trans. suppres. écoles pub. d'enseig. fond .	Pièces à fournir, Dispositions div.
Arrêté n° 3132 MEN/DNEF du 10 oct. 1978	Portant application arrêté n°195	Dossier, agents devant fournir pièces, achemin.
Circ.n°239/DNEF du 13 sept. 1979	Dossiers incompl. demande de création, extention d'écoles .	Rappel à l'ordre

Tableau n° 1 : Résumé de la documentation en vigueur

ANNEXES N° 2

TABLEAUX

N° 1 . Résumé des textes règlementaires
N° 2 . N° 2 (a) Rendement interne des écoles
N° 3 . Redoublements par année et par sexe
N° 4 . Caractéristiques de qualité
N° 5 . Disponibilité des manuels
N° 6 . Conditions de vie des enfants
N° 7 . Catégorisation des promoteurs
N° 8 . Choix des parents

Réf.	Objet	Contenu
Ord. n° 20/CMLN du 20 avril 1970	Organisation de l'enseignement en Rép. du Mali	Dispositions générales Contrôle confié au MEN
Décr. n°57/PG-RM du 20 avril 1970	Règlementant l'enseignement fond en Rép. du Mali	Dispositions générales
Décr. n°118/PG RM du 20 sept. 1971	Règlementant l'enseig. privé en Rép. du Mali	Avantages, contraintes/util. publ. contr. mesure disc.
Décr. n° 112/PG RM du 30 avril 1985	Organisant les médersas	Contrôle de l'Etat; Arabe = langue d'enseig. avant. contraintes. Rep. AMUPI
Décr.n°195/PG RM du 10 juil. 1978	Fixant modalités de créat. extent. trans. suppres. écoles pub. d'enseig. fond.	Pièces à fournir, Dispositions div.
Arrêté n° 3132 MEN/DNEF du 10 oct. 1978	Portant application arrêté n°195	Dossier, agents devant fournir pièces, achemin.
Circ.n°239/DNEF du 13 sept. 1979	Dossiers incompl. demande de création, extention d'écoles.	Rappel à l'ordre

Tableau n° 1 : Résumé de la documentation en vigueur

	effectif	%
Redoublement	174	7,75
Renvois	16	0,71
Abandons	23	1,02

Tableau n°2 : Rendement interne des écoles de base du District

	eff. total	eff.filles	taux
Redoublement	174	51	29,31
Renvois	16	2	12,5
Abandons	23	10	43,47

Tableau n°2.a. : Rendement Filles

Classes	effectif	redoublement Garçons	redoublement Filles	total	Taux de red.	Taux de red. fille
1ère année	998	66	33	99	9,91	33,33
2ème année	583	18	14	32	5,49	43,75
3ème Année	256	11	10	21	8,2	47,62
4ème Année	42	8	3	11	26,19	27,27
5ème Année	31	6	0	6	19,35	0
6ème Année	22	0	0	0	0	0
ens. écoles	1932	109	60	169	8,75	35,5

Tableau n°3 : Rendement interne des écoles de base du District

Ecoles / actéristiques	Groupe 1					Groupe 2									
	1	12	11	7	13	2	10	6	3	15	5	4	14	9	8
xp. prof. promo.															
Promo/enseig.	+	+		+			+	+		+					
propriété/locaux.															
xist. contrat loc.		+													
Dimensions école			+												
ccès eau potable					+		+				+		+		
ccès latr. propres	+	+	+	+			+	+			+				
ualité bâtim.	+		+	+	+	+	+				+				
lasses regroupées	+		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		+	+
Qualité toit		+	+	+	+	+					+				
Nbre d'ouvertures		+	+					+							
surf. ouvertures			+												
Qualité sol	+	+		+	+	+	+	+		+	+		+		
Qualité mobilier	+	+								+					
Prop. mobilier															
Prés. man. cal.	+	+		+	+	+	+	+	+			+			
Prop. man. cal.	+			+	+	+	+		+			+			
Prés.man. lecture	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		+	+	+	+
Prop. man. lecture			+		+	+	+		+						+
Import. pop. scol.	+	+	+	+	+	+		+	+		+				+
Déperd. scol.	+	+	+	+	+	+	+			+	+	+	+	+	
Div. orig. parents	+	+	+	+		+		+	+	+		+	+	+	
Qualific. enseigts															
Mode gest. finan.		+							+						
Contrôle Etat	+	+	+		+			+	+	+		+		+	
Appui Etat	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Persp. dév.										+				+	
Totaux	14	14	14	13	13	12	12	11	10	10	9	8	7	7	5

eau n°4 : Distribution des caractéristiques par école

BEST AVAILABLE COPY

Caractéristiques \ Ecoles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Ciment	+	+			+		+			+	+		+		
Toit						+					+	+			
nbre Ouvert.						+					+	+			
Surf. Ouvert.												+			
Sol	+	+			+	+	+			+		+	+	+	

Tableau n° : Qualité des bâtiments

Caractéristiques \ Ecoles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Exist. manuel de calcul	+	+	+	+		+	+			+		+	+		
Propriété manuel de calcul	+	+	+	+			+			+			+		
Exist. manuel de lecture	+		+	+		+	+		+	+	+	+	+	+	
Propriété manuel de lecture		+	+						+	+	+		+		

Tableau n° 5 : Disponibilité des manuels

Caractéristiques \ Ecoles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Eau potable					+					+			+	+	
latrines propres					+	+	+			+	+	+			

Tableau n° 6 : Conditions de vie

Caract. Promo.	enseign.	Facilité	locaux	Equip.	Persp.	Observations
1	+	+	+	+		Ecole aisée, dépense peu
2	+		+	+		
3				+		
4				+		
5	+	+	+			
6	+	+	+	+	+	Promoteur disposé à s'associer
7	+	+	+	+		
8				+		
9						
10	+	+	+	+		
11	+	+	+	+		
12	+	+	+	+	+	Promoteur disposé à s'associer
13		+	+	+		
14		+				
15						

Tableau n°7 : Distribution des éléments selon les promoteurs

Rép.	OUI	OUI/mais	NON	NON/mais	Obser.
Ecole.					
1				x	hésitant
2		x			fonds à chercher
3		x			terrain x fonds
4					
5					
6		x			entente+ terr + fds
7		x			entente +fonds
8		x			pauvreté = handic.
9					
10				x	coura. +moyens
11			x		
12		x			moyen terme
13	x				oui franc
14		x			avec assistance
15			x		absence volonté

Tableau n°8: Avis des parents d'élèves sur la création d'une école de base par eux-mêmes

Organisation de l'enseignement privé catholique

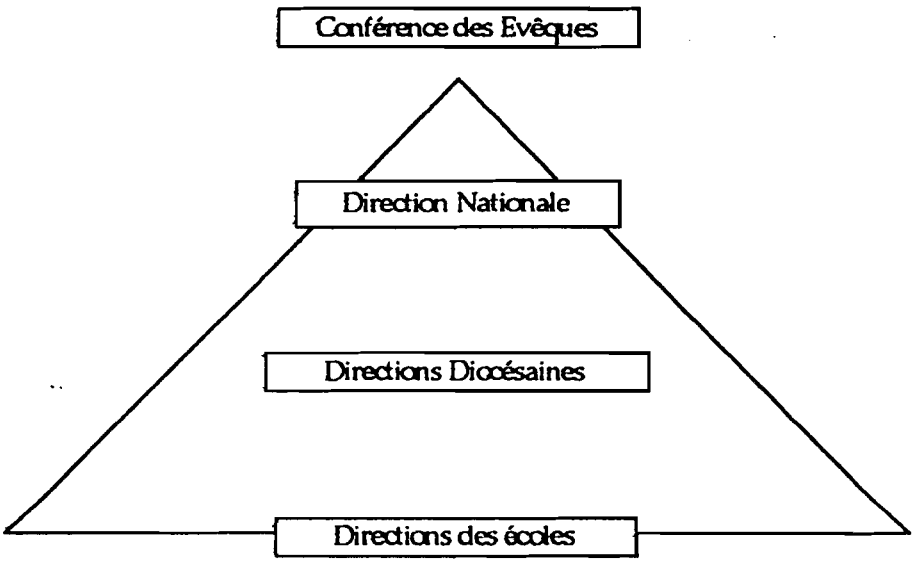

ANNEXE N° 3

FIGURES

N° 1 . Organisation de l'enseignement privé
N° 2 . Redoublement par année et par sexe
N° 3 . Qualité de l'eau dans les écoles
N° 4 . Propriété du matériel didactique
N° 5 . Origine socio-professionnelle des parents d'élèves
N° 6 . Mode de gestion des fonds des écoles de base
N° 7 . Option des promoteurs vis-à-vis de l'école communautaire

Redoublements comparés par annéeset par sexe

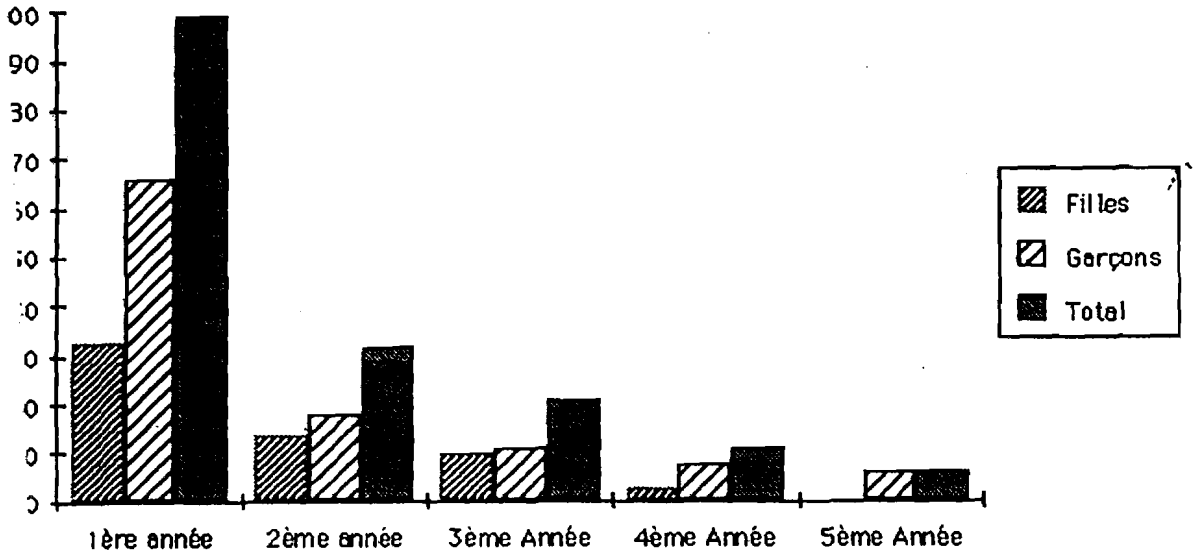

BEST AVAILABLE COPY

Qualité de l'eau

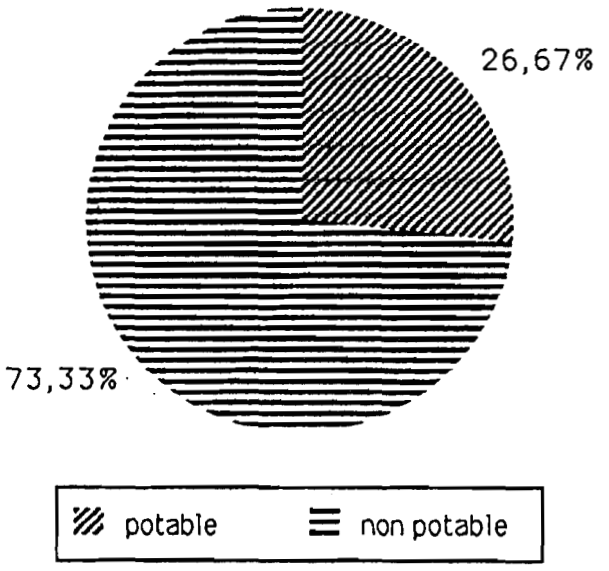

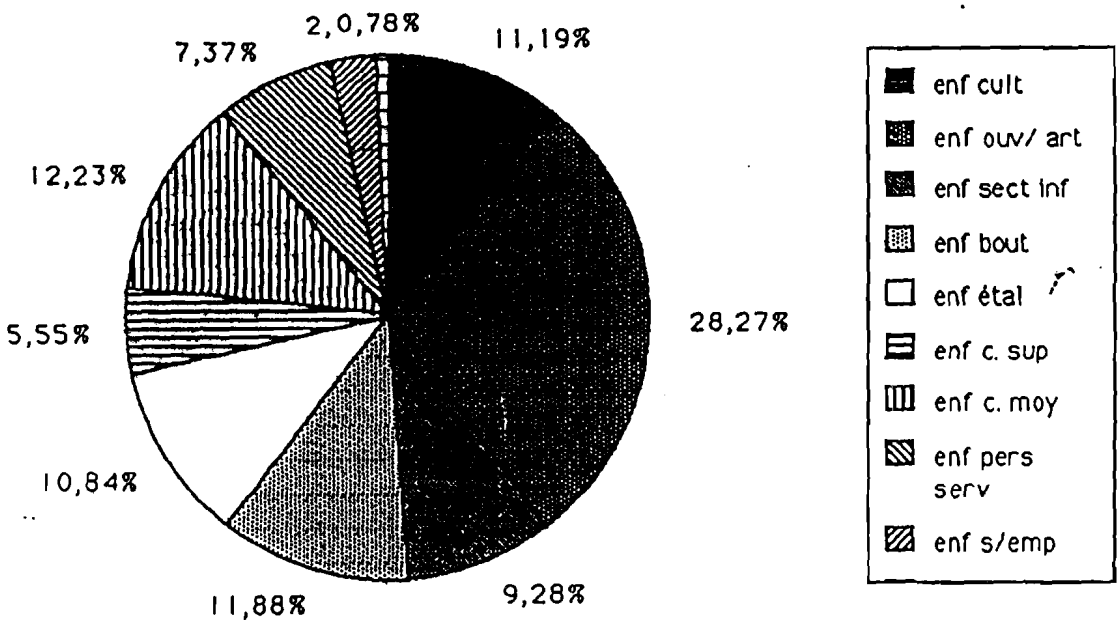
2,0,78%
11,19%
7,37%
12,23%
5,55%
28,27%
10,84%
11,88%
9,28%
enf cult
enf ouv/ art
enf sect inf
enf bout
enf étal
enf c. sup
enf c. moy
enf pers serv
enf s/emp

Propriété du matériel didactique: calcul

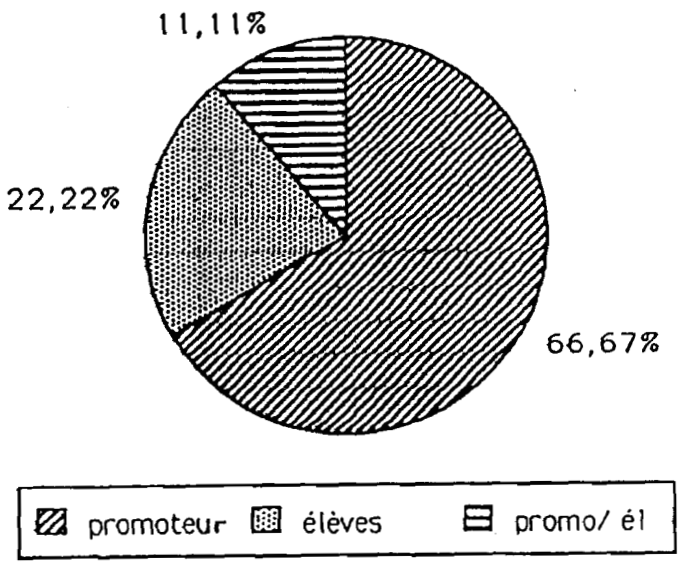

Attitude des promoteurs vis- à-vis de l'école communautaire

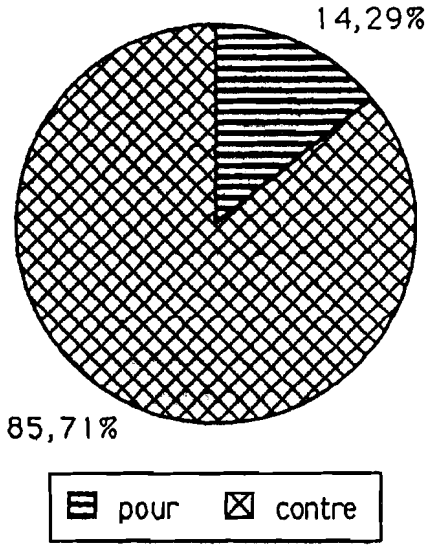

Mode de gestion des fonds

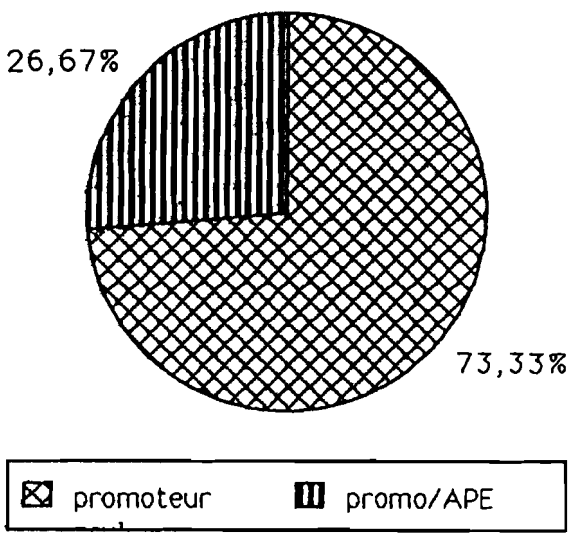

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION
ET DE RECHERCHE APPLIQUEE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE- UN BUT-UNE FOI

LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DANS LE DISTRICT DE BAMAKO

DEUXIEME RAPPORT

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
Bamako, Mali
1992

62

BASIC EDUCATION EXPANSION PROJECT

UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

COMMUNITY SUPPORT DOCUMENTS (APPUI A LA COMMUNAUTE)

DATE	LANGUAGE	TITLE	SOURCE
1992	English	STATUTES AND REGULATIONS OF THE FAEF	BPE
1991	French/English	FAEF PROCEDURES-LETTRES D'EXECUTION - PROGRAMMES	BPE
1992	French	LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DANS LE DISTRICT DE BAMAKO 1ER RAPPORT	ISFRA
1992	French	LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DANS LE DISTRICT DE BAMAKO 2EME RAPPORT	ISFRA
1992	French	SEMINAIRE DE PLANIFICATION DE SELINGUE	MEN
1992	French	NOTE TECHNIQUE SUR LA SITUATION DES PROJETS DE REHABILITATION DES ECOLES DU CERCLE DE KOLOKANI	BPE
1993	French	SEMINAIRE NATIONAL MEDIAS COMMUNAUTAIRES EDUCATION DE BASE, RAPPORT DE SYNTHESE	•
Jun 1993	French	CREATION D'UNE ECOLE POUR LES ENFANTS SOURDS AU MALI	AMPSOM
•	French	LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE DU MALI	ISFRA
•	French	ROLE DES ONG EN EDUCATION DE BASE AU MALI	GPEB
Sep 1992	French	APPUI AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES	WE
1993	French	GUIDE DE FORMATION DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES	WE
Aug 1993	French	RAPPORT DE MISSION SUR L'EVALUATION DU PROJET PILOTE 'APPUI AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES"	WE

LEGEND

AMPSOM-	Association Malienne pour la Promotion des Sourds et Sourds-Muets
BPE -	Bureau des Projets d'Education
GPEB-	Groupe Pivot Education de Base (Bamako)
ISFRA -	Institut Superieur de Formation et de Recherche Appliquée
WE-	World Education

USAID/MALI
EDUCATION/HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT OFFICE
BASIC EDUCATION EXPANSION PROJECT (BEEP)

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

OBJECTIF
Améliorer la qualité, l'efficacité, et l'équité du système éducatif.

REGIONS CIBLES
Koulikoro, Sikasso, Ségou, District de Bamako

FORMATION CONTINUE (BG)

* Initiation Directeurs d'écoles et maîtres aux méthodes d'enseignement par Objectifs (OPO).
* Formation Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques pour assurer formation en cascade.

SYSTEME D'INFORMATION EN GESTION (DG)

* Recensement Personnel du MEN et constitution base de données informatisée sur les Ressources Humaines.
* Mise en place système informatisé de saisie et d'exploitation des statistiques scolaires dans les DRE.

SCOLARISATION DES FILLES (KK/FND)

* Etudes sociologiques sur le phénomène de la sous-scolasation des filles.
* Campagnes de sensibilisation à travers les média/ONG locales.
* Compétition entre écoles et distribution de prix.

ASSISTANCE EN GESTION (JT)

* Etudes sur l'amélioration de la gestion au MEN.
* Stages de formation en gestion pour cadres au niveau national, régional, et local/Visites d'étude.
* Analyse des dépenses fonctionnelles.

APPUI AUX COMMUNAUTES (IS/JT)

* Financement à 75% Projets APE pour rénovation/équipement salles de classes.
* Lancement Projet pilote "d'Ecole Complète dans la Région de Koulikoro. Initiation APE en Gestion.

SUIVI ET EVALUATION (YMG)

* Suivi des interventions du Projet.
* Test dans les écoles au moyen de grilles d'évaluation des maîtres et élèves.
* Soumission à l'IPN rapports périodiques d'évaluation sur l'impact du Projet.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	2
I. FONDEMENTS DE L'ECOLE DE BASE	3
1 . 1 . Cadre Juridique	3
1 . 2 . Cadre Social	7
1 . 3 . Besoin d'une plateforme organisationnelle	9
1 . 4 . Eléments d'une politique	10
II. LES ECOLES DE BASE DU DISTRICT DE BAMAKO	11
2 . 1 . Réultats relatifs aux textes officiels	11
2 . 2 . Interprétation des résultats	19
2 . 3 . Eléments d'une stratégie	37
III. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES ECOLES	39
3 . 1 . Le fonctionnement des écoles de base	39
3 . 2 . Action urgentes à entreprendre	45
ANNEXES	48

SIGLES UTILISES

AMUPI : Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam

AN-RM : Assemblée Nationale de la République du Mali

APE : Association des Parents d'Elèves

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CEAP : Certificat Elémentaire de d'Aptitude Professionnelle

CMLN : Comité Lilitaire de Libération Nationale

CTSP : Comité de Transition pour le Salut du Peuple

DNEF : Direction Nationale de l'Enseignement Fondmentale

EHEP : Ecole des Hautes Etudes Pratriques

GRAEB : Groupe de Recherche Action sur l'Education de Base

IEF : Inspection de l'Enseignement Fondamental

INPS : Institut National de Prévoyance Sociale

MEN : Ministère de l'Education Nationale

MUTEC : Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture

P. G-RM : Présidence du Gouvernement de la République du Mali

TDRL : Taxe de Développement Régionale et Locale

US RDA : Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain

INTRODUCTION

La Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental a organisé en mai)92 une concertation sur l'école de base. Participaient à cette concertation des romoteurs d'écoles de base du District de Bamako, des responsables d'écoles de ase de communautés villageoises, des enseignants, des administrateurs olaires concernés par les écoles de base et des personnes ressources qui ntéressent au phénomène.

Ces journées de concertation ont permis d'établir des contacts entre des ırtenaires qui s'ignoraient et de poser sans ambigüité les questions relatives à cole de base comme concept et structure éducative. Qu'est-ce que l'école de ıse ? Qui sont les initiateurs des écoles de base ? Quels sont les problèmes ımmuns et particuliers des écoles de base ? Qui envoit ses enfants à l'école de ıse ? Qui finance l'école de base ? A qui profite l'école de base ? Quel avenir ıur cette structure ?

Autant de questions que les participants à cette rencontre ont eu à se poser et ınt les réponses n'ont pas toujours fait l'objet de l'unanimité. Elles ont uvent opposé des défenseurs et des détracteurs de visions particulières de cole de base.

Ces questions sont également posées dans le rapport préliminaire de notre ıde. Celui-ci a permis d'étaler les différentes visions de l'école de base, emière phase d'une démarche systémique. La seconde phase, le rationnel ıblit des liens entre les différents éléments du phénomène : "école de base", ılité aux liaisons multiples, apparentes et cachées. La troisième phase de la marche consistera à faire la synthèse permettant de comprendre la nature des ns entre les différents éléments en vue de les mieux organiser pour une eilleure maîtrise de la réalité : "école de base". Les réponses aux questions et ıalyse des résultats correspondent à ces deux phases. La position des parents lèves par rapport à leur école et l'attitude des enseignants en service dans les ıles de base sont des aspects sur lesquels l'analyse portera.

Nous voudrions cependant en premier fixer un cadre qui justifie les férentes associations qui seront tentées en développant sommairement une proche théorique. En effet, l'école de base apparaît comme une structure ıis surtout un concept qui doit reposer sur des bases juridiques, sociales et ganisationnelles : les textes officiels règlementant l'enseignement privé, le ıital social permettant de minimiser les coûts et la loi sur le mouvement ıpératif fixant les règles d'une gestion coopérative.

Le rapport comprend ainsi trois parties : l'analyse des textes règlementant cole de base soutenue par l'idée d'un fonds social servant de lien entre les érents éléments du phénomène "école de base", l'analyse des problèmes liés école de base dans le District de Bamako et les perspectives d'un plan ction.

BEST AVAILABLE COPY

1. FONDEMENTS DE L'ECOLE DE BASE

L'école de base est une institution scolaire qui soulève de nombreuses questions portant sur sa légalité et sa pertinence sociale en tant que structure éducative de qualité et son organisation en tant qu'entreprise rentable. Dans ce chapitre nous nous proposons d'essayer de comprendre ces aspects . Ce faisant, nous prendrons en considération le contexte juridique , social et organisationnel dans une approche communautaire . Des postulats soutiendront notre quête de compréhension.

1.1. Cadre juridique de l'école de base

Postulat n° 1 :

Il existe une règlementation sur les écoles de base. Le non respect de cette règlemententation est cause de l'incommodité et de l'inconfort dont souffrent les écoles de base du District de Bamako.

L'objectif visé dans cette section est de mettre en évidence l'existence de cette règlementation et de faire ressortir la situation qui s'en suit.

a) La règlementation en vigueur

La documentation sur la règlementation en vigueur est portée en annexes de l'étude préliminaire. Elle est résumée dans le tableau n°1 .

Cette législation comporte trois aspects : des dispositions organisationnelles, un droit de contrôle, des exigences et des avantages . A ce titre, les Décrets n° 118 et n° 112 constituent l'application des dispositions générales de l'Ordonnance n°20.

L'Etat conserve l'exclusivité de légiférer et de contrôler le système éducatif. Ainsi l'enseignement est placé sous le contrôle du Ministère de l'Education Nationale chargé de l'application de la règlementation en vigueur . Plusieurs observations peuvent ainsi être faites à partir de la lecture des textes règlementant l'enseignement fondamental dont l'école de base est un élément.

- Les dispositions du Décret n°57 organisant l'enseignement fondamental sont générales et s'appliquent à l'ensemble du sous-système enseignement fondamental. Les articles 4 , 5 , 8 et 28 ne concernent pas l'enseignement privé. Celui-ci est visé dans le Décret n°118 qui accorde des avantages aux établissements privés sur la base de la reconnaissance d'utilité publique.

La Convention Gouvernement / Conférence des Evêques du Mali, signée en application des articles 5 et 10 de ce texte, permet à l'Etat de prendre en charge 80% du salaire des enseignants des écoles privées catholiques.

- Le Décret n°112 est une disposition spécifique qui reconnaît l'arabe comme langue d'enseignement et désigne l'AMUPI comme répondant des médersas en vue de la signature éventuelle de conventions particulières entre l'Etat et les médersas.

- Le Décret n°57 porte organisation de l'enseignement fondamental, fixe les conditions du recrutement, décide de la discipline, des horaires, des congés et des différents aspects de la vie scolaire.

b) Législation envisagée

L'école de base a été initialement présentée dans la forme d'un essai philosophique. Le tout premier texte du Directeur National de l'Enseignement Fondamental en témoigne. Des notes sans numéro et sans destinataire précis et des circulaires ont donné des directives et des mises en garde contre la prolifération des écoles de base. Ces textes n'ayant pas force de loi n'ont pas été suivis.

Des projets de décrets sont déposés auprès du Ministère de l'Education Nationale pour étude et transmission au Gouvernement dont deux de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental. L'un crée et l'autre règlemente les écoles de base privées.

c) Interprétation des textes officiels

La lecture des textes et l'interprétation qu'on peut en donner permettent de conclure que les avantages stipulés par les articles 5 et 10 du Décret n° 118 sont obtenus grâce à l'organisation interne et une force de pression sociale et morale dont ne disposent ni les médersas ni les écoles de base. L'enseignement privé catholique est ainsi le seul bénéficiaire à ce jour.

En effet, dans l'article 5 il est indiqué que :

> Les établissements d'enseignement privé légalement ouverts peuvent, sur la demande du déclarant responsable, être reconnus d'utilité publique à condition notamment :
> - qu'ils aient un effectif minimum de 20 élèves
> - qu'ils appliquent strictement les programmes officiels de l'enseignement public
> - qu'ils fonctionnent dans les conditions normales.

L'article 10 précise : "Des établissements d'enseignement privés peuvent conclure avec l'Etat des conventions particulières". Selon cet article, l'Etat accorde à discrétion les avantages prévus pour l'enseignement privé. Il n'est pas inutile d'évoquer à ce sujet l'incompréhension survenue entre le Ministère de l'Education Nationale et les écoles privées au sujet des avantages financiers accordés, sous forme de contribution de l'Etat, aux allocations scolaires prévues dans l'article 9. Le problème de représentation et du respect de la règlementation semble avoir favorisé l'enseignement privé catholique par rapport aux médersas et aux écoles de base.

i) Particularité de l'enseignement privé catholique

En effet, l'enseignement privé catholique a une direction politique : la Conférence Episcopale. Le président de cette conférence est chargé du suivi de la convention conclue avec l'Etat. Une évaluation régulière est faite par un

directeur national de l'enseignement privé , nommé par la conférence des évèques , qui coordonne les activités de directeurs diocésains . Ces derniers sont chargés de la supervision des activités pédagogiques au niveau des écoles . La hiérarchie ainsi constituée est reproduite dans la figure n°1 .

Le système de contrôle interne ainsi établi permet une maîtrise de l'enseignement et la concertation autour d'objectifs spécifiques . Tel n'est pas le cas au niveau des autres types d'écoles privées .

ii) Particularité des médersas

Les médersas ne constituent pas un corps homogène . Elles sont dispersées sur l'étendue du territoire et n'ont pas l'avantage d'une direction politique uniforme . L'AMUPI désignée pour les représenter ne paraît pas être le partenaire unanimement reconnu et accepté par tous les promoteurs de médersas . En dernière analyse , le Ministère de l'Education Nationale aurait entrepris de corriger cette situation et envisagé un amendement au Décret n°112. La représentativité reviendrait probablement à l'Association Nationale des Promoteurs de Médersas . Le problème cependant demeure entier tant que le respect de la règlementation en vigueur et l'utilité publique ne seront pas effectifs .

L'association des promoteurs de médersas est coopérative . La qualité de promoteur rend-elle compte du souci qui guide les autorités de l'éducation nationale ? La démocratisation des structures , l'égalité d'accès et le respect de la légalité y trouveront-ils un écho ? .

Le souvenir du boom des médersas conseille la prudence . L'élève n'est pas toujours le seul élément central de ces entreprises . Pour le défendre , il faudrait que ses parents soient sensibilisés sur son sort et qu'ils se mobilisent autour de ses intérêts qui ne correspondent pas nécessairement aux objectifs des promoteurs de médersas . Le problème se pose dans les mêmes termes au sujet des écoles de base .

iii) Particularité des écoles de base

En effet les promoteurs d'écoles de base privées constituent une corporation qui défend en premier lieu ses intérêts . L'emploi prime sur la volonté de contribuer au relèvement du taux de scolarisation , élément prioritaire de la politique du gouvernement . L'Association Nationale des Promoteurs d'Ecoles de Base Privées est encore très jeune pour qu'on lui prête des intentions de "clan" . Cependant , il serait étonnant que ses membres soient considérés comme les dignes interlocuteurs de l'Etat en l'absence des parents d'élèves qui ne sont pas encore organisés en association dans la plupart des écoles de base . Le Haut Conseil des Collectivités , non encore opérationnel , serait probablement le meilleur interlocuteur , étant entendu que les promoteurs d'école de base optent dans leur majorité pour une école privée non communautaire et ne partageront pas nécessairement les points de vue des parents d'élèves .

iv) Conséquences de la non application de la règlementation

La fuite de responsabilité des parents d'élèves et le laxisme administratif figurent parmi les principales causes des difficultés des écoles de base.

En effet les associations de parents d'élèves ont été interpelées par les inspecteurs de l'enseignement fondamental lorsque le développement des écoles de base a commencé à prendre de l'importance. Il s'agissait de décider de l'application des textes disponibles pour contraindre les promoteurs des écoles de base à respecter la règlementation ou d'arrêter leur croissance anarchique.

La Commune V abritait jusqu'à la rentrée d'octobre 1991 le plus grand nombre d'écoles de base. Le nombre d'enfants scolarisables sans place dans les écoles de l'Inspection VI qui supervise les activités de cette commune s'élevait à 10.000 et plus à la rentrée de 1989-1990. Aucune perspective de construction de salles de classes nouvelles n'était en vue : la Taxe de Développement Régionale et Locale, TDRL venait d'être instituée et ne rentrait pas dans les caisses de l'Etat. Les APE ne parvenaient pas à mobiliser 2000 FCFA par recrue pour faire face aux dépenses de construction et de réparation des structures existantes.

Trois possibilités s'offraient aux APE :

- freiner le développement anarchique des écoles de base en construisant le maximum de locaux pour admettre les enfants ;
- renforcer les mesures règlementaires au risque de laisser dans la rue les 600 élèves qu'ils promettaient de recruter
- fermer les yeux et attendre que le problème se pose. Cette dernière alternative fut choisie. Elle le fut également dans les autres communes du District.

Les enseignants promoteurs d'écoles de base ont ainsi occupé des locaux qui ne répondent pas aux normes fixées par la règlementation en vigueur. Ces normes sont résumées dans la Circulaire n° 239.

L'insuffisance de cette circulaire mérite cependant d'être soulignée. Elle ne rend pas compte de l'encombrement et de l'espace utile et elle ne présente qu'un aspect du dimensionnement. L'absence des autres aspects techniques pourrait avoir des conséquences regrettables lointaines sur le développement des enfants. (1).

Selon le manuel de normes les aspects manquants sont:

- l'espace utile : 1,20m2 par élève,
- de la première rangée au tableau noir : 2m au moins,
- un couloir de circulation entre les tables : 0,45m,
- un espace de circulation derrière la dernière rangée de tables.

Du côté de l'Etat les mesures disciplinaires prévues ne sont pas appliquées. Les inspecteurs de l'enseignement fondamental visitent les écoles de base, non point pour y exercer effectivement le contrôle pédagogique et administratif prévu, mais simplement pour constater l'existence d'une école où des maîtres enseignent à des élèves. Les conditions de travail ne font pas l'objet de mesures de contraintes.

On assiste ainsi à une expérience tâtonnée qui n'a pas convaincu les parents d'élèves au départ de sa viabilité. Aucune norme ne paraît la contraindre et la faire ressembler à l'expérience quotidenne des " écoles classiques ". Les instructions adressées aux inspecteurs de l'enseignement fondamental par leur supérieur le sont en dehors des textes légaux en vigueur. Mettre en confiance

les parents d'élèves , lever la méfiance et la suspiscion sur les premières écoles de base devaient faire partie d'une campagne de sensibilisation de la part des autorités scolaires . La conjugaison de plusieurs facteurs a contraint les pouvoirs publics à s'intéresser à ces écoles .

Du côté des parents d'élèves , une fuite de responsabilité notoire a permis aux enseignants demandeurs d'emplois de se retrouver seuls devant une situation complexe nécessitant non seulement la concertation mais aussi et surtout l'imagination . Le nombre impressionnant d'enfants n'accèdant pas à l'école faute de structures d'accueil dans le District de Bamako est estimé entre 40.000 et 50.000 . Il croît d'année en année . Cette réalité n'est pas la préoccupation des parents qui cherchent à résoudre individuellement le problème de place à l'école .

La débrouillardise des enseignants demandeurs d'emplois a ainsi permis de dispenser l'enseignement à 6644 élèves . Cette situation ne peut laisser indifférents ni les promoteurs d'écoles de base , ni les parents , ni les autorités .

Les autorités de l'éducation se trouvent ainsi devant un fait accompli . La règlementation n'est pas respectée . Plusieurs milliers d'enfants étudient dans les écoles de base dont la qualité soulève de nombreuses interrogations . Que faire pour tirer le meilleur parti de la situation et accorder au maximum d'enfants le maximum de chance d'aller à l'école dans des conditions "acceptables" ?

1.2. Le cadre social des écoles de base

Postulat n°2

L'action solidaire d'une communauté garantit à ses membres l'accès à un minimum d'éducation .

Les prémisses de ce postulat peuvent être identifiées dans les systèmes d'éducation endogène intégrés, et dans le concept du capital social .

a) Le modèle d'éducation endogène intégré

Ce système a trait à l'organisation communautaire de la formation qui fait appel aux compétences de tous les membres sans en responsabiliser aucun particulièrement dans le domaine de la formation de base . Ce système permet à tous les enfants d'acquérir les éléments nécessaires à leur survie . Les études menées dans le cadre du Groupe de Recherche Action sur l'Education de Base , GRAEB , illustrent suffisamment cet aspect (2) .

i) La contribution communautaire à l'éducation formelle

Malgré son caractère philosophique et son manque de précision , le tout premier texte du Directeur National de l'Enseignement Fondamental pose de manière cruciale la problématique de l'école de base en tant qu'entreprise communautaire d'abord : à chaque village son école , tout comme son puits et ses champs ; à chaque village le droit de forger le caractère de ses enfants et de

leur apprendre à travailler , à lire , écrire et calculer . Il cite le texte d'orientation et de politique qui a servi à introduire la loi sur la réforme de l'enseignement de 1962 qui souligne : "Il faut que l'enseignement fondamental offre à chaque malien la chance de pouvoir s'instruire ... Il faut étendre le bénéfice de l'instruction aux populations rurales au même titre qu'aux populations urbaines " .

Le texte préconise de rendre l'école au village parce que l'Etat n'en a pas les moyens . Posé en ces termes , le problème n'a pas la même nature que celui de considérer l'instruction comme une nécessité vitale tout comme celle de s'alimenter lorsqu'on a faim . Apprendre à lire , écrire et calculer revêtent la même importance qu'apprendre à travailler et à produire . C'est dans ces termes que l'UNESCO a posé le problème de l'éducation fondamentale en 1949 (3) et c'est dans ce même esprit que le problème se pose aux communautés maliennes.

b) Le capital social comme méthode de mobilisation

Les avantages de l'école du village en tant qu'entreprise communautaire sont développés dans le texte initial qui établit un lien entre les organisations communautaires et l'école . Celle-ci est présentée comme une école privée aux effectifs limités , un établissement dont la communauté engage et paie les enseignants et par conséquent les contrôle . Ainsi , voit-on la possibilité pour chaque village d'avoir son école . Une telle perception entre dans le cadre de ce qui existe déjà et qui permet à chaque communauté sans école de former ses plus jeunes membres et d'en faire des "Hommes" . Nous avons appelé cette approche "modèle d'éducation endogène intégré". Son fondement est la solidarité et l'interdépendance en éducation de base . Il implique la participation de tous à l'éducation (4) .

Une interprétation du concept de capital social selon Goran Hyden permet de retracer ses avantages dans la plupart des communautés de l'Afrique sub-saharienne (5) . Cette richesse selon l'auteur est fortement compromise .

Les conditions de mobilisation d'une telle dynamique ne sont pas réunies en ville . Les quartiers du District de Bamako ne sont pas organisés en communautés . Les entreprises qui les réunissent autour d'objectifs communs sont peu nombreuses , la plupart étant prises en charge par l'Etat . Le cas des structures sanitaires , scolaires et sportives peut être cité en guise d'exemple . Il n'est donc pas étonnant que la réaction des citadins soit négative par rapport à l'approche communautaire de l'école de base et que l'entreprise privée individuelle l'emporte sur l'entreprise privée communautaire .

Il importe de tenir compte cependant des nouvelles tendances en matière de santé communautaire , en ville comme à la campagne . Des volontaires se mobilisent , créent des structures sur des bases associatives , coopératives ou corporatives . Les meilleurs exemples connus sont la MUTEC , Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture et les associations de santé communautaire dont celle du Banconi , ASACOBA est la pionnière .

Notons que l'OMS fait de l'approche communautaire une stratégie dans laquelle elle se propose d'investir avec d'autres partenaires dans les prochaines années .

c) L'adhésion communautaire

Le capital social considéré comme fondement de l'action politique et sociale en Afrique sub-saharienne est une vieille approche dont les politiciens en quête de clients ont abusé . A l'heure actuelle la mobilisation du capital social comporte d'énormes difficultés liées au fait que les investissements sont en général à long terme . Les communautés ayant des besoins immédiats à satisfaire , s'impatientent et perdent confiance . Les associations de parents d'élèves , APE , offrent ainsi , le meilleur exemple .

A l'heure actuelle , cette expérience qui date du régime de l'Union Soudanaise RDA n'apparaît pas crédible aux yeux des parents d'élèves . Il en va de même pour les coopératives créées en vertu de la loi sur le mouvement coopératif .

1 . 3 . Besoin d'une plateforme organisationnelle

Postulat n° 3

L'école de base a besoin d'une plateforme d'organisation rationnelle pour se développer en s'appuyant sur le capital social .

La loi n° 88-62 / AN-RM du 10 juin 1988 sur le mouvement coopératif en République du Mali soutient ce postulat . Elle autorise l'organisation de toute activité de développement sur la base coopérative .

a) Base idéologique du mouvement coopératif

L'action coopérative était un élément prioritaire de la politique sociale de l'Union Soudanaise RDA qui a encouragé l'effort commun pour développer les structures de base : santé et éducation notamment. Cette approche a permis de doter de nombreuses communautés d'écoles et de dispensaires . Aujourd'hui , l'administration s'en sert dans sa politique de développement décentralisé . Les hommes capables de traduire ces intentions politiques ont déçu dans la plupart des cas . Le bien commun a connu un sort peu enviable . Les populations , urbaines et rurales semblent démobilisées et entretiennent de nombreux préjugés défavorables à l' encontre de l'action coopérative .

Malgré ces préjugés dont souffrent les organisations communautaires , l'école de base , conçue conformément à la règlementation en vigueur et soutenue par les efforts solidaires des communautés de quartiers , peut devenir une alternative d'avenir dans le District de Bamako . L'une des conditions essentielles demeure cependant l'organisation rationnelle de la structure éducative en tant qu'entreprise rentable et efficace .

b) Fondement social de la loi sur le mouvement coopératif

Les principes directeurs de cette loi sont : la démocratie et l'équité .

i) La démocratie

La majorité décide . Dans le cas des écoles de base , ce sera l'assemblée générale des parents d'élèves . Celle-ci peut être également constituée par des coopérateurs et parents d'élèves désireux de placer un capital et participer à la prise de décisions .

Des dispositions combattent les velléités d'influence des membres mieux pourvus . Ainsi , nul membre ne peut détenir plus de 15% du capital social de sorte à influer en sa faveur les décisions ou l'orientation des activités .

ii) L'équité

Les membres coopérateurs sont soumis au même taux de cotisation . Les bénéfices sont répartis au prorata de l'apport personnel remboursable de chacun .

iii) Le développement de l'entreprise

La loi prévoit le réinvesissement de 25 à 50 % des bénéfices dans le développement de l'entreprise. Elle prévoit également la formation des membres.

Ces trois aspects mettent en évidence les avantages liés à la loi sur le mouvement coopératif.

Remarques sur les fondements de l'école de base .

- L'organisation individualiste des écoles de base et des médersas a empêché la contribution de l'Etat à leur développement .
- Le caractère solidaire de l'éducation fut un élément déterminant dans le choix de l'école de base comme stratégie d'accroissement du taux de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental . Ce caractère demeure . Il repose sur le capital social de chaque communauté qui s'en est servi pour former les différentes générations d'enfants n'ayant pas fréquenté l'école .
- La difficulté de l'action solidaire est connue : la mobilisation autour d'objectifs sociaux spécifiques dans les centres urbains et ruraux . La démobilisation des parents d'élèves qui doutent de pouvoir réussir une organisation solidaire de l'éducation des enfants en dehors de l'Etat ou des promoteurs d'écoles privées est inhérente à cette difficulté .

1 . 4 . Eléments d'une politique

De ce qui précède , l'existence de textes officiels applicables aux écoles de base , la non-application de ces textes et la prolifération des écoles de base dans des locaux insalubres soulèvent des questions qui concernent le devenir de

l'école de base . Il s'agit de savoir si la législation doit mettre l'accent et des garde-fous sur les limites des normes en matière de construction afin de favoriser des structures originales qui rompent avec les habitudes classiques et encouragent l'imagination et la créativité tout en préservant les exigences d'hygiène , de salubrité et de santé . La question fondamentale porte sur les conditions qui maximisent les inscriptions à l'école et la prise en charge des élèves par des enseignants professionnellement avisés , imaginatifs et créatifs , capables de gérer le processus d'enseignement dans des circonstances de contraintes économiques excessives . Une école centrée sur les outils essentiels de l'écolier , sur l'utilisation optimale des ressources matérielles et une gestion intelligente du temps ne serait-elle pas plus rentable qu'une école sur mesure et sans finalité ? Un enseignant intelligent et entrepreneur , une école "sans frontière" et des outils d'apprentissage et de formation suffisants en nombre et en qualité , tels sont les éléments d'une politique de développement de l'école de base conçue en tant que concept et non point comme une simple structure d'accueil . Le dépouillement de la réalité qui suit tiendra compte du caractère normatif des instructions officielles. Cependant , en arrière plan , l'image d'une école peu contraignante sera permanente .

II. LES ECOLES DE BASE DU DISTRICT DE BAMAKO

Le présent chapitre comprend les résultats de l'enquête menée sur les écoles de base du District de Bamako à partir d'un questionnaire école et deux guides d'entretien parents d'élèves et enseignants , reproduit en annexe . L'objectif visé est de vérifier l'application des textes règlementaires dans le développement des écoles de base et d'analyser l'état des structures existantes ainsi que la perception des parents d'élèves sur l'école de base en tant que structure privée et l'attitude des enseignants .

2.1. Résultats relatifs aux textes officiels

La figure n° 2 fait ressortir la rentabilité relative des écoles de base qui accusent un taux de redoublement nettement inférieur à celui des écoles publiques du District . Cette situation qui s'inscrit à l'actif des écoles de base devrait inciter les pouvoirs publics à s'intéresser à ces écoles et à les aider à résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées , par l'assouplissement des textes en vigueur .

a) Les textes officiels

Trois textes portent sur l'enseignement fondamental : le Décret n° 195 / PG-RM fixant les modalités de création d'extention , de transfert et de suppression d'écoles fondamentales publiques , l'Arrêté n°3132 / MEN-DNEF portant application du Décret n°195 et la Circulaire N°239 / DNEF . La règlementation sur les écoles de base est prescrite par ces textes .

Les inspecteurs de l'enseignement fondamental transmettent les dossiers de création et d'ouverture des écoles au Ministère après une visite de terrain pour s'assurer de la conformité du site . Selon l'article 6 du Décret n°195, l'autorisation d'ouverture d'une école "est subordonnée à l'existence effective des salles de classes équipées ... ".

i) Rappel des normes officielles

Le domaine scolaire fait l'objet d'instructions inspirées des dispositions légales ou de mesures pratiques . C'est ainsi que le domaine scolaire très spacieux en campagne est de dimensions très variables en ville . Les normes concernent surtout les structures physiques .

. Dimensions des salles de classe

Classes (Circul. n° 239)

- 10m x 6m x 4m
- 8m x 8m x 4m
- 1,20m x 2,40m (les portes)
- 1,20m x 1,50m (les fenêtres)

Les dimensions du manuel des normes FAEF sont légèrement inférieures à celles qui sont ci-dessus indiquées .

i i) Vérification des normes

A l'exception d'une seule école , aucune autre de la population n'a des structures conçues à l'usage scolaire . Aussi , dans la conception du questionnaire la dimension du domaine scolaire n'a-t-elle été retenue qu'à titre indicatif .

. Le domaine scolaire

La plupart des écoles de base étant dans des maisons à usage d'habitation , elles se trouvent à l'étroit . Les locaux ne sont pas prévus pour un usage scolaire .

La catégorisation suivante a pu être faite à partir des réponses enregistrées :

- espace d'1 / 2ha à 1ha : 2
- espace d'1 / 4ha à 1 / 2ha : 1
- espace d'1 / 8ha à 1 / 4ha : 4
- espace moins d'1 / 8ha : 8

Ces données correspondent à la réalité . En effet, seules les écoles de base de quartiers non lotis bénéficient d'espaces grands ou assez grands , e.g. Sabalibougou et Sébénikoro .

Ces espaces peuvent être classées en deux catégories :

Catégorie 1 : écoles assez grandes (dans des quartiers périphériques)
Catégorie 2 : écoles petites (dans des parcelles lotis à usage d'habitation) .

iii) Qualité des bâtiments

Les bâtiments sont classés par rapport à quatre caractéristiques : construction en dur , en semi-dur , en banco ou en seckos .

. Nature des constructions :

- bâtiments en dur : 5
- écoles en banco : 7
- école en semi-dur : 1
- école en dur et semi-dur : 1
- école en seckos : 1

. Etat des salles de classe :

- Hauteur du toit

- hauteur suffisante : 5
- hauteur insuffisante : 10

. Nombre d' ouvertures

- ouvertures en nombre suffisant : 3
- ouvertures en nombre insuffisant : 11
- sans réponse : 1

. Surface des ouvertures

- surface d'ouvertures suffisante : 0
- surface d'ouvertures insuffisante : 15

Le plancher , quoique apparemment moins important que d'autres éléments est pris en considération en raison de l'incommodité occasionnée par les nids de poules et de la dégradation des tables-bancs qu'il provoque .

. Etat du plancher

- sol uniforme : 7
- sol crevassé : 8

La qualité des locaux scolaires est jugée insatisfaisante dans l'ensemble . Même avec des aménagements , la surface et le nombre d'ouvertures , la hauteur des bâtiments constituent des problèmes . L'insuffisance des ouvertures et le toit bas provoquent une sensation d'air chaud et confiné .

iv) Les conditions de vie des élèves

Par conditions de vie nous entendons l'accès à l'eau potable et à des toilettes propres . La plupart des écoles plubliques manquent de toilettes et n'ont pas accès à l'eau potable . Les écoles de base ne font pas exception .

. L'accès à l'eau potable

- disposent d'eau potable : 4
- sans eau potable : 11

Cette situation semble réfléter la réalité . Elle pourrait être pire . Les puits du District de Bamako sont considérés comme pollués . Les quartiers abritant les écoles de base ont de sérieux problèmes d'accès même à l'eau de puits , quartiers lotis autant que quartiers non lotis . La figure n° 3 présente la situation de l'eau dans les écoles . Environ 1/4 école a accès à l'eau potable .

. La présence de latrines

Des latrines propres constituent un indice de salubrité de l'ensemble d'une école donnée . La présence de latrines malsaines équivaut à son absence. Dans l'un et l'autre cas , les alentours de l'école constituent des urinoires et même des WC en plein air . La pollution est particulièrement ressentie après une pluie .

. Etat de salubrité

- avec latrines propres : 7
- sans latrines ou avec latrines insalubres : 8

Les latrines sont réservées le plus souvent à l'usage des enseignants . Dans aucun cas il n'a été observé plus de deux WC utilisés par les élèves . Les utilisateurs étant très nombreux , les latrines deviennent vite inutilisables . Une attention particulière pour maintenir les installations en état de propreté continue est nécessaire .

Il existe plus d'écoles sans eau potable qu'avec eau potable et il y a presqu'autant d'écoles sans latrines que d'écoles avec latrines propres . Dans la vie quotidienne des écoles de base , les élèves souffrent du manque d'eau potable et de latrines propres .

v) L'équipement

Le mobilier scolaire et les manuels didactiques constituent l'essentiel de l'équipement des écoliers maliens . Un mobilier solide et durable , des outils pédagogiques adaptés et en nombre suffisant constituent des indicateurs de conditions souhaitables .

Lorsque le promoteur engage des dépenses dans l'équipement on suppose qu'il accorde de l'importance au travail scolaire . S'il transfert la charge sur les parents , il fuit les dépenses scolaires et peut être considéré comme un commerçant .

. Le mobilier scolaire

. Qualité du mobilier

- écoles dotées du type familial : 12
- écoles dotées du type artisanal : 3
- écoles dotées du type industriel : 0

Les écoles de base utilisent le modèle familial construit par les menuisiers des quartiers à un prix "supportable" aux parents d'élèves . Les résultats suivants indiquent à qui il appartient .

. Propriété du mobilier

Ni l'APE ni le promoteur n'est propriétaire , mais les élèves .
- élèves proprétaires : 10 écoles
- réponse à la question : 10
- sans réponse : 5

Le modèle artisanal existant pourrait être moins important que le taux enregistré : les enseignants sont tentés de donner à leur école une bonne image . Une seule école de base , observée pendant la pré-enquête , Mirya de Niamakoro est dotée de mobilier modèle artisanal très solide.

. Le matériel didactique

La présence de livres de calcul et de lecture est considérée comme un minimum indispensable . Elle marque l'intérêt attaché au travail scolaire par le promoteur , les parents et/ou les deux à la fois lorsque ce minimum requis en qualité et en nombre existe .

. Présence de manuels de calcul

- disposent de manuels de calcul : 9
- sans manuels de calcul : 6

. Propriété de manuels de calcul

- promoteurs d'écoles propriétaires des manuels de calcul : 6
- écoles où les élèves sont propriétaires des manuels de calcul : 2

- écoles où promoteurs et élèves sont co-propriétaires : 1
- écoles sans réponse : 6

La pratique quotidienne prouve que les enseignants du premier cycle de l'enseignement fondamental se contentent du livre du maître en calcul . Il n'y a donc qu'un seul livre à acquérir . Le promoteur de l'école le fournit à l'enseignant pour ses préparations . Les élèves copient les opérations , les formules et les problèmes dans leurs cahiers . Ceux qui possèdent le livre de calcul l'utilisent rarement à l'école . Il est destiné aux cours particuliers à la maison . La situation observée est telle que reproduite dans la figure n° 4 .

. Présence de manuels de lecture

- avec manuels de lecture : 13
- sans manuels de lecture : 1
- sans réponse : 1

. Propriété de manuels de lecture

- promoteur propriétaire des manuels de lecture : 1
- élèves propriétaires des manuels de lecture : 8
- promoteurs et élèves co-propriétaires des manuels : 5
- sans réponse : 1

Certains promoteurs ont tendance à s'attribuer les manuels reçus de l'administration scolaire , ce qui pourrait influer sur la situation des manuels de lecture .

vi) L'appui de l'Etat

Les promoteurs ont reçu au cours du stage de formation continue une prime de 18.000 FCFA par participant . 1/15 promoteurs n'a pas reçu d'aide financière . Les caractéristiques des éléments au niveau desquels l'Etat intervient se présentent ainsi que suit.

. Caractéristiques

- visites de l'inspecteur
- visites des conseillers pédagogiques
- aide en matériel didactique
- formation

L'Etat a apporté son concours à toutes les écoles de base dans le domaine de la formation en y associant tous les directeurs d'écoles de base . La moitié des enseignants ont été également associés aux stages pédagogiques .

. Visites de l'inspecteur

- Ecoles visitées par l'inspecteur : 10
- Ecoles non visitées : 5

La fréquence des visites de l'inspecteur est la même que celle des conseillers. Ceux-ci l'accompagnaient au cours des visites.

vii) La population scolaire

L'effectif général, le rendement interne et l'origine socio-professionnelle des parents sont les éléments pris en considération dans cette section.

. Caractéristiques

- effectif général : 2245
- effectif filles : 951
- nombre de classes : 51
- ratio élèves/classe : 44
- ratio élèves/maître : 37
- pourcentage filles : 42,40%
- manquant : effectif des filles d'une école

Les données sur la population correspondent à la perception des parents d'élèves qui privilégient en partie les écoles de base en raison des effectifs limités. Le pourcentage de filles : 42,40% est inférieur au pourcentage des filles de l'école publique qui est de 44,72% (6).

Le rendement interne tient compte des redoublements, des renvois et des abandons. Les taux présentés ont été calculés à partir des données disponibles. Ils doivent être corrigés à la suite de données complémentaires. En attendant, la situation d'ensemble permet de dire que le phénomène des redoublements, des abandons et des renvois est beaucoup moins accentué dans les écoles de base que dans les écoles publiques du District. Les tableaux n°2 et n° 2 (a) indiquent la situation d'ensemble et celle des filles. Ces données collectées dans les écoles ne figurent pas dans les données transmises aux inspections d'enseignement fondamental. Les redoublements seuls sont concernés ainsi qu'il ressort au tableau n°3.

viii) La performance

Le taux de passage aux examens d'Etat et les résultats d'un test serviront à mesurer la performance des élèves des écoles de base comparés à ceux des écoles publiques prises comme témoins. La qualification des enseignants sera prise en considération et les résultats insérés dans la présente section.

. Caractéristiques :

- les résultats en français
- les résultats en calcul
- les résultats aux examens
- niveau d'instruction des enseignants
- qualification professionnelle
- ancienneté dans la profession
- la situation socio-professionnelle des parents

La situation socio-professionnelle des parents

Les registres matricules et du recrutement ne sont pas régulièrement tenus à jour dans les écoles . L'occupation socio-professionnelle des parents s'avère ainsi difficile à connaître . La figure n°5 donne la configuration des occupations des parents d'élèves . Les enfants d'ouvriers/artisans , de cadres moyens , de commerçants et cultivateurs viennent en tête . Les enfants de parents sans emploi , de cadres supérieurs et de personne de service constiuent les catégories les moins représentées .

b) Le personnel enseignant

Les promoteurs et les enseignants sont concernés dans ce volet .

. Les promoteurs

Les créateurs des écoles de base sont couramment connus sous le nom "promoteurs" . Le manque de contrôle de la part de l'administration scolaire a permis à toutes les catégories d'enseignants de créer et d'ouvrir des écoles . Nous avons supposé que les maîtres du premier cycle qui sont les enseignants qualifiés pour enseigner dans ces écoles de base étaient moins dynamiques dans la création d'écoles de base que les maîtres du second cycle et les professeurs d'enseignement secondaire général . Les résultats enregistrés sur cette situation se présentent ainsi que suit :

. Distribution des promoteurs selon le statut professessionnel :

- MPC stagiaires : 4
- MSC stagiaires : 6
- MSC titulaire : 1
- PESG stagiaires : 3
- Non enseignant : 1

Un promoteur non enseignant n'est pas pris en compte . A l'exception des professeurs de l'enseignement supérieur , toutes les catégories d'enseignants sont représentées parmi les promoteurs d'écoles de base .

Nous avons supposé que beaucoup d'enseignants non qualifiés pour l'enseignement fondamental font de l' école de base une affaire . Ils engagent d'autres enseignants qu'ils paient . La question posée à ce sujet a enrégistré les

réponses suivantes :

- promoteurs chargés de cours : 6
- promoteurs n'enseignant pas : 8
- sans réponse : 1

La plupart des promoteurs sont opposés à l'idée d'une école de base communautaire . Ils préfèrent convertir leurs écoles en écoles privées . La question posée à ce sujet a enregistré les réponses suivantes :

- promoteurs pour l'école privée : 12
- promoteurs pour l'option communautaire : 2
- promoteur sans réponse : 1

La gestion de l'école de base revenait initialement aux parents d'élèves. Organiser l'école et engager les enseignants leur incombaient . Les promoteurs d'écoles de base se sont substitués aux parents d'élèves et gèrent de manière individuelle les écoles de base . La question posée à propos de cette situation a enregistré les réponses suivantes :

- gestion individuelle : 11
- gestion en association avec un comité APE : 4

La figure n° 6 indique la proportion des promoteurs qui gèrent individuellement par rapport à ceux qui déclarent travailler avec un comité ou avec des collègues . Les réactions enregistrées correspondent à la réalité . Les cas de gestion associée constituent une stratégie dont les lignes ont été ébauchées par un participant à la réunion de concertation sur les écoles de base : faire semblant pour obtenir des faveurs sous la couverture des parents d'élèves (7) , une gestion de façade .

. Les enseignants

Les promoteurs des écoles de base recrutent des enseignants qu'ils paient . Nous avons supposé que les sortants de l'enseignement normal servent dans ces écoles sans aucune exprérience professionnelle et sans contrat .

Les données relatives à cette situation font ressortir un manque total d'expérience professionnelle , aucune école observée n'ayant en service un enseignant détenant un certificat d'aptitude , ne serait-ce qu'élémentaire . Une section du présent chapitre donne des détails sur les enseignants .

2.2. Interprétation des résultats

. L'évidence de l'état déplorable des structures physiques, du manque de formation des enseignants , du manque de matériel didactique confirme les préjugés sur les écoles de base . Comment faire pour tirer le "meilleur parti" de cette situation et proposer une stratégie réaliste de transformation en profondeur ? Tel paraît être le problème auquel il importe de s'attaquer .

Une démarche par approche a permis de regrouper par catégories les éléments précédemment identifiés et considérés prioritraires en terme de qualité .

a) La qualité des écoles

En attribuant la note très bien aux meilleures écoles , seules 5/15 écoles avoisinent la moyenne des caractéristiques retenues , cf tableau n° 4 . Ce sont des écoles passables . Ainsi les meilleures écoles de base seraient les moins bonnes selon les normes officielles . Peut-on rejeter toutes les écoles considérées comme étant passables , par les normes officielles ? Les observations suivantes s'avèrent nécessaires .

. Les termes de référence de l'étude laissent precevoir une action en perspective : le développement des écoles de base .

. Les conclusions des journées de concertation sur les écoles de base préconisent de la souplesse et demandent de laisser aux promoteurs d'écoles de base le temps d'opter pour la forme communautaire ou la forme privée .

. Les écoles de base du District ont encadré 6644 enfants au cours de l'année scolaire écoulée . Elles constituent un fait accompli qui nécessite une " solution de crise " .

Ceci contraint de procéder à la catégorisation des structures et de prévoir les éventualités : transférer , améliorer et construire selon les normes réglementaires.

Les éléments identifiés au cours de la description des résultats , dépouillés de certains aspects non essentiels permettent de constituer un ensemble pertinent , étalant un "minimum" de qualité recherchée dans une école . Dépouiller un élément d'une carctéristique signifie décider de ne pas en tenir compte . L'élément bâtiment , par exemple comprend cinq caractéristiques . Nous n'en avons retenu que la solidité .

Et nous avons affaire alors à toutes les écoles de base , passables et médiocres , étant devant un fait accompli . En procédant par approche , plusieurs configurations sont possibles : les bâtiments , l'équipement et les conditions de travail . Les autres seront brièvement analysées .

i) La qualité des bâtiments

. Les critères retenus sont :

- solidité (ciment) ,
- nombre d'ouvertures ,
- surface des ouvertures ,
- hauteur du toit .

Les textes officiels n'imposent pas de matériaux , ciment ou banco . Notre choix se justifie suite à la mésaventure de plusieurs établissements ayant

BEST AVAILABLE COPY

voulu faire communiquer des pièces mitoyennes . Le soutien de la partie centrale n'étant pas prévu , il y a eu effrondrement pendant la saison des pluies .

Les trois autres caractéristiques sont prévues par la règlementation . Nous nous sommes intéressé à la présence de caractéristiques minimales . On aura ainsi deux groupes d'écoles : les meilleures des moins bonnes et les moins bonnes des mauvaises .

- écoles passables : 9
- écoles médiocres : 6

L'ensemble de ces écoles serait écarté lors de la visite technique de l'inspecteur de l'enseignement fondamental en vertu de la règlementation en vigueur : l'autorisation d'ouverture d'une école est accordée sur la preuve de l'existence des structures physiques construites et équipées selon les normes .

Aucune école ne présente les caractéristiques d'une structure sédentaire . Les promoteurs ne sont pas propriétaires , ils louent des salles de classes sans contrat légal ; 1/15 a un contrat écrit .

Une décision concernant la sédentarisation s'impose avant toute action . Au paravant , le promoteur concerné par une telle action devra se déterminer en décidant de développer des insfrastructures en précisant le statut . La décision d'améliorer sera fonction de ces deux éventualités .

Les 6 écoles non porteuses de caractéristiques suffisantes de qualité doivent également faire l'objet d'une décision suite à une inspection des infrastructures . Doivent être transférées d'office les écoles logées dans des abris provisoires . Cette mesure s'impose car les élèves ne sont pas en sécurité . Les écoles en seckos de Kati furent incendiées lors des événements de janvier et mars 1991 . Les élèves perdent une bonne partie de la saison pluvieuse , étant obligés de rejoindre leurs domiciles quand le temps menace .

Les abris en banco de la périphérie urbaine du District de Bamako sont rarement de bonne qualité . Ils sont érigés par des propriétaires qui veulent sécuriser leurs parcelles . De plus , il ne sert à rien de refaire chaque année les mêmes réparations . Une décision s'avère nécessaire également à ce niveau .

A moins de réduire la taille des écoles de base , les limites des parcelles qui les abritent sont telles que trois classes suffisent pour occuper entièrement une parcelle de 20m x 15m . L'alternative la plus objective est de résoudre le problème d'espace . Aussi , l'amélioration des structures actuelles doit être envisagée comme solution immédiate et la construction d'infrastructures appropriées à court et moyen termes .

Il impporte de relativiser l'importance des bâtiments et de les considérer comme un moyen et non une fin en soi capable d'empêcher la création ou l'ouverture d'une école . La rigueur dans l'application des textes peut nuire à la créativité et à l'adaptation des structures scolaires à l'architecture locale .

ii) L'équipement

. Caractéristiques :

- présence et propriété des manuels de calcul ,
- présence et propriété des manuels de lecture ,
- qualité du mobilier .

On peut considérer l'équipement comme une des plus grandes faiblesses des écoles maliennes . Dans ce sens , les résultats enregistrés paraissent quelque peu surprenants . En effet , 11/15 écoles sont équipées d'après le regroupement effectué , cf tableau n° 5 . La présence des manuels de calcul et de lecture donne cette impression .

Le livre de calcul est souvent en exemplaire unique dans les écoles fondamentales du premier cycle . Il est utilisé pour la préparation des cours . Le promoteur s'efforce d'en acquérir pour ses enseignants . Sa présence doit être considérée comme l' indice d'un minimum d'attention accordée au travail scolaire .

L'IPN a fourni des efforts louables pour rendre quelques ouvrages scolaires disponibles aux élèves du premier cycle . Ceci explique la présence de manuels de lecture dans toutes les écoles à l'exception d'une seule .

Les écoles sont très mal dotées en mobilier . 3/15 possèdent du mobilier de type artisanal . Telles qu'elles nous ont paru les tables-bancs de fabrication artisanale ne sont pas tout-à-fait différentes des "tables-bancs ambulantes". Leur solidité est très relative . Les parents d'élèves préfèrent les tables individuelles pour avoir moins de problèmes .

Le mobilier scolaire courant dans les écoles de base est très périssable et très peu adapté à l'âge et à la taille des élèves . Les écoles qui ne peuvent pas supporter le coût du matériel industriel pourraient réfléchir pour trouver un modèle plus solide que le modèle artisanal , un peu plus confortable que le modèle familial . Ceci nécessite des actions concrètes et de l'imagination de la part des promoteurs . Des modèles sont proposés dans l'inspection de Bandiagara . Ceci permet d'espérer que la créativité et l'imagination aideront à surmonter les contraintes classiques.

L'inventaire de l'équipement des écoles de base pourrait permettre de mieux comprendre un aspect caché de la réalité : le manque d'outils d'écolier , et mieux orienter la réflexion en vue d'un appui efficace . Cet aspect se situe en dehors de la mission assignée à cette étude . Cependant , les outils pédagogiques tels que : règles , compas , équerres et rapporteurs deviennent de plus en plus rares , même dans les écoles publiques . Il se pourrait que leur importance échappe aux enseignants ou que leur fragilité pousse à n'en acheter que pour la forme en début d'année , lors des examens et s'en passer ensuite . Si le crayon ou le bic peuvent remplacer la règle , le compas , l'équerre et le rapporteur exigent plus de tact .

BEST AVAILABLE COPY

iii) Les conditions de vie des élèves

. Caractéristiques :

- accès à l'eau potable ,
- latrines propres disponibles .

Le problème d'eau potable et de latrines n'est pas propre aux écoles de base. On doit cependant tenir compte de l'incommodité et du dérangement occasionnés par le manque de latrines et le recours constant aux toilettes des familles voisines par les élèves de ces écoles .

Moins d'un tiers des écoles ont accès à l' eau potable et moins de la moitié peuvent utiliser des latrines propres , cf tableau n° 6 . Cette situation constitue un défi important . Le bamanan apelle les toilettes *sutura*, ce qui correspond à discrétion et à dignité . Ainsi , l'association eau/latrine constitue une exigence socio- religieuse si l'on tient compte du caractère purificateur de l'eau en islam et de sa place dans la vie d'une communauté . Le problème d'eau est crucial dans toute la périphérie urbaine du District de Bamako . Même sans source d'eau dans l'enceinte d'une école , l'organisation d'un service d'eau contrôlé par les enseignants peut constituer une solution immédiate ou à court terme .

La disponibilitté de latrines propres dans chaque école constiue une priorité et une obligation incontournables . Les promoteurs d'écoles de base doivent s'associer aux structures les mieux indiquées pour satisfaire cette exigence . Le Gouvernorat du District de Bamako dispose d'un service qui appuie les institutions désireuses et se doter de latrines correspondant aux normes d'hygiène communautaire . Il peut appuyer des initiatives dans ce domaine . Le principal défi des écoles de base pourrait être un problème d'initiative , de créativité et d'imagination de la part des promoteurs .

Il importe cependant de noter que les écoles publiques souffrent autant sinon plus du manque d'eau et de latrines . 15/15 écoles du premier cycle fondamentale de Bamako VI n'ont accès ni à l'eau ni aux latrines .

b) Le promoteur d'école de base

Le promoteur étant supposé directeur de son établissement , chef d'entreprise , il devrait être un homme d'exprérience professionnelle suffisante , capable de résoudre les problèmes pédagogiques et administratifs essentiels liés à cette fonction , de maîtriser le fonctionnement de son école , d'avoir à coeur le bien-être des enfants , de consentir un minimum de dépenses en faveur des activités enseignées et de pouvoir opter clairement pour l'une ou l'autre forme de développement de son établissement : école privée individuelle ou école de base .

i) L'expérience professionnelle

Les promoteurs sont tous stagiaires . On note qu'aucun enseignant d'aucune école n'a été inspecté . Aucun n'a subi la pratique d'un examen

professionnel , CEAP , CAP ou titularisation des professeurs d'enseignement secondaire général . L'enseignant stagiaire en service dans une inspection doit faire acte de candidature en formulant une demande écrite à son chef de circonscription . C'est à son directeur de suivre sa demande et de s'assurer qu'il est inscrit sur la liste des examens professionnels pour l'année en cours . Le promoteur/directeur d'école , ignorant la procédure , se prive en même temps que ses adjoints du droit de passer l'examen oral . Il donne ainsi l'impression de ne pas être suffisamment informé sur les droits liés à sa situation professionnelle ainsi qu'à celle de ses adjoints .

Les promoteurs n'ont pas tous "la main à la pâte" , c'est-à-dire qu'ils n'enseignent pas tous . Seulement 6/9 d'entre eux enseignent . Les autres sont déchargés de cours . Est-ce parce qu'ils sont très chargés ou simplement parce que d'autres enseignent à leur place ? Le tableau n° 7 , portant sur des tendances des promoteurs , fait ressortir le fait qu'ils sont peu enclins à consentir des dépenses au profit des écoles .

On n'insistera jamais assez sur le rôle et la place du directeur d'une école dans son rendement . S'il est amateur , il est certain que de nombreux aspects du contexte d'apprentissage et de formation laisseront à désirer .

ii) Le statut des locaux scolaires

. Les caractéristiques de cet élément sont :

- la location : tous les promoteurs sont locataires ;
- le contrat de location écrit : un seul promoteur a un contrat écrit non légalisé ;
- l'espace occupé : à l'exception d'un seul promoteur , tous les autres utilisent des parcelles d'habitation .

Le problème d'espace est posé aux promoteurs en termes précis . Une solution politique fut tentée en faisant intervenir le Comité de Transition pour le Salut du Peuple , CTSP . Les autorités du District de Bamako penchent de plus en plus pour l'accès aux espaces publics à travers les communautés de quartiers . L'expérience passée montre que les promoteurs privés tentent d'utiliser les espaces publics à des fins autres que l'éducation . On assiste alors à une sorte de méfiance et de suspicion entre autorités communautaires , autorités administratives chargées de la gestion du domaine public et promoteurs d'écoles de base demandeurs d'espace .

Les parcelles à usage d'habitation sont de 20m x 15m et dans le meilleur des cas , 25m x 20m . On peut construire tout au plus trois bonnes salles de classes par parcelle . La seule alternative est de trouver des espaces publics auprès de l'administration du District dans les quartiers lotis , auprès des autorités communautaires ou d'en acquérir par l'achat dans les quartiers non lotis.

Les promoteurs d'écoles de base , même avec des moyens financiers évidents , préfèrent demander à l'Etat de mettre à leur disposition des espaces . Le cas de l'école n°1 est un bon exemple . Son effectif est de 289 élèves . La

quotisation mensuelle est de 1500 FCFA . Le salaire payé aux enseignants est de 22.500 FCFA en moyenne . 7 enseignants , dont le directeur de l'établissement émargent sur l'état de salaires . La location mensuelle est de 35.000 FCFA . Au recrutement de 1992 , chacune des 76 recrues a payé 2500 FCFA . La marge bénéficiaire du propriétaire est très élévée ; elle fait ressortir une moyenne de 200.000 FCFA par mois . Une telle somme reinvestie avec la contribution du FAEF , permettrait pour la seule année scolaire 1992-93 de construire au moins deux salles de classes , sinon trois .

Aussi capricieux que puisse paraître un tel scénario , il permet de poser le problème d'investissement . Les promoteurs n'ont pas investi au départ et investissent peu pour améliorer les structures physiques .

Les parents d'élèves de certaines écoles de base de quartiers non lotis: Bakaribougou par exemple , proposent un remembrement de leurs quartiers et envisagent d'accorder à l'école de base une place . Si le promoteur maintient de continuer son école sous la forme individuelle privée , quel sera le choix des parents s'ils veulent exercer leur droit sur l'espace ? Accepteront-ils d'entrer en association pour créer et gérer une structure commune ? Les parents d'élèves ont répondu à cette question . Leurs réponses sont examinées dans la section qui suit .

iii) Les perspectives d'avenir des écoles de base

Il est important d'avoir à l'idée le fait que les écoles de base sont devenues un moyen de pression sociale et politique ; il faut les accepter en tant que telles et rechercher leur amélioration sur la base des compromis tout en oeuvrant pour le respect de la règlementation .

La réunion de concertation sur les écoles de base a recommandé de laisser le temps aux promoteurs d'écoles de base , autres que des collectivités , de se décider d'opter pour le modèle communautaire ou de reconvertir leur école en établissement privé . Au cours de cette réunion , on a pu se rendre compte que la majorité des promoteurs étaient contre l'approche communautaire . La gestion en association avec d'autres et le désir de se rapprocher d'une communauté pour développer une structure viable ont été considérés comme des perpestives d'avenir . Si la gestion est collégiale , les intérêts des élèves seront respectés . Si le promoteur décide de s'associer à la communauté , il partegera les risques avec celle-ci . L'avantage est de bénéficier de l'espace et de crédits à termes très doux pour développer l'école .

. Caractéristiques des perpectives :

- gestion collégiale
- association à la communauté .

Le promoteur de l'école n° 12 gère les fonds collectés avec un comité d'appui . Le rôle du comité est d'aider à collecter les fonds et à les verser au promoteur . Les assemblées de parents d'élèves auxquelles nous avons assisté ont permis de constater la réticence des parents d'élèves à servir de "pilon à crème" : un instrument dont on se sert et auquel aucune importance n'est accordée à l'heure du repas .

Cette expression laisse paraître le souci d'utiliser une partie des cotisations pour développer l'école de base . En général , le comité de gestion est constitué de quelques parents doués de bonnes intentions . Aucune information ne nous permet de savoir si ces membres reçoivent une rémunération à titre personnel. En tout cas rien n'est investi au nom de l'école .

. L'approche communautaire des écoles de base

La conception initiale de l'école de base faisait des parents propriétaires de l'école et des enseignants employés de ceux-ci . Les promoteurs sont unanimement contre une association quelconque avec des parents . Certains parents rencontrés préfèrent de leur côté n'être responsables de rien . Ils laissent à l'enseignant "son affaire" . Après avoir payé la cotisation mensuelle ils attendent les résultats et n'entendent pas partager les risques d'une entreprise quelconque .

Pour justifier leur prétention , les promoteurs considèrent du devoir de l'Etat de leur attribuer non seulement un terrain , mais de leur trouver des sources de financement . Ils partent des expériences nationales qui ne sont guère des modèles de réussite en matière de gestion pour rejeter toute association avec les APE . A ce propos le promoteur de l'école n° 6 fait les observations suivantes :

> L'Etat et les O.N.G doivent aider les jeunes à privatiser leur école . Avec la forme communautaire l'école de base va faire perdre sa qualité car les parents n'arriveront pas à prendre l'école en charge (faute de gestion parce qu'il est rare que dix parents payent la cotisation le même jour " sic.

La figure n° 7 indique l'option des promoteurs en majorité contre l'approche communautaire Ils peuvent être répartis suivant la catégorisation ci-desous effectuée . ainsi que suit.

Catégorie 1 : écoles n° 6 , n° 12 :

- promoteur enseignant
- minimum de conditions de vie
- bâtiment moyennement acceptable
- effort minimum d'équipement
- tendance de gestion collective ou communautaire

BEST AVAILABLE COPY

Catégorie 2 : écoles n° 1 , n° 2 , n° 5 , n° 7 , n° 10 , n° 11 , n° 13

- promoteur enseignant
- minimum de conditions de vie
- bâtiment moyennement acceptable
- effort minimum d'équipement

Catégorie 3 : écoles n° 3 , n° 4 , n°14

- promoteur non-enseignant ou n'enseignant pas
- Minimum de conditions de vie
- bâtiment moyennement acceptable
- effort minimum d'équipement

La catégorie 3 correspond au promoteur en quête de fortune . Il se soucie non pas de créer un emploi pour lui-même mais surtout il est préoccupé par le gain . Un local , quel que soit son état de salubrité suffit . Aucun effort d'amélioration des conditions de travail et de vie des élèves . Prendre la craie n'est peut-être pas nécessaire tant qu'un autre peut le faire . Cest le type " affairiste " , commerçant , avide d'argent et avare .

La catégorie 2 est constituée de promoteurs "pédagogues" . Ils ont besoin d'un emploi pour eux-mêmes , fournissent un minimum d'efforts et s'arrangent à assurer à peu près la sécurité des élèves mais centrent les efforts sur leur propre personne .

La catégorie 1 est celle dont l'école de base a besoin pour se développer . Un promoteur soucieux de sa sécurité personnelle mais conscient des problèmes de sa communauté qu'il tente de résoudre en consentant des efforts financiers pour l'école . Ce type de promoteur peut s'associer à une communauté , et peut-être l'aider à assurer une bonne gestion .

L'opinion des promoteurs n'est pas entièrement partagée par les autres partenaires d'éducation . La réunion de concertation sur les écoles de base , dans ces conclusions et recommandations , a placé l'accent sur le modèle communautaire . La recommandantion n° 6 traitant de la question est ainsi libélée :"Le maintien et le soutien aux écoles de base privées actuelles afin qu'elles puissent évoluer vers l'école de base communautaire ou l'école privée" .

Cette évolution ne peut réussir à partir de la gestion individuelle des ressources limitées dans une perpective de développement des structures à l'avantage des communautés urbaines .

v) La population scolaire

L'évolution rapide des écoles de base dans le District de Bamako et l'aspect défectueux des structures d'accueil constituent une cause d'inquiétude si le développement continue et si rien n'est fait pour améliorer la situation . Les

effectifs ont été multipliés par 100 en 7 ans , une progression qui mérite d'être encouragée . Tout effort en faveur de plus d'enfants à l'école est un soutien actif à la politique de scolarisation universelle , option fondamentale de la politique sociale du gouvernement . La motion de félicitation et d'encouragement adressée aux promoteurs d'écoles de base à l'issue de la concertation sur les écoles de base est très opportune . Le tableau n° donne une idée de l'importance de la population scolaire . Quatre classes ne sont prise en compte dans ce tableau . L'effectif général est 2245 .

Cependant , sans vouloir freiner l'expérience en cours , il importe de prendre des mesures concrètes d'encouragement favorables à un développement qualitatif . Il s'agit de sortir du cadre restreint qui perçoit l'école seulement entre quatre murs et perd de vue le concept et la notion d'éducation , un processus multi-dimensionnel . Aborder le problème à partir de ses racines et le poser en termes de finalité : pourquoi l'école ? Quel type d'école ? Qui recruter à l'école ? Quelles sont les conditions de travail à réunir à l'école ?

Les réponses à ces questions exigent des choix permettant de maintenir les effectifs admis dans les écoles de base , de les augmenter , d'améliorer leurs conditions de travail et surtout de repenser la nature des structures d'accueil . Pour accueillir les effectifs croissants dans les écoles maliennes , en ville plus particulièrment , les coûts de constructions classiques s'avèrent prohibitifs . La question importante qui se pose porte sur les objectifs : les moyens de les atteindre , le possible et le réalisable .

Ce n'est ni provoquer , ni rêver que de reformuler la proposition d'une école sans murs . De toutes les écoles de base visitées , celle qui ne se considère point du nombre et qui est probablement le précurseur des vraies écoles de base , l'école expérimentale de l'Hippodrome , sous les arbres , à l'intérieur de la cour de la maison de son promoteur , se présente comme la plus enviable de toutes. Des posters et des textes accrochés sur des ficelles , un hangar au toit ~~tès~~ très léger et aéré , des chaises pour enfants ... constituent un cadre original , familier et propice au travail . Les promoteurs de l'école de base sont-ils capables d'user d'imagination et de créativité pour gérer leurs effectifs de manière intelligente et relever le défi : un minimum d'instruction pour chaque malien ?

L'origine socio-professionnelle des enfants , une caractéristique importante des effectifs , sera traitée dans la section relative au fonctionnement des écoles à cause de ses incidences sur le financement . On notera simplement que la localisation des écoles de base , en grande majorité dans la périphérie urbaine pourraît être un bien en soi si les communautés de quartier deviennent conscientes du rôle qui leur incombe dans les activités scolaires . Les innovations pédagogiques et les nouvelles exigences de la gestion de la classe pourraient remettre en cause les normes qui pèsent sur les salles de classe .

b) L'opinion des parents d'élèves sur les écoles de base

L'école de base a pour premiers partenaires les parents d'élèves qui la financent . Leur position par rapport à cette orgnisation est un aspect important que nous avons voulu comprendre en organisant des entretiens semi-directifs . Les impressions et suggestions cueillies ont été analysées et les résultats sont décrits puis interprétés dans la présente section .

Douze questions ont été posées à chaque groupe de responsables , ou membres APE au cours de réunions organisées à cette fin ou des assemblées générales de fin d'année .

Les résultats qui suivent peuvent avoir été influencés par des leaders de groupe . Cependant , les avis ont été discutés afin de tenir compte de la diversité d'opinions sur chaque situation . Les réponses ont été regroupées et les résultats se présentent ainsi que suit .

i) Les difficultés d'admission des enfants à l'école

Cette question visait à identifier la nature des difficultés susceptibles d'empêcher certains enfants d'aller à l'école .

. L'importance de la population scolaire

Sont liés à la population :
le nombre limité de places disponibles ,
les effectifs pléthoriques ,
l'insuffisance des structures d'accueil et du personnel enseignant ,
les distances à parcourir ,
la compétition pour le peu de places disponibles ,
l'ajournement des plus jeunes ,
les classes à double vacation ,
les classes à double division ,
le manque d'initiative pour prendre le plus grand nombre d'enfants en charge ,
le risque pour l'enfant de dépasser l'âge scolaire .

. Pouvoir économique des parents

frais d'inscription ,
frais scolaires élevés ,
chèreté de l'équipement scolaire ,
nombre d'enfants par famille à l'école ,
transport ,
dépenses diverses ,
pauvreté de la famille .

. Distances à parcourir

Dangers de la circulation ,
âge des enfants ,
transport à assurer .

Chacun de ces facteurs est source de découragement pour les chefs de famille qui doivent envoyer plusieurs enfants à l'école . Ils sont à l'origine de choix déterminants pour l'accès à l'école ou la poursuite des études d'un enfant.

ii) Différence entre l'école publique et l'école privé

Les parents doivent connaître la nature de la structure scolaire dans laquelle ils ont choisi d'envoyer leur(s) enfant(s) . La connaissance de cette situation donne conscience des devoirs .

Les réponses enregistrées indiquent que tous les parents savent que leurs enfants sont dans des écoles privées dont la charge repose sur le(s) promoteur(s). Dans de nombreux cas , lorsqu'on est à la recherche d'une école de base dans un quartier , le public parle d'école privée . Sauf là où la précision est donnée , école privée se réfère à l'école de base .

Les parents d'élèves savent que l'école publique :
fonctionne grâce à l'Etat ,
ne réclame pas de cotisation mensuelle ,
utilise un espace public ,
utilise des locaux et un équipement publics ,
est régulièrement suivie par l'inspecteur ,
livre des diplômes et des certificats reconnus par tous ,
jouit de nombreuses facilités absentes à l'école privée ,
souffre d'un laisser-aller ,
paie des enseignants carents .

Les parents d'élèves savent aussi que l'école privée :
s'auto-finance ,
fait face à son propre fonctionnement ,
s'équipe par ses propres moyens ,
exige de nombreux sacrifices de la part des parents ,
doit avoir des effectifs réduits ,
souffre gravement du manque d'espace .

iii) Les avantages de l'école publique et les avantages de l'école privée .

Cette question visait à mettre en évidence que les parents d'élèves sont conscients de ce qui se passe à l'école de base et à l'école publique et que leurs enfants ne sont pas victimes d'une supercherie .

Les réponses enregistrées à cette question indiquent que l'école publique est en perte d'avantages et qu'elle se rapproche de plus en plus des écoles privées parce que les parents font face à de nombreux frais dont l'Etat se décharge progressivement .

Sont considérés comme des avantages par rapport à l'école privée :
les structures d'accueil ,
l'encadrement pédagogique ,
l'équipement scolaire adéquat ,
la possibilité de transférer d'une école à l'autre ,
un suivi régulier des activités scolaires ,
l'absence de frais mensuel et de menace de rupture de la scolarité ,

la sécurisation du poste d' enseignants ,
la formation continue assurée .

iv) Les avantages de l'école privée

Sont considérés comme des avantages par rapport à l'école publique :
l'école proche des parents ,
la dimunition des dangers de la circulation ,
les effectifs réduits ,
les enseignants plus disponibles ,
la discipline renforcée ,
les contacts entre parents et enseignants plus suivis ,
le travail des élèves plus sérieux ,
la possibilité de suivre chaque élève ,
un rendement interne plus élevé .

Dans l'ensemble , les parents évaluent très positivement l'école privée en se référant à leur propre école . Ils ont une très vague idée de l'école privée catholique et ou de l'école privée laïque .

Les inconvénients de l'un et l'autre type d'école ont été soulignés . Le manque de crédibilité de l'école publique , le manque de conscience professionnelle des enseignants , la mauvaise gestion des structures ont retenu l'attention de la plupart des groupes de parents rencontrés .

v) Choix d'un type d'école .

Cette question visait à faire ressortir l'importancre de l'école de base . Même en tant que deuxième choix , cette école répond à un besoin crucial .

Les parents n'ont pas opéré un choix clair et précis . La préférence va là où ils ne paient pas ou paient le moins possible d'argent . Notons que les choix sont partagés et les raisons évoquées diffèrent dans leur formulation mais restent les mêmes dans la réalité . Les choix se répartissent ainsi que suit :

- pour l'école publique : 7
- pour l'école privée : 6
- n'ont pas opté : 2

Dans aucun groupe une position unanime et radicale n'a été affichée . Souvent , c'est "oui ... mais " ou " non ...mais " .

Ce qu'il faut retenir , c'est le problème de moyens . Une unanimité se dégage sur le fait qu'avec des moyens , les parents préfèrent envoyer leurs enfants à l'école privée .

Ce point de vue doit être abordé avec prudence . Le fanatisme religieux fait que beaucoup de parents ignorent les avantages de l'école privée et préfèrent la médersa quand bien même la première coûterait moins chère que la seconde . Nombreux sont les parents qui optent pour une école privée et finissent par rechercher l'école classique . Le choix initial ne résiste pas au temps et à l'attitude de l'enfant .

Les raisons avancées pour qualifier les avantages liés au type d'école sont les mêmes avancées que celles qui justifient le choix.

vi) Les parents sont-ils prêts à organiser leur propre école de base?

Cette question semble avoir surpris les interlocuteurs partagés entre "oui" et "non". Les réponses enregistrées sont reproduites dans le tableau n° 8.

Cette question est très importante pour les perspectives offertes par l'école de base et surtout face aux choix des promoteurs. Les réponses enregistrées se présentent ainsi que suit :

Sept groupes estiment la création d'une école de base possible à condition :
- qu'il y ait des moyens,
- que les parents acceptent de cotiser,
- que l'entente règne entre parents d'élèves,
- que l'on tienne compte du pouvoir d'achat.

Les conditions permettant aux parents de créer leur école de base privée sont :

- le temps, prévoir la création à court ou moyen terme
- la sensibilisation et la moblisation des parents
- les moyens : que les parents disposent de moyens

Un groupe estime qu'il s'agit d'un problème à moyen terme qui nécessite la sensibilisation et la mobilisation des parents.

Un groupe hésite mais en considère l'éventualité si des moyens sont disponibles.

Une partie des parents considère que l'éventualité n'est pas envisageable pour les raisone suivantes :

manque de courage des parents d'élèves,
manque de moyens.

Cependant, avec des fonds, ils estiment que l'éventualité peut être envisagée.

Deux groupes ont émis une opinion défavorable tranchée et justifié leur choix par :

le manque de moyens,
la mauvaise volonté,
l'absence du sentiment d'appartenance.

La diversité des réponses indique que les parents d'élèves ont perçu l'importance de la question. On retiendra trois éléments significatifs : l'action à moyen terme, la sensibilisation et la mobilisation. Ces suggestions qui appellent des actions seront reprises dans le cadre d'un plan d'action.

vii) La contribution des parents d'élèves au financement de l'école de base

Cette question visait à faire ressortir la gêne ou la facilité qu'ont les parents à faire face aux cotisations mensuelles et s'ils ont en vue des alternatives et des propositions.

La pratique courante est la cotisation par élève. Cette cotisation varie entre 1000 et 1500 FCFA. Là où une augmentation a été opérée, les parents voudraient ramener le taux à 1000 FCFA.

Deux groupes ont mentionné les subventions et un autre la main d'oeuvre non qualifiée. La contribution en nature a été également mentionnée.

Plusieurs APE ont attiré l'attention sur le nombre d'enfants par famille et cherché à savoir si des dispositions peuvent être envisagées pour les chefs de famille nombreuse. Quel que soit le montant de la cotisation, le cas des parents démunis, pères de nombreux enfants d'âge scolaire est préoccupant tant pour les individus que pour les collectivités qui envisagent d'organiser des écoles de base. Les autorités municipales sont ainsi interpelées.

c) Interprétation

Les difficultés auxquelles les parents d'élèves sont confrontés à l'inscription des enfants à l'école sont d'ordre démographique, foncier, financier et organisationnel.

Le recrutement des enfants donne lieu à une course de vitesse vers l'école publique. La place appartient au premier venu. Cependant, le problème de relations et la possibilité de contourner les instructions officielles ne sont pas négligeables. Pour atteindre la scolarisation universelle des plus jeunes, la question fondamentale est de savoir quelle école pour recevoir le maximum d'enfants et leur assurer un minimum de conditions décentes. Les dépenses individuelles peuvent-elles permettre de vulgariser l'instruction scolaire ?

Le taux appliqué par mois et par enfant est variable. Une bonne gestion des fonds collectés pourrait permettre à une APE, appuyée par un service compétent de suivi, de payer les enseignants et de faire une épargne visant à développer des structures de qualité. L'exemple de l'école n° 1 en est une illustration, la condition étant la gestion commune.

Pour qu'une APE mette une place publique à la disposition d'une école de base ; il faudrait que la population perçoive son intérêt. Cette décision sera également fonction de l'entente entre les autorités du quartier et la municipalité.

L'inscription des enfants à l'école de base est un second choix. Cependant, si les moyens financiers des parents le permettent et si les conditions de travail des élèves s'améliorent, les écoles de base deviendront de plus en plus un premier choix. Pour le moment l'option des parents pour l'école privée reste dépendante de leur pouvoir d'achat. Les changements qu'entrainera le développement des écoles de base pourraient l'influencer. Elle est surtout fonction de la capacité des communautés d'organiser l'école de manière efficace et rentable.

Selon les enseignants , certains promoteurs ne pensent pas assez aux adjoints dont la formation professionnelle n'est pas assurée . Ils ne sont pas suffisamment informés et ils n'informent pas à temps les adjoints . L'organisation de la formation chez des enseignants chevronés n'est pas encore effective .

Environ la moitié des enseignants ont participé aux stages de formation continue organisés par l'IPN . Aucun enseignant n'a été inspecté par l'inspecteur de l'enseignement fondamental de sa circonscription ou de ses conseillers pédagogiques .

Tous les enseignants sont stagiaires . Seuls 2/3 maîtres du second cycle sont titularisés . Aucun n'a eu la possibilité de passer un examen professionnel au courant de l'année écoulée .

. Les ambitions des enseignants

L'enseignement reste pour tous les maîtres des écoles de base un choix professionnel ferme . Leurs ambitions se résument ainsi que suit :

- enseigner sa spécialité ,
- se perfectionner ,
- avoir des notions de base en pédagogie spéciale ,
- créer son propre établissement ,
- poursuivre les études ,
- organiser des cours du soir pour se rendre utile à sa communauté et s'assurer un revenu supplémentaire

Deux enseignants souhaitent poursuivre les études et un voudrait faire autre chose .

. Les relations de travail

Les rapports avec les promoteurs sont considérés comme bons . A l'école n° 8 ils sont considérés comme étant de franche collaboration et plutôt tendus à l'école n°6 .

Les rapports entre collègues sont considérés comme intimes à l'école n°6 . Selon les enseignants d'une école , leur travail se fait dans le respect mutuel . Ils s'accordent un appui mutuel . Certains recherchent une atmosphère de travail de groupe tandis que d'autres souhaitent établir des liens avec d'autres écoles .

. Observations

Les suggestions faites sous forme d'observations sont ainsi classées :

- Conditions de travail :

nécessité d'une documentation pédagogique ,
exigence de matériel didactique ,

d) L'attitude des enseignants

Les enseignants en service dans les écoles de base se repartissent comme suit :

MPC stagiaires : 23 dont 7 femmes
MSC stagiaires : 32 dont 8 femmes
MSC titulaires : 2
PESG : 3
Total : 60

L'enseignant est un partenaire irremplaçable dans l'organisation scolaire . Nous avons cherché à savoir s'il est professionnellement qualifié , bien payé , décidé à faire carrière dans l'enseignement .

i) Méthodologie suivie

Les informations cueillies pendant la pré-enquête ont servi à construire un guide d'entretien . Les enseignants des 15 écoles de base constituant l'échantillon ont été interrogés . Les informations obtenues au cours des entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu .

ii) Résultats des entretiens

. Le salaire

Les enseignants reçoivent un salaire compris entre 17.500 et 32.000 FCFA . Il est variable , même dans la même école . Les plus anciens ont une prime dans certaines écoles . Le salaire est le plus élevé là où des promoteurs enseignent , à l'école n°13 par exemple .

Le salaire est intégralement versé au bénéficiaire . Il couvre seulement la période des 9 mois de l'année scolaire .

Aucune sécurité : maladie , accident ou vieillesse n'est prévue . Il n'existe pas de contrat écrit entre le promoteur et ses employés . Dans certains cas , à l'école n° 3 , un engagement de servir pendant l'année scolaire suivante est pris par les enseignants avant de partir en vacances .

. La formation professionnelle

Les problèmes soulevés au cours des entretiens ont particulièrement visé les aspects suivants :

les lacunes de la formation initiale ,
la nécessité de la formation continue ,
les examens professionnels ,
les visites de contrôle pédagogique ,
les stages dans des établissements publics ,
le support pédagogique , et la formation en pédagogie spéciale (8) .

La résolution de ce problème fait partie des dispositions juridiques qui doivent conférer à l'école de base sa légitimité et lui assurer le soutien de l'Etat. Une fois que ces dispositions auront été prises l'enseignant de l'école de base ne "regardera plus par la fenêtre". Il réclamera des droits et sera confronté à des devoirs.

Les observations des enseignants qui ont été dégagées dans la section précédente sont très riches. Elles portent sur des préoccupations réelles, qu'elles concernent les enseignants ou les enfants.

. Les conditions de travail des enfants

L'enseignant a beau être qualifié, il a beau être compétent, il demeurera impuissant face à des enfants sans un minimum de matériel didactique. Le livre de lecture demeure irremplaçable. Les enseignants ont signalé son absence parce qu'il constitue un obstable à leur travail quotidien.

Nous avons passé une demi-heure dans une classe et nous avons constaté que la simple règle en bois est un luxe car les élèves se la disputent. Le bic et le crayon de papier remplacent cet outil.

. Les conditions de travail des enseignants

Les entretiens et les assemblées générales auxquels nous avons assisté ont eu lieu dans des salles de classe. La table du maître, le tabouret, la règle rigide constituent un équipement inqualifiable. Il est souvent préférable de se contenter de la table-banc d'un éléve et d'écrire sur les genoux, tournant le dos à la table.

. Les relations avec l'employeur

Certains promoteurs, selon les réponses aux questions, se comportent en vrais "patrons". Leur style de direction est très autoritaire et très "cachotier". Leurs employés ayant la même qualification professionnelle qu'eux estiment que leurs relations devraient être des rapports de partenaires et qu'ils devraient être associés à la gestion. La transparence qu'ils réclament est mal acceptée. La rupture inévitable aboutit souvent à l'ouverture d'une autre école de base. L'enseignant mécontent en ouvre une à proximité ou dans un autre quartier et devient promoteur à son tour. L'impression que tout cela donne est une lutte pour la survie car des initiatives, de la créativité ou de l'imagination, on n'en perçoit pas.

2.3. Eléments d'une stratégie

Le domaine scolaire, les salles de classe, l'eau potable, les sanitaires, le mobilier scolaire et le matériel didactique constiuent des éléments de qualité d'une école de base. Cependant, sous les contraintes actuelles, les autorités de l'éducation doivent opérer des choix permettant d'enrichir l'expérience des écoles de base et de la continuer. L'option doit porter sur ce qui peut être considéré comme prioritaire nonobstant des exigences de normes.

ennui des abris provisoires,
nécessité d'un équipement pédagogique pour le maître.

- Conditions de vie :

nécessité de sécuriser l'emploi,
nécessité pour le promoteur de faire enregistrer ses employers à l'INPS
besoin d'aider à créer une bonne image de marque,
association des enseignants à la gestion de l'établissement.

- Conditions de travail des enfants :

un mieux être des élèves en classe,
oeuvrer pour de bons résultats aux examens scolaires,
accorder une plus grande attention à l'assistance pédagogique des maîtres en classe,
exiger l'éducation physique dans les écoles de base.

iii) **Interprétation**

Il se dégage des entretiens avec les enseignants des écoles de base plusieurs sentiments dont l'insécurité de la profession sur laquelle nous avons délibérément choisi de mettre l'accent en raison de nos préoccupations.

. Sécuriser les emplois des enseignants

Le premier avantage des écoles de base pour les jeunes enseignants c'est la création d'emplois. Cependant, les réponses aux questions mettent en évidence un salaire insuffisant, aucune sécurité sociale, des mois creux et aucun contrat légal. Cette situation n'obéit à aucune règle. Il s'agit d'accords tacites, particularité du secteur informel.

Les enseignants s'avouent impuissants devant une telle situation qui est le résultat de l'inflation des emplois. Ce que Mamadou refuse, Ali accepte, avec zèle. Les promoteurs misent sur la forte demande dans le secteur de l'éducation.

L'Association des Promoteurs d'Ecole de Base aurait retenu un salaire minimum de 22.500 FCFA. Tous ses membres n'honorent pas encore cet engagement. En 1985, le salaire suggéré à titre indicatif par la Note DNEF du 26 Septembre 1985 était de 27230 FCFA.

Certains promoteurs ont exprimé leur inquiétude après l'ouverture du dernier concours d'entrée dans la fonction publique. Ils s'inquiètent pour leurs écoles. Les meilleurs iront prendre des postes d'enseignants avec un salaire un peu plus élevé.

Le problème est moins du côté des enseignants que de celui des enfants. Quel niveau de salaire permet-il à un enseignant d'être motivé, présent à la tâche et de s'investir continuellement ?

L'enseignant , le matériel didactique et le cadre organisationnel se présentent , dans ce sens , comme des éléments fondamentaux qui doivent retenir l'attention .

a) L'enseignant

Comme précédemment présenté , l'enseignant/promoteur est un chef d'entreprise . A ce titre , il doit être porteur de caractéritiques spécifiques lui permettant de mobiliser les ressources pédagogiques nécessaires à la survie et à l'amélioration de son école . La créativité , l'imagination et l'esprit d'entreprise doivent le caractériser . L'ouverture d'esprit doit lui permettre d'interpréter la règlementation officielle et de la faire appliquer de manière intelligente par la communauté à laquelle son poste le lie .

b) Le service de contrôle

L'inspecteur et ses conseillers auront pour tâche de renforcer les compétences de l'enseignant/entrepreneur . Ils doivent vérifier si les conditions d'hygiène , de salubrité et de sécurité sont réunies et si le cadre physique se prête au bon déroulement de l'apprentissage et de la formation des enfants .

Ceci implique leur contribution dans le choix des enseignants : qu'ils aident les communautés à sélectionner des enseignants innovateurs et non des routiniers , qu'ils les évaluent continuellement et rendent compte aux communautés . Cet appui doit se faire dans un cadre officiel , à travers le service municipal .

c) L'appui administratif

Les problèmes sociaux et sanitaires sont analysés et solutionnés par les services municipaux . De même , les problèmes de scolarisation doivent être traités au niveau administratif en association avec l'administration scolaire et les APE . Aussi , les groupes de travail comprendront un groupe " éducation ". Les problèmes de l'école de base seront débattus par ce groupe qui proposera des solutions et évaluera les résultats .

d) La formation des partenaires d'éducation

Une telle orientation oblige de prévoir la formation du groupe municipal responsable des problèmes scolaires . Elle appelle la formation des parents d'élèves et des enseignants habitués à un type de rapports et de comportements qui doivent changer . Les activités préconisées serviront d'éléments pour identifier le contenu de la formation envisagée .

Nos propositions d'amendement à la règlementation relative à l'organisation des écoles de base tiendront compte des éléments ci-dessus indiqués .

III. LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE BASE

L'objectif poursuivi dans le présent chapitre consiste à faire la synthèse de la perception et de la réalité interprétée . Il s'agira de tirer les enseignements des résultats analysés afin de justifier des recommandations sur le développement des écoles de base .

3 . 1 . Le fonctionnement des écoles de base

La gestion des infrastructures et des ressources humaines , le financement et les relations publiques seront analysées dans cette section en vue de proposer des solutions aux problèmes précédemment identifiés et ~~anlysés~~ . analysés.

a) Les infrastructures

L'incommodité, des structures physiques , classes et structures sanitaires , et le manque d'espace pour les activités d'éducation physique sont des particularités des écoles de base du district de Bamako . Pour rendre les conditions de séjour dans les locaux scolaires supportables , il faudrait des mesures pour que les améliorations considérées essentielles soient apportées au courant de l'année scolaire 1992-1993 . Les actions seront envisagées suivant un calendrier.

b) Les ressources humaines

i) Les enseignants

Le recrutement , la promotion des enseignants , leur formation permanente , leur sécurité sociale relèvent du promoteur/ directeur d' école .

Sans avoir besoin d'interférer , l'inspecteur de l'enseignement fondamental ou son conseiller chargé des écoles de base doit aider les promoteurs à recruter les enseignants sur des critères précis . L'abondance des ressources humaines permet un large éventail de choix .

La demande d'emplois dans le secteur de l'éducation étant grande , il importe d'en tenir compte et de recruter des enseignants qualifiés aux niveaux appropriés . La qualité doit être un critère important .

Les enseignants non qualifiés pour un niveau doivent subir un stage puis un test prouvant leur capacité . Les inspecteurs de l'enseignement fondamental et leurs conseillers peuvent être d'une grande utilité dans ce domaine . Un bulletin de liason aiderait l'inspecteur à atteindre tous ces enseignants dans un bref délai .

Certains enseignants ont exprimé leur frustration d'avoir été empêchés d'assister aux stages organisés par l'IPN . Un bon circuit d'information doit être établi avec eux . Peut-être est-ce l'occasion de créer au niveau de chaque inspection un centre d'information pédagogique où les enseignants auront

accès aux informations en dehors des promoteurs .

Le sentiment qui se dégage des entretiens avec les enseignants est qu'ils se sentent exploités par des collègues ayant les mêmes qualifications professionnelles . La question se pose de savoir comment créer un climat de confiance et de travail entre promoteurs et enseignants .

L'Association Nationale des Promoteurs d'Ecole de Base a des décisions importantes à prendre en vue d'harmoniser le traitement des enseignants et surtout de leur assurer une sécurité sociale . Les enseignants n'étant pas motivés , il y a de fortes chances qu'ils perdent l'ardeur au travail que réclament les parents d'élèves qui envoient leurs enfants dans les écoles de base .

ii) **Les effectifs scolaires**

Le Directeur d'une école de base est chef d'une importante entreprise si l'on si l'on en juge par le nombre d'enfants concernés . La taille moyenne par école est de 58 élèves . La gestion de ce petit monde impose de la discipline et de la rigueur . L'application des normes de dimensionnement des salles de classes et des mesures d'hygiène et de santé corporelle doit être comprise comme une exigence .

Pour ce faire , les services municipaux doivent épauler l'administration scolaire afin de rendre l'application des mesures effectives , et aussi pour créer les meilleures conditions de satisfaction du besoin élémentaire qu'est l'accès à l'eau et aux latrines .

Les nombreuses plaintes des promoteurs au sujet des mauvais payeurs diminueraient si le service social municipal était associé à la recherche de solutions aux problèmes des enfants de parents devenus insolvables ou refusant de payer par pure fantaisie . Une enquête sociale permettrait de procéder au transfert des élèves de parents indigents dans l'école voisine ou de négocier un système de bourse . Par bourse , il faut entendre une somme forfaitaire par élève destinée à compenser le manque à gagner accusé par le promoteur de l'école de base en fin d'année .

Une telle mesure paraît justifiée car le promoteur ne tergiverse point . Il remet la convocation fatidique à l'enfant qui sait qu'il ne sera pas reçu sans son père à l'école .

Les parents d'élèves ont vécu pareille situation jusqu'en 1988 , au moment où la Taxe de Développement Régionale et Locale a été mise en application . Elle est très frustrante pour l'élève qui la vit à sa manière . Pour éviter l'humiliation , selon une mère de famille , dès qu'il sait que son père n'a pas payé , son enfant ne se présente plus à l'école . Un promoteur , tout en déplorant cette situation déclare n'avoir pas le choix : " Il faut vivre " , a-t-il conclu .

La stratégie à envisager consiste à contraindre les promoteurs à respecter la règlementation et à les aider à recouvrer leurs dus . Ils doivent tout d'abord se plier aux dispositions du Décret n° 195 sur les différentes modalités et respecter scrupuleusement les normes . L'effectif autorisé en première année d'école de base est de 40 . De nombreux promoteurs dépassent le nombre 70 et créent des

conditions insupportables dans des salles de classe mal éclairées , mal ventilées et basses .

iii) Le rendement interne des écoles de base

Mis à part la situation des locaux et le manque de formation et d'expérience professionnelles des enseignants des écoles de base , le rendement interne présente des avantages . Les parents d'élèves l'estiment supérieur à celui des écoles publiques . En effet les rapports de fin d'année pour 1991-1992 des directeurs d'écoles font ressortir la situation reproduite dans la figure n° 2. On note que les écoles de base accusent un taux de redoublement nettement inférieur à celui des écoles publiques du District : 8,75 % contre 25,30 % . Ce taux est de 7,75 % pour l'année 1990-1991 . Cette situation qui s'inscrit à l'actif des écoles de base devrait inciter les pouvoirs publics à s'intéresser à ces écoles et à les aider à résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées . La comparaison de la performance qui viendra en complément permettra de formuler des observations beaucoup plus précises sur l'apport qualitatif des écoles de base à l'augmentation des effectifs scolaires .

Une tendance se dessine : la diminution des filles redoublantes par rapport aux garçons . Cette situation mérite d'être expliquée , ce qui n'entre pas le cadre de l'objectif poursuivi par le présent rapport .

c) Le financement

i) L'apport de l'Etat

L'Etat apporte l'appui pédagogique , octroie des manuels et assure la formation continue , après quoi sa mission semble remplie . Le texte qui accorde les avantages d'utilité publique l'oblige cependant à soutenir plus fermement et plus concrètement les écoles de base en aidant les parents à organiser ces dernières qui constituent une expérience non négligeable .

La sensibilisation des parents d'élèves par l'animation et la formation des APE relèvent du domaine de l'Etat . La scolarisation n'est pas moins importante que la santé , et les campagnes de scolarisation pourraient être à l'image de celles de vaccination . En écoutant les parents d'élèves , on a l'impression qu'ils ignorent le simple fait que l'investissement dans l'éducation des enfants est rentable .

Les visites de contrôle des inspecteurs de l'enseignement fondamental doivent devenir systématiques . Elles doivent être prévues en terme budgétaire pour ne pas laisser l'impression que les écoles de base sont des appendices de l'entreprise scolaire .

La dotation en vue du démarrage de l'année scolaire accordée aux écoles par le Gouverneur de la Région doit concerner également les écoles de base qui démarrent de la même manière que les écoles publiques avec d'énormes difficultés . La craie et l'ardoisine remises aux APE des communes doivent concerner les écoles de base .

La contribution inappréciable que l'Etat doit apporter aux écoles de base du District de Bamako concerne le règlement du problème foncier des quartiers

sans écoles . Ceux dont les parents d'élèves désirent se soutenir mutuellement pour créer des structures scolaires doivent être encouragés à le faire . Ceci implique cependant que le choix des promoteurs soit clair . Il doit permettre de les aider à acquérir des parcelles au statut incontestable .

ii) L'apport des APE

Les parents d'élèves des écoles de base paient des frais de scolarité . Le paiement mensuel permet aux promoteurs de faire face aux dépenses de fonctionnement . Les retards et les arriérés accusés démontrent le manque de vigilance et d'organisation de certains promoteurs . Le taux de paiement est très élevé dans l'enseignement privé catholique . Lorsqu'un parent ne s'est pas acquitté de sa cotisation , la direction a affaire à lui et non pas à l'élève .

Qui finance l'école de base ? Cette question posée à plusieurs reprsies dans la présente étude est une préoccupation permanente. Un regard sur l'origine socio-professionnelle des parents permet d'y répondre partiellement . Seule la difficulté de disposer de données fiables limite la précision de la réponse .

La figure n° 5 donne des indications sur les catégories socio-professionnelles des parents dont les enfants fréquentent l'école de base . Deux groupes d'utilisateurs peuvent être constitués : les plus gros clients de l'école de base et ceux qui l'utilisent le moins .

Groupe n° 1

- ouvriers/artisans : 28 , 27 %
- cadres moyens : 12,23 %
- commerçants boutiquiers : 11,88 %
- cultivateurs : 11,19 %
- étalagistes : 10,84 %

Groupe n° 2

- sans emploi : 2,26 %
- cadres supérieurs : 5,55 %
- personnel de service : 7,37 %

En commençant par les moins nombreux , on se trouve devant un paradoxe : les cadres supérieurs et le personnel de service se retrouvent dans la même catégorie . L'explication pourrait être que le personnel de service n'a pas la possibilité d'envoyer les enfants dans des écoles payantes ; le niveau de leur salaire ne le permettant pas .

Les cadres supérieurs qui veulent placer des enfants dans les écoles publiques n'ont même pas besoin de faire le déplacement . Certains envoient leurs enfants à l'enseignement privé catholique . Que leurs enfants soient moins nombreux dans les écoles de base ne paraît pas surprenant .

Certains cadres supérieurs envoient leurs enfants dans les écoles de base pour des raisons en rapport avec la disponibilité des enseignants , l'effectif réduit et le suivi régulier du travail des enfants . Ils désapprouvent cependant

les conditions de travail dans ces écoles .

Les ouvriers/artisans et les commerçants/boutiquiers préfèrent payer et "avoir la paix " plutôt que de perdre du temps à multiplier des tours à l'école publique . Les parents d'élèves soutiennent cette position et déclarent qu'avec des moyens , ils préfèrent envoyer leurs enfants à l'école privée la plus proche , l'école de base notamment .

Les raisons qui poussent les cadres moyens et les cultivateurs à envoyer leurs enfants à l'école de base doivent être cherchées en approfondissant l'investigation . Les questions posées par la présente étude ne permettent pas d'y répondre .

Les enfants d'ouvriers/artisans , d'agents du secteur informel , de boutiquiers/commerçants et d'étalagistes constituent 54,27 % du public des écoles de base . Le secteur privé s'avère ainsi le plus gros utilisateur de l'école de base . Selon que ce secteur sera productif et que les parents d'élèves seront informés et sensibilisés sur les avantages de l'enseignement privé , on peut espérer que l'école de base y trouvera un écho favorable . Le manque de dynamisme de ce secteur entrainera au contraire un manque à gagner qu'il faudra compenser en misant sur d'autres catégories socio-professionnelles . Dans ces conditions , la cotisation classique doit être dépassée pour éviter des problèmes de rupture de financement en cas de dépression économique au niveau des plus gros pourvoyeurs de fonds . Il faudrait prévoir une épargne à cette fin .

Aussi , la cotisation classique ne devrait pas empêcher les parents de soutenir activement leur école afin d'améliorer les conditions de travail des élèves . Cet engagement permettra de soutenir les initiatives des promoteurs et d'aider l'école à générer des fonds autres que les cotisations .

iii) Le financement des infrastructures

L'objectif des parents d'élèves est d'avoir le plus d'enfants possible à l'école . Pour atteindre cette fin , point n'est besoin de compter sur un enseignant sur lequel aucun contrôle ne peut être exercé . Le consentement des communautés à s'engager dans la voie de prise en charge de leurs écoles doit être vivement recherché .

Les écoles de prestige telles que l'Ecole du Progrès à Faladié et d'autres écoles privées en projet ou en cours de réalisation dans certains quartiers de la ville ne constituent guère des modèles , mais sont partie de la solution globale . Leur coût est prohibitif car la plupart des cadres supérieurs ne peuvent pas s'offrir le luxe d'y envoyer trois enfants à la fois . Les écoles coopératives et associatives de tendance communautaire doivent être des écoles à coût modéré, des écoles qui permettent à des familles à revenus modeste d'y incrire leurs enfants. A ce titre , le plafond 1500 FCFA par mois est très indicatif . Une école de base de la Commune II partique le taux de 2000 FCFA par mois , taux considéré comme trop élevé . Son promoteur a peu d'auditeurs dans son école , il accuse des arriérés de paiement de location . Ses rapports avec les parents d'élèves sont si tendus qu'il n'est pas parvenu à en réunir une demi-douzaine pour un entretien .